

CONTRAT DE VILLE DU GRAND BESANCON 2024 > 2030

Faire société pour nos quartiers



CONTRAT DE VILLE DU GRAND BESANCON 2024 > 2030

Faire société pour nos quartiers

Signataires

Introduction

1^{ère} partie : Contrat cadre.....9

Article 1 - La politique de la ville dans le contexte du Grand Besançon

Article 2 - Le Contrat de Ville 2015-2023

Article 3 - Les principaux enseignements de l'évaluation finale du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville 2024 – 2030 / Quartiers 2030

Article 4 - Les modalités d'élaboration du contrat

Article 5 - Les objectifs du Contrat de Ville du Grand Besançon

Article 6 - Les engagements des partenaires signataires

Article 7 - Les quartiers intégrés au Contrat de Ville

Article 8 - La durée du Contrat de Ville

Article 9 L'approche territoriale

9.1 - Les portraits de quartier

9.2 - Les projets de quartier

Article 10 - La place des habitants - la participation et l'information

Article 11 - Les centres sociaux et les espaces de vie sociale

Article 12 - Les associations

Article 13 - La gouvernance du Contrat de Ville

Article 14 - L'animation des projets de quartier

Article 15 - Les moyens dédiés au Contrat de Ville du Grand Besançon

Article 16 - Les outils et les dispositifs associés au Contrat de Ville et aux projets de quartier

Article 17 - L'évaluation du Contrat de Ville

Article 18 - L'articulation avec les autres contrats et dispositifs

2^{ème} partie : Approche territoriale

Les Portraits et Projets de Quartier.....31

Battant.....	33
Clairs-Soleils.....	49
Hauts de Saint-Claude.....	75
Montrapon.....	91
Orchamps-Palente.....	117
Planoise.....	143

Annexe : Engagement de chaque signataire.....169

Signataires

État - Préfecture du Doubs
État - Ministère de la Justice : Tribunal judiciaire de Besançon
État - Ministère de l'Éducation Nationale : Académie de Besançon
État - Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté
État - Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi - Epide Belfort
État - France Travail
Grand Besançon Métropole
Ville de Besançon
Commune de Novillars
Centre Communal d'Action Sociale de Besançon
Région Bourgogne Franche-Comté
Département du Doubs
Caisse d'allocations familiales du Doubs
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs
Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté (USH - BFC)
Loge.GBM
Néolia
Habitat 25
Caisse des Dépôts et Consignations / Banque des Territoires
Chambre de Commerce et d'Industrie Saône Doubs
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon



quartiers2030

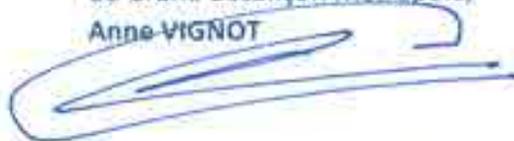
SIGNATAIRES

Fait à Besançon, le 29 mars 2024

Le Préfet du Doubs,
Rémi BASTILLE



La Présidente
de Grand Besançon Métropole,
Anne VIGNOT



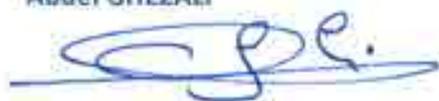
La Présidente
de la Région Bourgogne Franche-Comté,
Marie-Guite DUFAY



Pour la Présidente
du Département du Doubs,
Christine BOUQUIN,
Ludovic FAGAUT
1^{er} Vice-Président



Pour la Maire de Besançon,
Le Premier Adjoint,
Abdel GHEZALI



Le Maire
de Novillars,
Lionel PHILIPPE



La Rectrice
de l'Académie de Besançon,
Nathalie ALBERT-MORETTI



Le Procureur de la République,
Près le Tribunal Judiciaire
de Besançon,
Etienne MANTEAUX



Le Directeur Régional,
Caisse des Dépôts et Consignations
Banque des Territoires Bourgogne-Franche-Comté,
Mathieu AUFAUVRE



Le Directeur Général,
Agence Régionale de Santé de
Bourgogne-Franche-Comté
Jean-Jacques COIPLÉ



Le Directeur Territorial
Doubs et Territoire de Belfort
France Travail,
Jean-François LOCATELLI



Le Directeur,
Etablissement
Pour l'Insertion Dans l'Emploi,
Bachir BOURESAS



Le Président

de la Caisse d'allocations familiales du Doubs,

Gilles ABRAM



Le Président

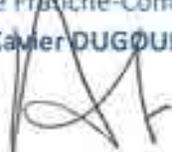
Chambre de Commerce
et d'Industrie Saône - Doubs,
Jean-Luc QUIVOGNE



Le Président de

l'Union Sociale pour l'Habitat
Bourgogne Franche-Comté,
François-Xavier DUGOURD

Po.



Le Directeur Général

NEOLIA,
Jacques FERRAND

Po.



La Présidente

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs,
Laura IBANEZ



Le Président

Mission Locale du Bassin d'Emploi
de Besançon,
Didier PAINEAU



et la Directrice,

RAPPY Marie



Pour la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat Bourgogne-Franche-Comté
La Présidente de la Chambre du Doubs,
Manuela MORGADINHO



Le Directeur Général

Habitat 25,

Laurent GAUNARD



La Directrice Générale,

Loge GBM,

Isabelle MARQUES



Pour la Présidente du

Centre Communal d'Action Sociale de
Besançon,

La Vice-Présidente,

Sylvie WANLIN



AVANT PROPOS

Issu de l'évaluation du précédent dispositif, des concertations et des groupes de travail avec les habitants, les acteurs des quartiers, et les acteurs institutionnels, le présent Contrat de Ville de Grand Besançon se compose :

- **d'un contrat cadre (1^{ère} partie) : socle commun aux quartiers qui relèvent du présent Contrat de Ville,**
- **de portraits de quartier (2^{ème} partie), qui font émerger des priorités territorialisées par quartier et qui seront également mobilisés pour évaluer les actions conduites dans le cadre du Contrat de Ville, et des projets de quartier orientés sur des actions jugées collectivement prioritaires, construites au plus près des besoins des territoires.**

La volonté, initiée par la Ville de Besançon, clairement exprimée par l'ensemble des acteurs mobilisés dans le cadre de la construction du présent Contrat de Ville est de privilégier une approche territorialisée et commune, facilement appropriable et évaluable par l'ensemble des acteurs et des habitants.

Elle a été confirmée par la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 en ce qu'elle précise que « le contenu de la nouvelle génération des Contrats de Ville devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires ».

En conséquence, le Contrat de Ville articulera l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire avec les projets de quartier afin d'une part d'assurer une réelle cohérence et synergie des actions portées et d'autre part de s'assurer de la mobilisation des dispositifs et financements de droit commun : Contrat Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR), Contrat Local de Santé, Projet Educatif de Territoire, Programme de Réussite Educative, Cité éducative, Plan de Lutte contre les Discriminations, Pacte des Solidarités, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ...

Le présent Contrat de Ville s'applique aux quartiers prioritaires de Planoise, Montrapon, Orchamps-Palente, Clairs-Soleils, Hauts de Saint-Claude et Battant et aux quartiers fragiles de Novillars (Cité Curie-Pasteur) et de Besançon (Cité Viotte, Cité des Vareilles, Cité de l'Amitié, Secteur Pesty et Cité de la Pelouse).

« Une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants...

Le Contrat de Ville s'inscrit dans la lettre et l'esprit de la **loi n° 2014 – 173 du 21 février 2014 dite loi Lamy** dont l'article 1-I définit la politique de la ville comme « ...une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. »qui « vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- 1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- 2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, au sport, aux services et aux équipements publics ;
- 3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelle ;
- 4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- 5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- 6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- 7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- 9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- 10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »

... en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources »

1^{ère} partie : Contrat cadre

Article 1 - La politique de la ville dans le contexte du Grand Besançon : des quartiers intégrés dans le projet de territoire grand bisontin.

De nombreux dispositifs de « politique de la ville » se sont succédé depuis une quarantaine d'années. Ils concernent à la fois le « développement social » et le « renouvellement urbain ».

Le nouveau Contrat de Ville du Grand Besançon s'inscrit donc dans un contexte institutionnel et partenarial qui a évolué au fil des ans mais qui n'en reste pas moins cohérent, notamment dans son souci de mieux articuler « le social » et « l'urbain ».

Si les dispositifs antérieurs (HVS, DSQ, Contrat de Ville, CUCS, PRU 1) ont été portés par la Ville de Besançon jusqu'en 2014, la compétence « politique de la ville » a été transférée à Grand Besançon Métropole à cette date, conformément à la loi de 2014 – 173 du 21 février 2014 qui pose le principe d'un pilotage du Contrat de Ville par les intercommunalités.

Une vice-présidence « politique de la ville » dédiée a été créée au sein de GBM en 2014 et des adjoints de quartier, qui sont les garants de la convergence des politiques publiques déployées sur ces territoires, ont été désignés par la Ville de Besançon en 2020.

En cohérence avec cette gouvernance politique, la Direction Contrat de Ville, chargée de l'animation technique du dispositif, est mutualisée « Grand Besançon Métropole - Ville de Besançon ».

Du Contrat de Ville 2015 – 2023 au Contrat de Ville 2024 – 2030

Article 2 - Le Contrat de Ville 2015 - 2023

Le contrat qui prend la suite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) intervient après un premier Programme de Renouvellement Urbain (PRU 1) qui porte sur les quartiers de Planoise et de Clairs-Soleils.

Il s'agit d'un contrat intégré articulant des objectifs de développement social et de renouvellement urbain conformément aux dispositions de la loi de 2014. Il préfigure à ce titre la contractualisation du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) sur les quartiers de Grette et de Planoise.

Il identifie trois types de territoires :

- Les quartiers prioritaires : Planoise – Grette – Montrapon – Palente-Orchamps – Clairs-Soleils,
- Les quartiers en veille active, « sortis » de la géographie antérieure du CUCS : Battant – Vareilles – Amitié,
- Les quartiers en observation :
 - o Novillars : Cité Curie-Pasteur
 - o Besançon : Cité Viotte – Pesty – Schlumberger – Pelouse

Ce contrat signé le 21 février 2015, par 21 partenaires, pour la période 2015 - 2020 a fait l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours (2019),
- de 2 prorogations (2021-2022 puis 2023),
- d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques (signé le 31 août 2020),
- d'une évaluation finale (2022).

Le renouvellement urbain fait l'objet d'un conventionnement spécifique formalisé en deux temps :

- La convention NPRU signée le 24 juin 2019 intègre la stratégie d'intervention sur Grette et des éléments de préfiguration relatifs à Planoise
- L'avenant n° 1 signé le 10 mars 2020 intègre la stratégie d'intervention sur Planoise

Des dispositifs associés au Contrat de Ville 2015-2023:

- La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est en charge de coordonner une démarche partenariale contribuant au bon fonctionnement technique et social et à l'entretien quotidien des QPV (espaces publics, voiries, espaces communs du patrimoine des bailleurs, propreté, maintenance, sécurité, lien social, usages...) ; elle s'appuie sur une convention signée par l'État, GBM, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux et l'USH BFC en 2018.
- La convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) signée en 2016 par l'État, GBM, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux et l'USH BFC, détermine les modalités d'utilisation de l'abattement dont bénéficient les bailleurs sur la TFPB due au titre de leur patrimoine au sein des QPV.
- Le Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations.
- Le Plan de Prévention et de Lutte contre la Radicalisation.

Article 3 - Les principaux enseignements de l'évaluation du Contrat de Ville

Les évaluations du Contrat de Ville de 2015 ont fait état des enjeux suivants, que le présent Contrat de Ville a intégrés, que ce soit en termes de périmètres ou de modalités d'intervention :

- **Des indices de fragilité préoccupants apparaissent au-delà des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), notamment à Novillars (Cité Curie-Pasteur), aux Hauts de Saint-Claude et à Battant** : Les Hauts de Saint-Claude et Battant, sur proposition de l'État, de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole ont intégré la géographie prioritaire. Une attention toute particulière sera par ailleurs portée à la cité Curie-Pasteur.
- **La nécessité de mieux faire connaître les actions déployées, de faciliter l'accès aux droits** : dans le cadre du présent Contrat de Ville, non seulement la posture d'aller-vers les publics sera amplifiée, mais « aller vers ensemble » sera un enjeu central du Contrat de Ville.
- **La nécessité de consolider et de développer la participation citoyenne** : de nouvelles modalités seront recherchées ou amplifiées. Elles se traduiront notamment par des évaluations « au fil de l'eau », qui associeront habitants et porteurs de projets et permettront de faire évoluer en tant que de besoin les actions conduites ou les modalités d'intervention des partenaires.
- **La nécessité de rendre plus lisibles les objectifs et les priorités du Contrat de Ville pour les habitants et les porteurs de projets** : l'approche territoriale du présent Contrat de Ville sur des priorités resserrées contribuera à une meilleure appropriation collective des enjeux du Contrat de Ville et des pistes d'actions. Par ailleurs, le présent Contrat de Ville prévoit que l'animation des projets de quartier soit organisée au plus près des habitants, selon des modalités renouvelées.
- **La nécessité de mieux mobiliser les crédits de « droit commun » de tous les partenaires** : le présent Contrat de Ville prévoit d'articuler les contractualisations et dispositifs de droit commun notamment dans cette perspective.
- **La nécessité de simplifier les dispositifs pour alléger le travail administratif des porteurs de projets** : la mise en place de financements pluriannuels et la recherche d'une harmonisation des calendriers de l'appel à projets.
- **Le souhait des porteurs de projets de mieux se connaître, de s'enrichir au contact des autres** : l'interconnaissance entre porteurs de projets sera favorisée. Les centres sociaux et maisons de quartier constituent un maillon indispensable pour faciliter le lien entre chaque structure. Une attention particulière sera de référencer pour chaque projet et/ou action les correspondances aux autres contrats ou dispositifs.

Le Contrat de Ville 2024 – 2030 : Quartiers 2030

La Ville de Besançon a inscrit dans sa démarche de proximité l'élaboration du présent Contrat de Ville.

Les conclusions de l'évaluation ont confirmé cette nécessaire démarche. Ces éléments ont amené le comité de pilotage, réuni en avril 2023 afin de lancer la dynamique de renouvellement du Contrat de Ville, à privilégier une approche territorialisée, évolutive, au plus près des habitants. Les concertations menées courant 2023 et les circulaires et instructions ministérielles ont confirmé cette orientation.

Article 4 - Les modalités d'élaboration du contrat

Le Contrat de Ville a été élaboré en tenant compte de différents éléments complémentaires :

- **L'organisation municipale de Besançon dans les quartiers** (désignation de 3 adjoints de quartier et 1 conseillère déléguée, le réseau des maisons de quartier...)
- **Les conclusions des évaluations du précédent contrat évoquées ci-dessus.**
- **Le bilan du Pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise** mis en place en 2023, dans l'attente du prochain contrat.
- **Les différentes réunions de concertation et d'échanges :**
 - o Avec les habitants : 1 à 2 réunions par quartier prioritaire de mai à juin 2023
 - o Avec les porteurs de projets :
 - Forum du 13 octobre 2023 : tables rondes des partenaires institutionnels et échanges avec les porteurs de projets
 - 1 réunion par quartier prioritaire en octobre et novembre 2023
 - o Réunions « post émeutes » de juin-juillet 2023 : 1 réunion en juillet et 1 réunion en septembre avec les centres sociaux et les associations.
- **Les échanges avec les partenaires signataires et acteurs institutionnels présents dans les quartiers.**
- **L'ambition de la démarche « Quartiers 2030 »** portée au niveau national et matérialisée notamment par :
 - o La circulaire du 31 août 2023 de Mme la Secrétaire d'État chargée de la ville,
 - o Le Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023,
 - o La circulaire « mixité sociale » de Mme la Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville du 18 décembre 2023,
 - o Et l'instruction relative à la gouvernance des Contrats de Ville Engagements Quartiers 2030 de Mme la Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville du 04 janvier 2024.
- **Le dispositif « Force d'Action Républicaine »** du Gouvernement.

Le présent Contrat de Ville est donc le fruit d'un dialogue entre tous les acteurs institutionnels, associatifs et les habitants. Il doit permettre de favoriser le développement et l'intégration des quartiers politique de la ville dans la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole par la mise en valeur systématique de ces territoires et de leurs habitants afin d'en modifier durablement la notoriété et l'image.

Article 5 - Les objectifs du Contrat de Ville du Grand Besançon

En cohérence avec la loi de 2014, la démarche « Quartiers 2030 » et les éléments recueillis auprès des partenaires et des habitants, les partenaires s'engagent à œuvrer conjointement dans les quartiers prioritaires (et fragiles) pour :

- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

- Rendre plus accessibles et inclusifs le logement, la rue, le quartier, la ville,
- Renforcer la prévention et la tranquillité publique,
- Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...),
- Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles.

- Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

- Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,
- Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé,
- Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi,
- Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité.

> En mettant en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions :

- des actions de médiation,
- des processus de mobilisation et des temps de participation,
- des réseaux d'information et de communication.

Article 6 - Les engagements des partenaires signataires

Sur ces orientations et principes qui constituent aussi **le socle des projets de quartier**, les signataires du Contrat de Ville s'engagent :

- à participer activement à la mise en œuvre et au financement des actions nécessaires à la prise en compte des enjeux et à la réalisation des objectifs intégrés au présent contrat et aux projets de quartier,
- à mettre en œuvre leurs dispositifs et financements de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus,
- à mobiliser leurs services, notamment ceux qui sont présents au sein des quartiers intégrés au présent contrat, afin qu'ils participent à la réalisation de ces objectifs notamment en prenant part aux projets de quartier,
- à partager les informations qu'ils détiennent et qui concourent à une meilleure connaissance des quartiers et de leurs habitants,
- à contribuer aux évaluations qui seront conduites dans le cadre du présent Contrat de Ville,
- à participer à la coordination des actions.

Les engagements et participations par signataire figurent en annexes.

Article 7 - Les quartiers intégrés au Contrat de Ville

Deux types de quartiers sont distingués par le présent contrat : les quartiers prioritaires désignés par décret et les quartiers fragiles désignés localement.

7.1 - Les quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires sont déterminés par l'application d'un critère unique (loi du 21 février 2014) : la concentration de pauvreté dans un quartier d'au moins 1000 habitants situé dans une agglomération d'au moins 10 000 habitants.

Pour le Grand Besançon, le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 désigne les quartiers suivants :

- Quartiers prioritaires « reconduits » : Planoise, Montrapon, Orchamps-Palente, Clairs-Soleils,
- Nouveaux quartiers prioritaires : Battant et Hauts de Saint-Claude.

7.2 - Les quartiers fragiles

Les partenaires ont cependant conscience que d'autres quartiers doivent faire l'objet d'une attention particulière compte tenu de fragilités avérées (économiques, sociales) de leurs habitants.

Ces quartiers sont les suivants :

- Novillars : Cité Curie-Pasteur.
- Besançon : Cité Viotte, Cité des Vareilles, Cité de l'Amitié, Secteur Pesty et Cité de la Pelouse.



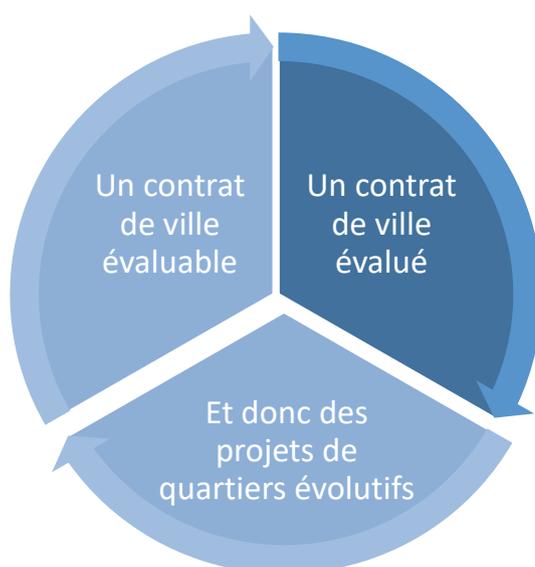
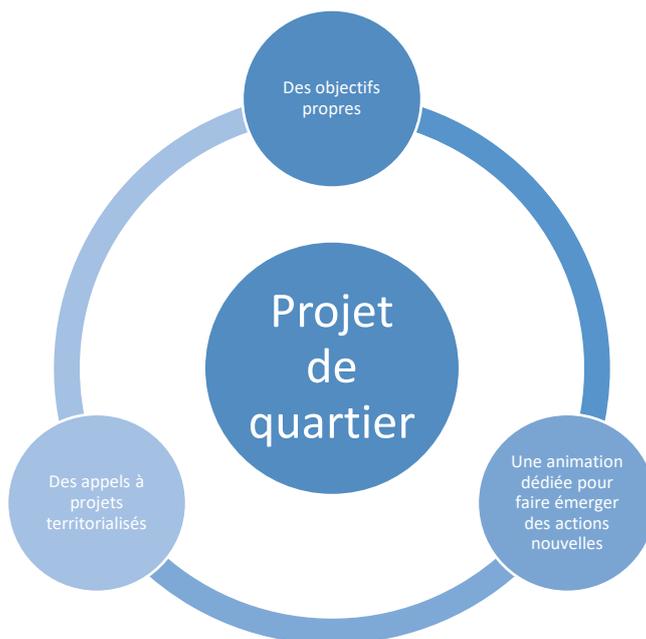
Quartiers prioritaires
Planoise
Orchamps-Palente
Montrapon
Clairs-Soleils
Battant
Hauts de St-Claude

Quartiers fragiles
Vareilles
Cité Viotte
Pesty
Pelouse
Amitié
Curie-Pasteur (Novillars)

Article 8 - La durée du Contrat de Ville du Grand Besançon

Le Contrat de Ville du Grand Besançon est conclu pour une durée de 6 ans (2024-2030).

Il fera l'objet d'une actualisation en 2027, précédée d'une évaluation à mi-parcours en 2026. Cette actualisation permettra d'ajuster, au vu des résultats de l'évaluation à mi-parcours, les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation (circulaire du 31 août 2023).



Article 9 - L'approche territoriale

Le comité de pilotage du Contrat de Ville a entendu en 2021 l'attention particulière de la Ville de Besançon aux quartiers en difficulté, et son approche de la politique de la ville cherchant à recréer un équilibre entre l'ensemble des quartiers et à améliorer ainsi les conditions du mieux-vivre ensemble.

Les délégations d'adjoints de quartier et de conseillère déléguée ont pour vocation de renforcer l'action conduite par la municipalité dans les quartiers « politique de la ville » ou « fragiles », qui nécessitent une attention particulière.

L'adjoint de quartier a une mission définie par l'article L. 2122-18-1 CGCT : il connaît de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont il a la charge et veille à l'information des habitants, en favorisant leur participation à la vie du quartier.

Leurs implications dans l'étude des projets, leurs présences dans les instances ou les co-présidences de commission de suivi par exemple des maisons de quartier (municipales et associatives) sont les prémices du nouvel engagement politique dans les quartiers.

Le comité de pilotage du 28 avril 2023 a entériné la nécessité d'une approche territorialisée de la politique de la ville.

Cette approche, fondée sur les résultats de l'évaluation, a été confirmée par le résultat des réunions de concertation et par la circulaire du 31 août 2023 de Mme la Secrétaire d'État chargée de la ville.

Elle se traduit notamment par la création de portraits de quartier et de projets de quartier.

9.1 - Les portraits de quartier

Les portraits de quartier sont des éléments de connaissance, essentiellement statistiques, de chaque quartier.

Ces éléments sont notamment issus des travaux de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV) et de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée annuellement par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon avec l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB).

Ils seront remis à jour périodiquement (en fonction de la disponibilité des indicateurs) et en tout état de cause lors de l'évaluation à mi-parcours (2026) et de l'évaluation finale du Contrat de Ville du Grand Besançon. Les connaissances socio-démographiques des quartiers seront actualisées sur la durée du contrat.

Ils comportent des cartographies thématiques permettant d'identifier les acteurs et équipements existants dans chaque quartier.

Les portraits de quartier sont conclus par une analyse « forces – faiblesses - opportunités - menaces » qui se base notamment sur les éléments collectés au cours des différentes réunions de concertation. Ces éléments ont également vocation à évoluer au fil des ans.

Les portraits de quartier de Battant et des Hauts de Saint-Claude seront complétés car ils ne bénéficient pas encore de l'antériorité des analyses dédiées de l'ONPV.

9.2 - Les projets de quartier

Le projet de quartier est l'outil opérationnel de référence du Contrat de Ville dans les QPV. Il a été élaboré à partir de différents éléments de connaissance du quartier (volonté politique de la ville-centre, concertations avec les habitants, les acteurs et les associations, portraits de quartier, analyses techniques...).

Il se compose :

- des priorités par quartier,
- des priorités communes à tous les quartiers.

Le projet de quartier est destiné à :

- **Poser, pour chaque quartier, des objectifs prioritaires communs à tous les partenaires institutionnels,**
- **Faire converger et garantir la cohérence des politiques publiques dans chaque quartier,**
- **Rendre lisibles aux porteurs de projets ainsi qu'aux habitants, les intentions du Contrat de Ville et de toutes les politiques publiques pour le quartier considéré,**
- **Constituer un outil de dialogue avec les porteurs de projets et les habitants qui seront associés à son animation,**
- **Adapter l'appel à projets annuel aux priorités des projets de quartier,**
- **Contribuer à faire émerger et à animer des réseaux d'acteurs de proximité, des projets collectifs.**

Les projets de quartier ne sont pas figés et devront évoluer en fonction des mutations du quartier.

Les outils d'animation et d'évaluation du projet de quartier permettront d'en faire évoluer les contenus.

Des projets de quartier seront réalisés la première année pour les quartiers fragiles.

Article 10 - La place des habitants : la participation et l'information

Le Contrat de Ville a vocation à promouvoir la participation citoyenne et la prise de rôle des habitants afin qu'ils deviennent acteurs de la vie de la cité.

La participation s'exerce dans le cadre de la loi du 21 février 2014 à travers **les conseils citoyens**.

Le principe adopté pour le présent Contrat de Ville est de poursuivre l'accompagnement des conseils citoyens là où ils existent et d'en créer dans les autres quartiers.

Les conseils citoyens existants ou créés au cours des prochaines années seront associés aux instances de pilotage du Contrat de Ville, comme cela a été le cas au cours de la période 2015-2023, et d'animation des projets de quartier.

Les signataires du Contrat de Ville se donnent pour objectif de faire émerger d'autres formes de participation, complémentaires des conseils citoyens.

La participation se fera également en lien avec les instances ou dispositifs existants de démocratie participative : **Conseil Consultatif des Habitants, Conseil Bisontin des Jeunes, Assemblée des Sages, budget participatif...**

Ces différentes formes de participation des habitants pourront concourir à l'animation des projets de quartier. La charte graphique nationale « Quartiers 2030 » permettra d'identifier facilement et rapidement les actions portées en direction des QPV.

Par ailleurs, les réunions de concertation ont mis en évidence que les habitants n'étaient pas suffisamment informés des actions réalisées dans leur quartier et notamment celles issues du Contrat de Ville.

L'information et les actions de communication devront donc être renforcées, renouvelées et s'inscrire dans la durée et à travers l'animation et la valorisation des projets de quartier.

Enfin, un dispositif tel que le **Fonds de participation des habitants (FPH)** peut permettre aux habitants de participer à l'animation de leur quartier.

Article 11 - Les centres sociaux et les espaces de vie sociale

Ces équipements, municipaux ou associatifs, disposent d'un agrément « animation globale » ou « animation locale » délivré par la Caf du Doubs.

Ils sont implantés au cœur ou à proximité des quartiers prioritaires ou des quartiers fragiles.

A ce titre, l'articulation entre projets d'animation globale ou d'animation locale et projets de quartier constitue un objectif partagé par les signataires du présent Contrat de Ville.

Les signataires sont invités à partager dans leurs conventionnements respectifs cette nécessaire articulation et correspondance d'objectifs, de projets et d'actions dans chaque quartier.

Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale	QPV ou quartiers fragiles concernés
Maison de quartier – Centre social - Planoise	Planoise
Espace de Vie Sociale PARI	
Espace de Vie Sociale Miroirs du Monde	
Maison de quartier – Centre social - Montrapon	Montrapon
Espace de Vie Sociale Saint-Claude	Hauts de Saint-Claude
MJC – Centre social - Palente	Orchamps-Palente
MJC – Centre social - Clairs-Soleils	Clairs-Soleils
Espace de Vie Sociale Vareilles	Vareilles
Maison de quartier – Centre social Bains-Douches	Battant
Comité de quartier – Centre social Rosemont St-Ferjeux	Pesty, Pelouse, Amitié
Association Sportive et d'Education Populaire – Centre social - Cras Chaprais Viotte	Cité Viotte

Article 12 - Les associations

Les associations jouent un rôle majeur, aux côtés des partenaires institutionnels dans la mise en œuvre du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Elles sont en effet porteuses :

- de nombreux savoir-faire thématiques ou généralistes,
- d'une connaissance des quartiers et de leurs habitants,
- d'objectifs communs dans chaque quartier
- d'actions au sein des quartiers financées dans le cadre du Contrat de Ville (appel à projets) ou de dispositifs de droit commun.

Elles sont par ailleurs soumises à des obligations telles que le respect des valeurs de la République, de la laïcité, de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.

Article 13 - La gouvernance du Contrat de Ville

Le comité de pilotage est l'instance de décision et d'orientation du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Il est composé :

- Des partenaires signataires,
- Des conseils citoyens ou de toute instance de participation créée dans les quartiers prioritaires ou fragiles,
- De toutes structures ou personnes pouvant éclairer les décisions du comité de pilotage par son expertise, son expérience ou les actions qu'elles mènent dans le cadre du Contrat de Ville.

Le comité de pilotage est une instance de débats et de discussions dont le rôle est de :

- S'assurer du bon déroulement du Contrat de Ville, des projets de quartier et des dispositifs associés,
- Entendre les évaluations,
- Valider toute modification ou correctif nécessaire au bon fonctionnement du Contrat de Ville,
- Valider les propositions d'évolution des projets de quartier.

Le comité de pilotage se réunit 1 à 2 fois par an à l'invitation de M. le Préfet du Doubs et de Mme la Présidente de Grand Besançon Métropole, Maire de Besançon, qui en assurent la co-présidence.

Un comité technique composé d'un·e (ou plusieurs) technicien·nes de chaque partenaire se réunit régulièrement.

Il s'assure du bon déroulement des dispositifs et actions issus du Contrat de Ville, de l'appel à projets annuel et des projets de quartier et prépare les réunions du comité de pilotage. Il se réunira autant de fois que nécessaire.

Article 14 - L'animation des projets de quartier

Une revue de projet a lieu deux fois par an pour chaque projet de quartier.

Elle est co-animée par Mme la déléguée du préfet, Mme la vice-présidente de Grand Besançon Métropole déléguée à la Politique de la ville et M. l'adjoint de quartier du territoire concerné.

Tous les partenaires du Contrat de Ville y sont conviés.

Les associations et habitants concernés le sont également.

La revue de projet a pour objet :

- De veiller à la bonne adéquation entre les évolutions du quartier et les objectifs du projet de quartier,
- De faire des propositions d'évolution des projets de quartier,
- De veiller au bon déroulement du projet de quartier,
- De veiller à la bonne information des porteurs de projets et des habitants sur les projets et actions en cours,
- D'entendre les remarques et suggestions des habitants et porteurs de projets,
- D'engager des réflexions collectives sur des sujets ou thématiques nouvelles pour le bon fonctionnement du projet de quartier,
- De contribuer à la création de dynamiques et de réseaux interacteurs.

La revue de projet sera également l'occasion d'aborder les questions évaluatives.

L'animation technique des projets de quartier repose sur une équipe projet composée de Mme la déléguée du Préfet, Mme ou M. le chargé de mission territorial du Contrat de Ville et de Mme la directrice ou M. le directeur du Centre Social (ou de l'EVS).

Elle mobilise en tant que de besoins les partenaires institutionnels, les porteurs de projets et les habitants.

Article 15 - Les moyens dédiés au Contrat de Ville du Grand Besançon

Les moyens humains

Le fonctionnement quotidien du Contrat de Ville repose sur la mobilisation de technicien·nes chargés de préparer les différentes instances et d'animer au quotidien les dispositifs et les réseaux partenariaux.

- État : la déléguée du préfet aux quartiers prioritaires,
- Grand Besançon Métropole :
 - direction Contrat de Ville (mutualisée GBM - Ville) en charge de la coordination du Contrat de Ville et de la direction de projet du NPRU,
 - autres délégations/directions : un référent,
- Ville de Besançon : un référent par délégation/direction,
- Mobilisation par chaque partenaire d'un ou plusieurs référents dédiés au Contrat de Ville du Grand Besançon.

Les référents des différents partenaires auront vocation à participer au comité technique et/ou à l'animation des projets de quartier.

Les moyens financiers de droit commun et la mobilisation des dispositifs existants

Les partenaires partagent l'objectif de mobilisation prioritaire de leurs dispositifs et financements de droit commun dans chaque quartier prioritaire et fragile.

Les moyens spécifiquement dédiés au Contrat de Ville

Les partenaires mobilisent de surcroît des dispositifs et des financements spécifiquement dédiés aux quartiers prioritaires et fragiles.

Chaque partenaire affecte ses crédits en fonction de ses champs de compétences et de ses priorités, en cohérence avec les priorités du Contrat de Ville.

Les priorités d'intervention des partenaires

Les partenaires signataires ont vocation à concourir aux objectifs du Contrat de Ville et des projets de quartier en fonction de leurs compétences et priorités respectives.

Les éléments établis par leur soin qui précisent les thématiques auxquelles ils entendent apporter leur soutien figurent en annexe.

Le volet investissement

Un des objectifs prioritaires du Contrat de Ville est d'améliorer le cadre de vie des habitants, notamment en créant ou améliorant des services ou équipements ou en améliorant des espaces publics.

Ces opérations génèrent des dépenses d'investissement pour la structure qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Les projets de quartier identifieront les projets d'investissement entrant dans leur périmètre géographique.

Les partenaires mobiliseront prioritairement des financements sur ces projets, en fonction de leurs compétences et priorités.

Article 16 - Les outils et les dispositifs associés au Contrat de Ville et aux projets de quartier

Pour mener à bien ses objectifs, le Contrat de Ville s'appuie sur un certain nombre d'outils et de dispositifs parmi lesquels :

L'appel à projets

Dès 2024, les financements prendront en compte les projets de quartier pour amorcer la territorialisation. Puis, à compter de 2025, le lancement et l'instruction de l'appel à projets seront prioritairement territorialisés et basés sur le projet de quartier.

Si certaines thématiques s'avèrent difficilement « territorialisables », une approche « multi-quartiers » pourra perdurer.

L'appel à projets est annuel mais les partenaires souhaitent garder la possibilité d'accueillir des dossiers tout au long de l'année. La réponse à ces derniers sera fonction de leur intérêt et des crédits encore mobilisables au moment de leur arrivée.

Les partenaires institutionnels s'engagent à tout mettre en œuvre afin d'harmoniser leurs financements et de faire converger leurs calendriers décisionnels pour que les porteurs de projets puissent disposer d'un budget consolidé le plus tôt possible et démarrer leurs actions.

L'appel à projets n'est pas le seul accompagnement financier des initiatives locales.

Le Fonds de Participation des Habitants - FPH

Le FPH constitue un accompagnement et un soutien financier qui permet à des groupes d'habitants (ou à des associations) de mener dans les quartiers des projets collectifs solidaires, environnementaux et créateurs de liens entre les habitants. Souple, réactif, facile d'utilisation, le FPH est particulièrement bien adapté pour les groupes d'habitants qui souhaitent lancer des projets modestes (le montant maximum de l'aide est de 800 €) mais créateurs de liens. Les partenaires ont vocation à accompagner ces groupes dans le montage de leurs projets.

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs - CPO

Afin de donner des perspectives de moyen terme à des porteurs de projets ou à des projets particulièrement structurants pour les quartiers, les partenaires institutionnels s'engagent à signer des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO).

Le choix des porteurs de projets ou des projets faisant l'objet de CPO sera effectué entre les partenaires après la signature du Contrat de Ville.

Les projets ou porteurs de projets bénéficiant d'une CPO feront un bilan annuel (comité de pilotage) de leur activité.

Dans une perspective de simplification, les partenaires institutionnels s'engagent à tout mettre en œuvre pour produire et signer un cadre unique de convention.

Les conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et les conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Les conventions correspondantes seront discutées et signées entre l'État, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon l'Union Sociale Habitat Bourgogne-Franche-Comté (USH BFC) et les bailleurs sociaux avant le 31 décembre 2024.

Culture et Territoires

La convention Culture et Territoires passée entre l'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Ville de Besançon qui pose des principes et priorités d'intervention dans les quartiers de la politique de la ville.

Pacte des solidarités

La politique de peuplement

Les partenaires s'engagent à mener une réflexion conjointe pour mettre en œuvre une politique de peuplement dans les quartiers intégrés au présent contrat.

Cette politique fixera des priorités et des objectifs adaptés à la situation de chaque quartier en tenant compte de leurs caractéristiques de peuplement.

Elle aura en tout état de cause pour objet d'instiller plus de mixité sociale et de casser les logiques de reproduction de peuplement qui sont trop souvent constatées dans les quartiers.

Article 17 - L'évaluation du Contrat de Ville

L'évaluation portera sur :

- Les objectifs généraux de la politique de la ville :
 - o Assurer l'égalité entre les territoires,
 - o Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines,
 - o Améliorer les conditions de vie de leurs habitants,
 - o Ainsi que sur la gouvernance des dispositifs.
- Les transformations socio-territoriales de chaque quartier,
- La gouvernance, le pilotage et l'animation des dispositifs.

Elle sera fondée sur les temporalités suivantes :

- Une évaluation en continu : les retours des partenaires, acteurs et habitants seront sollicités très régulièrement (au moins annuellement) afin de vérifier la pertinence des dispositifs mis en place et d'envisager d'éventuelles modifications,
- Une évaluation à mi-parcours en 2026,
- Une évaluation finale en 2030.

Trois séries d'acteurs participeront à l'évaluation :

- Les partenaires signataires (gouvernance et pilotage des dispositifs),
- Les porteurs de projets (animation des dispositifs),
- Les habitants (transformation des quartiers et animation des projets de quartier).

La méthode reposera sur l'articulation entre indicateurs chiffrés et questions évaluatives.

Les indicateurs chiffrés seront issus des portraits de quartier qui seront révisés régulièrement, selon une temporalité qui ne peut être unique et qui sera fonction de leur disponibilité.

Les questions évaluatives seront travaillées et définies les six premiers mois du contrat et validées en comité de pilotage.

Les espaces de travail

La méthode d'évaluation s'inscrit dans les choix de pilotage et d'animation globale du Contrat de Ville avec :

- les habitants et les porteurs de projets à l'échelle du quartier essentiellement pour évaluer les transformations socio-territoriales et l'animation des projets de quartier,
- les partenaires pour évaluer la gouvernance, le pilotage et l'animation.

Concrètement, les différents espaces de travail seront les revues de projet de quartier. Une rencontre annuelle inter-quartiers pourra être organisée afin de vérifier la cohérence globale des dispositifs.

Le comité de pilotage prendra connaissance du résultat des évaluations et prendra toutes les mesures d'ajustement nécessaires.

Trajectoire Ressources, centre de ressources de la politique de ville en Bourgogne-Franche-Comté, conduira ce dispositif d'évaluation. Une CPO (convention pluriannuelle d'objectifs) sera conclue à cet effet ; elle complètera et précisera le dispositif d'évaluation esquissé ci-dessus.

Article 18 - L'articulation avec les autres contrats et dispositifs

Les partenaires se donnent pour objectif d'articuler le Contrat de Ville avec d'autres dispositifs existants (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, Contrat Local de Santé, Projet Éducatif de Territoire, Programme de Réussite Éducative, Cité Éducative, Plan de lutte contre les discriminations, futur Pacte des solidarités, Schéma Départemental des Services aux Familles, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain...). Les actions issues de ces dispositifs s'intégreront dans les projets de quartier chaque fois que la situation le nécessitera.

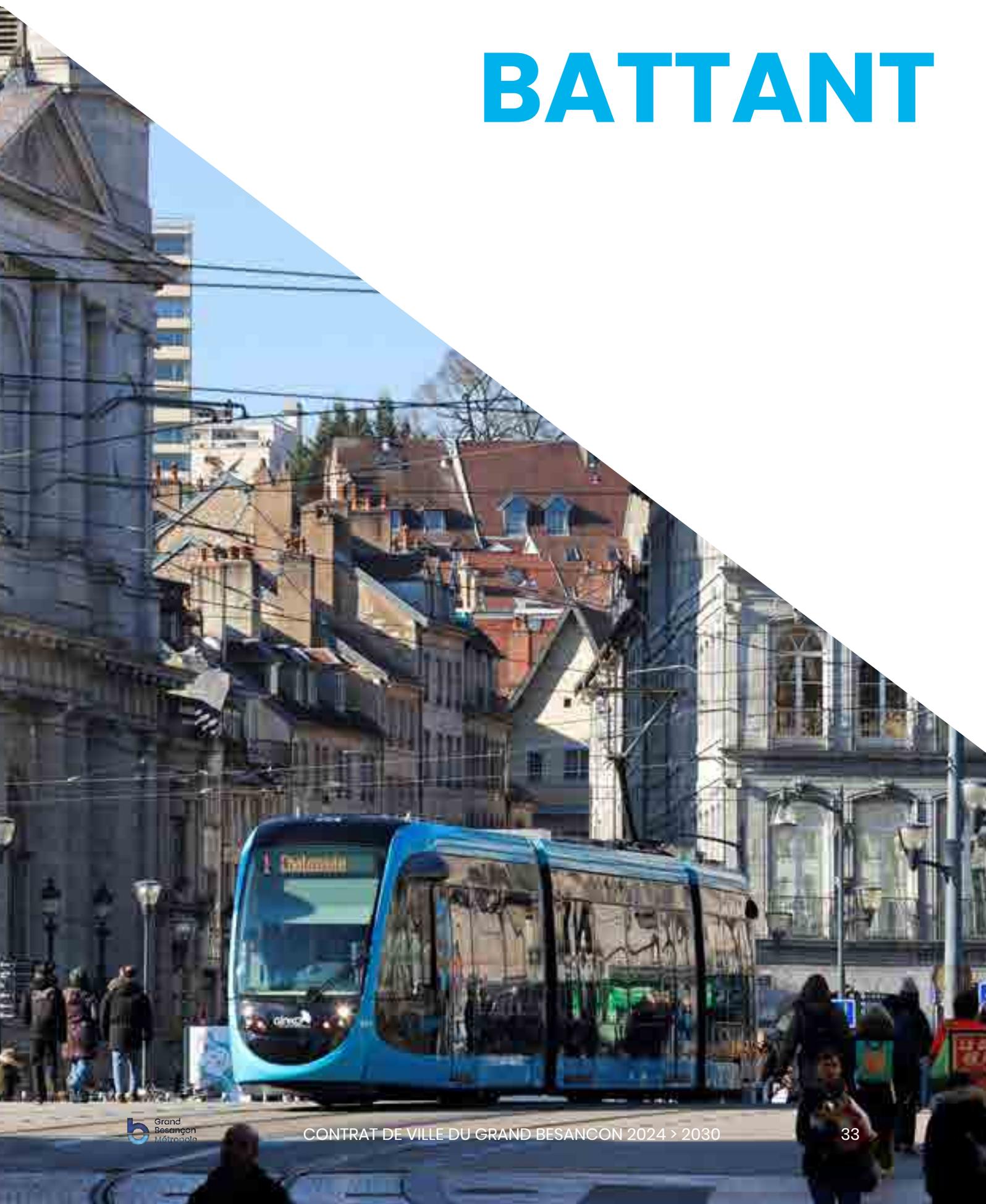
2^{ème} partie :

Approche territoriale

**Les Portraits et Projets
de Quartier**

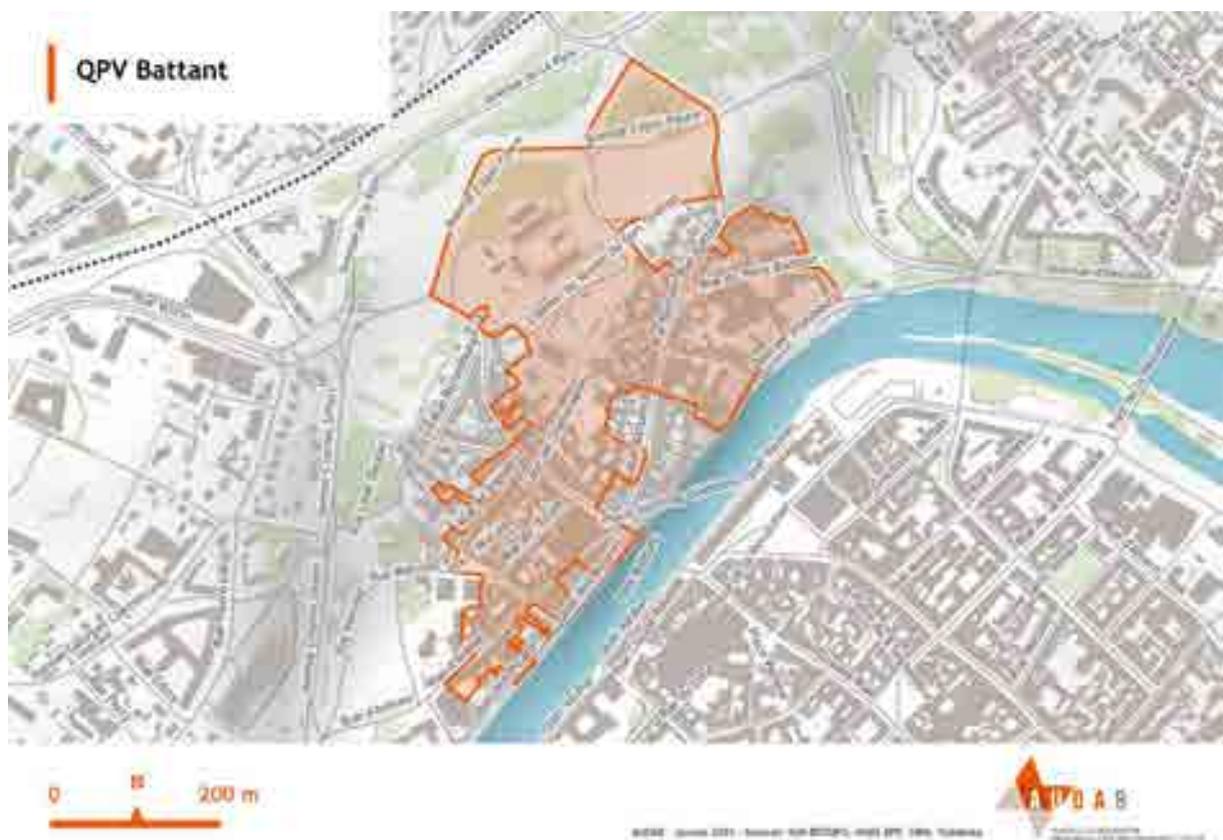
Battant
Clairs-Soleils
Hauts de Saint-Claude
Montrapon
Orchamps-Palente
Planoise

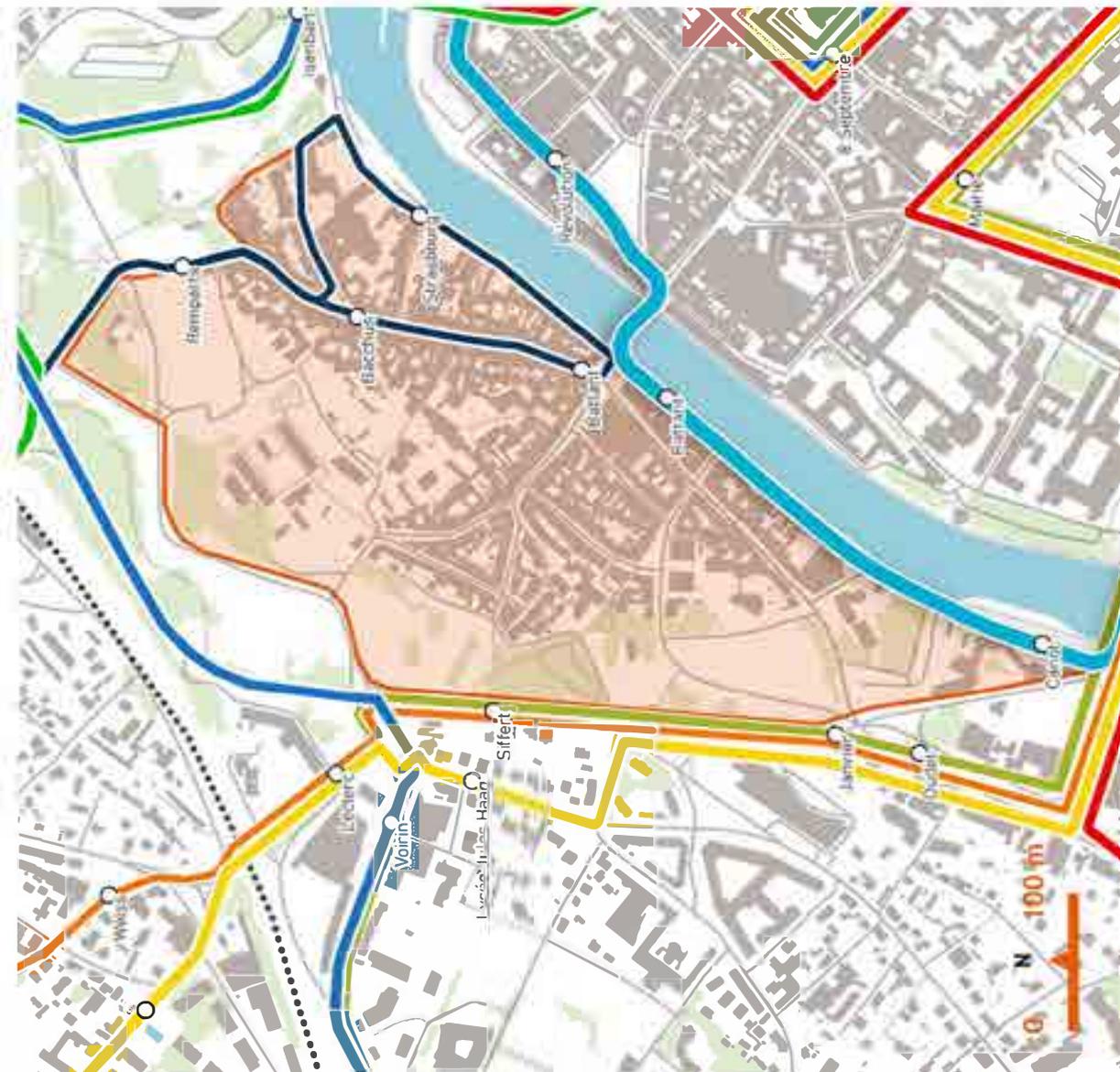
BATTANT



Portrait de quartier

Battant





QPV Battant
Desserte du réseau Ginko

- T1** Hauts du Chazal - Chalezeule
- T2** Hauts du Chazal - Gare Voitte
- L3** Pôle Tennis ↔ Centre-ville (8 Septembre)
- L4** Châteaufarine - Pôle Orchamps
- L5** St Claude ↔ Bregille
- L6** Founottes / Pôle Tennis ↔ Pôle Orchamps
- 8** Centre-ville (Battant) ↔ Espace Valentin
- 9** Tilleroyes ↔ Velotte
- 10** CHU Mirijoux ↔ Chaffanjon



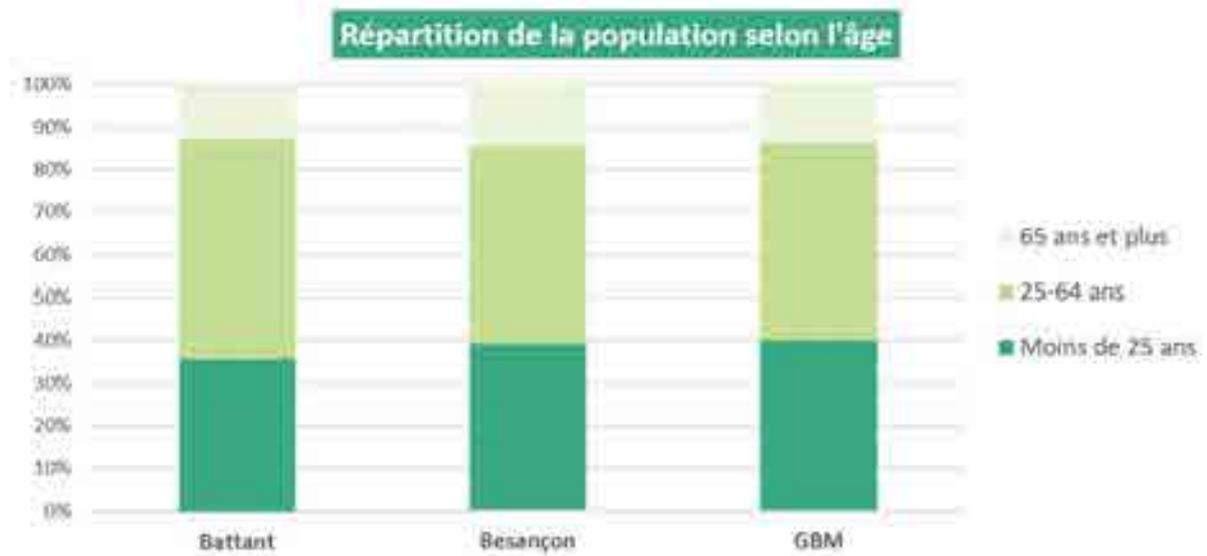
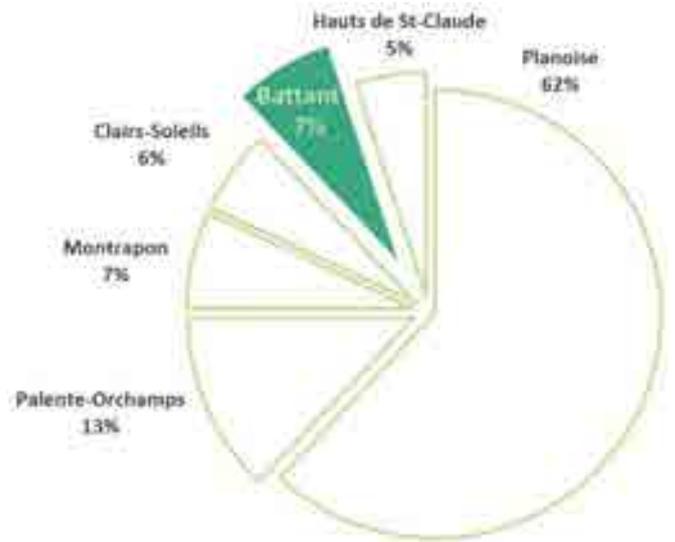
AUDAB, KEOLIS BESANCON - février 2024 - Sources: IGN BD10100, INSEE BPE, CBM

DÉMOGRAPHIE

1 800 habitants

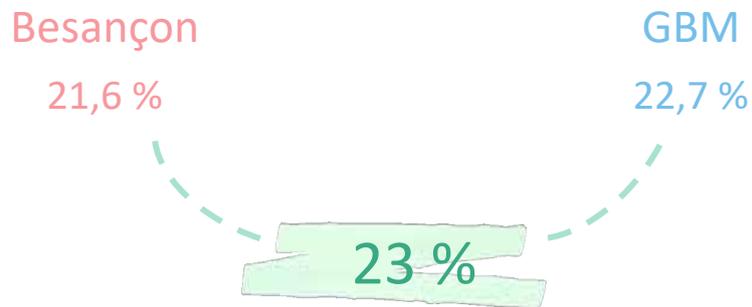
1,5 % de la population bisontine

7 % de la population des QPV à Besançon



Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE



C'est la part des familles monoparentales parmi les familles à Battant

Source : Occupation du Parc Social 2022

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).



Source : OPS 2022

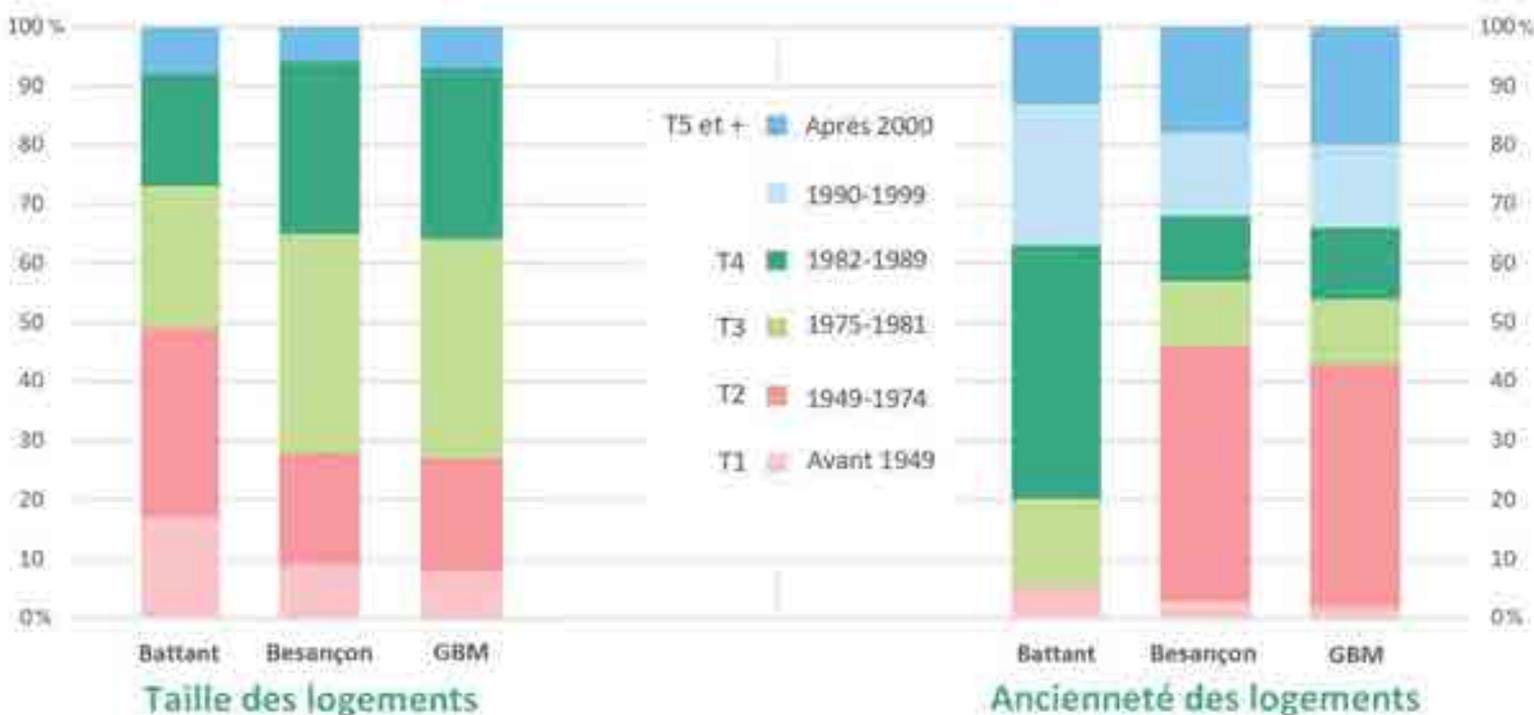
LOGEMENT

<p>8 % *</p> <p>de logements sociaux vacants</p> <p>(3 % Besançon / 2,9 % GBM)</p>	<p>476</p> <p>logements sociaux</p>	<p>6,9 %</p> <p>des logements ont été libérés au cours de l'année</p> <p>(10,1 % à Besançon et à GBM)</p>
	<p>6,3 €</p> <p>par m² en moyenne pour louer un logement social</p> <p>(5,73 € en moyenne à Besançon et GBM)</p>	

Note de lecture : En 2021, 6,9 % des logements de Battant ont été libérés au cours de l'année.

* Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.

Typologies des logements sociaux



Source : OPS 2022

ÉDUCATION



1 école maternelle publique :

Champrond

Maternelle



1 collège public de secteur :

Victor Hugo

Collège



1 école élémentaire publique

Arènes

Élémentaire



1 lycée de secteur

Pasteur

Lycée

Source : DEPP 2020-2021

Indices de position sociale

Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Arènes : 6 771^{ème}

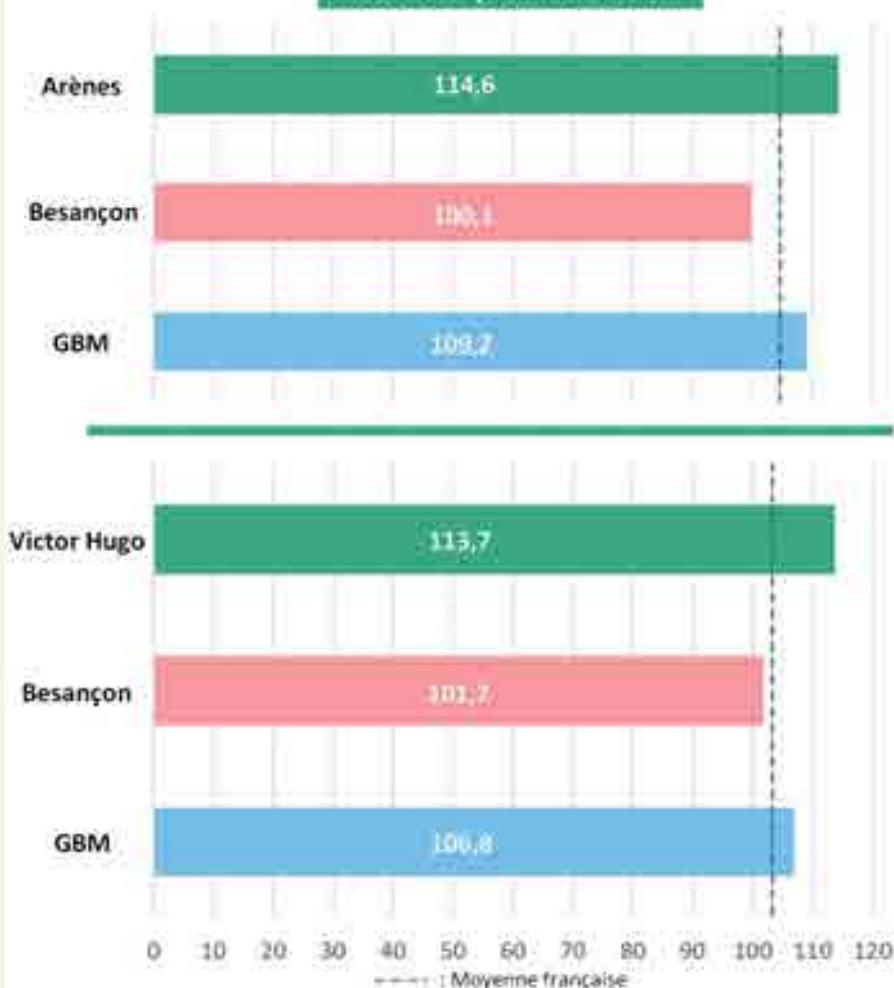
L'école Arènes fait partie des 25 % d'écoles françaises les plus favorisées. Le collège Victor Hugo se classe également parmi les 25 % de collèges ayant l'IPS le plus élevé.

Nombre de collèges en France : 6 962

Victor Hugo : 1723^{ème}

Écoles

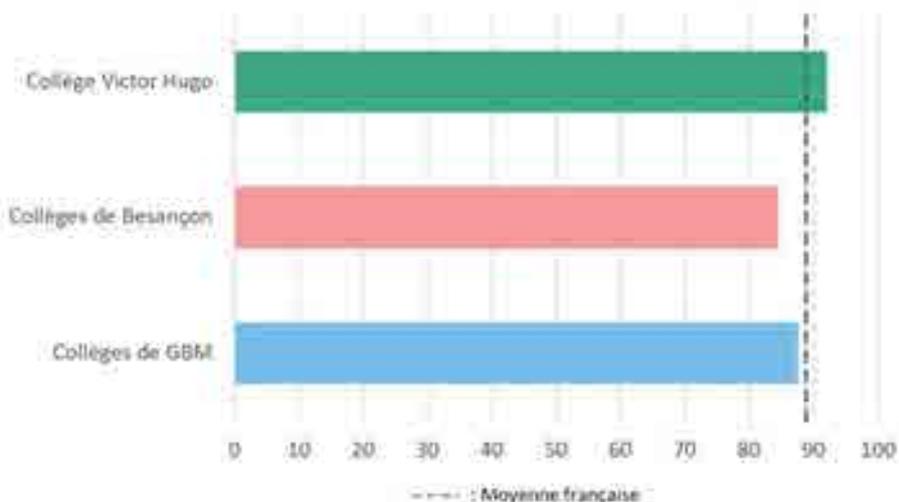
Collèges



Source : DEPP 2021-2022

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

Taux de réussite au brevet des collèges



Classement national

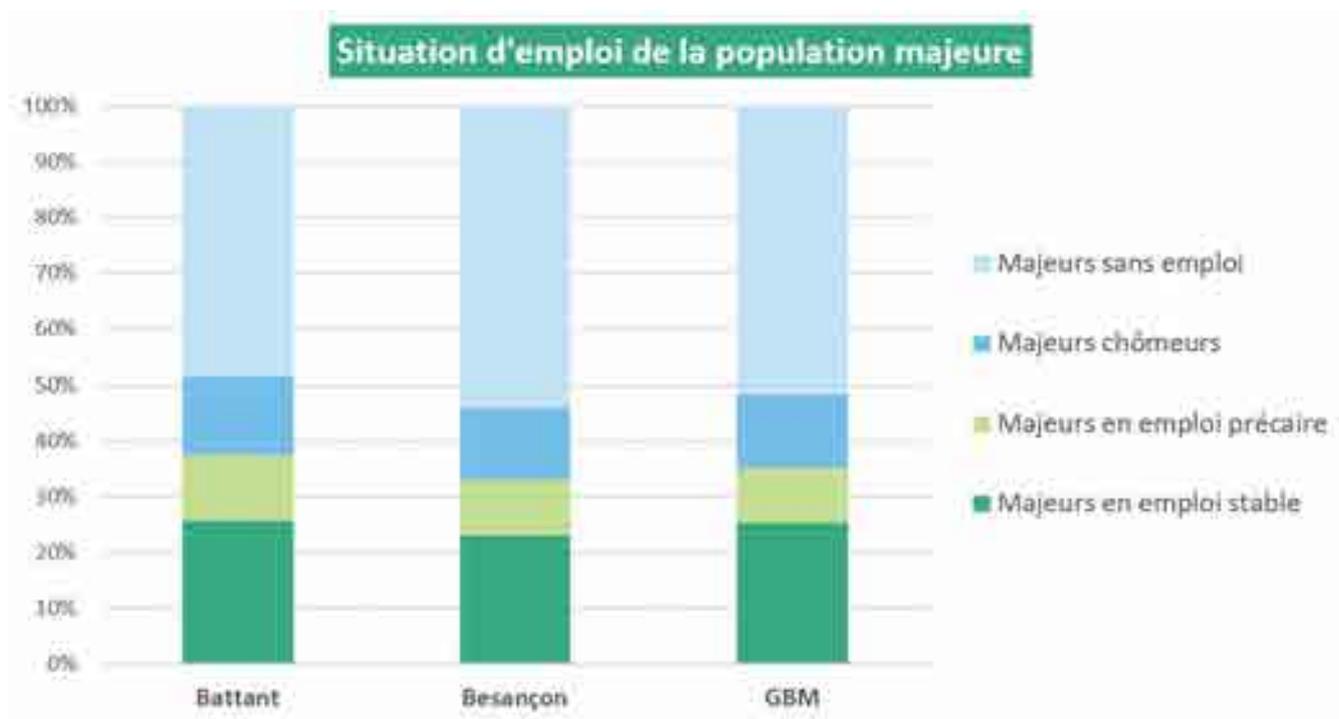
Nombre de collèges en France : 6 622

Victor Hugo : 2 682^{ème}

Le collège Victor Hugo se classe pour sa part parmi les 40 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus

Source : DEPP 2021-2022

EMPLOI



Source : OPS 2022

Note de lecture : En 2022, 26 % des habitants majeurs de Battant ont un emploi stable et 49 % sont sans emploi

Projet de quartier

Battant

11 priorités pour le quartier de Battant

Battant est un des plus anciens quartiers du centre-ville de Besançon. Le quartier regorge de vitalité et de ressources qu'il convient de valoriser et redynamiser pour endiguer le processus de dégradation du climat social et de la qualité de vie.

Pour cela, les efforts sur Battant porteront particulièrement, au cours des premières années du contrat, sur certains enjeux liés :

- A la consolidation et au développement du lien social
- A la préservation et la sauvegarde de l'attractivité du quartier
- A l'apaisement du climat social

Battant, un lien social à conforter et à développer

En premier lieu, il s'agira de renforcer la cohésion sociale et favoriser une cohabitation entre les différentes franges de la population, en s'appuyant sur un travail :

- **De redynamisation de la vie sociale en repositionnant la Maison de quartier Bains Douches** au cœur de la démarche de développement social local
- **D'appropriation collective des espaces publics et des rues** pour en faire des espaces festifs, conviviaux et inclusifs
- **D'intégration harmonieuse et positive des services et équipements sociaux** dans la vie sociale du quartier
- De valorisation et **développement d'espaces collaboratifs** entre les forces vives du quartier
- De déploiement d'une **offre d'actions éducatives, sportives et culturelles en faveur de la jeunesse**

Battant, une attractivité à préserver et à améliorer

En second lieu, il s'agira de modifier durablement l'image du quartier en mettant en mouvement les atouts et le potentiel du territoire. Les deux principaux leviers d'action seront :

- **La revitalisation commerciale et artisanale** pour impulser une vitalité économique facteur de dynamique sociale
- **La mise en valeur du patrimoine historique remarquable** implanté dans le paysage urbain local offrant un réel potentiel touristique

Battant, un cadre de vie à apaiser

Enfin, il sera nécessaire d'apaiser le cadre de vie en agissant sur les éléments générateurs d'un sentiment d'insécurité et nuisant au bien-être des habitants, en intervenant notamment sur :

- **L'apaisement de la circulation**
- Le **développement d'une stratégie de tranquillité et de sécurité publiques** adaptée aux caractéristiques du quartier (notamment addictions et santé mentale dans une approche préventive)
- Une **gestion urbaine adaptée** aux besoins du quartier pour conserver un bon niveau de propreté
- Un **encouragement et un soutien aux initiatives liées à la préservation de l'environnement** et à la transition écologique

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants...)
- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

CLAIRS SOLEILS

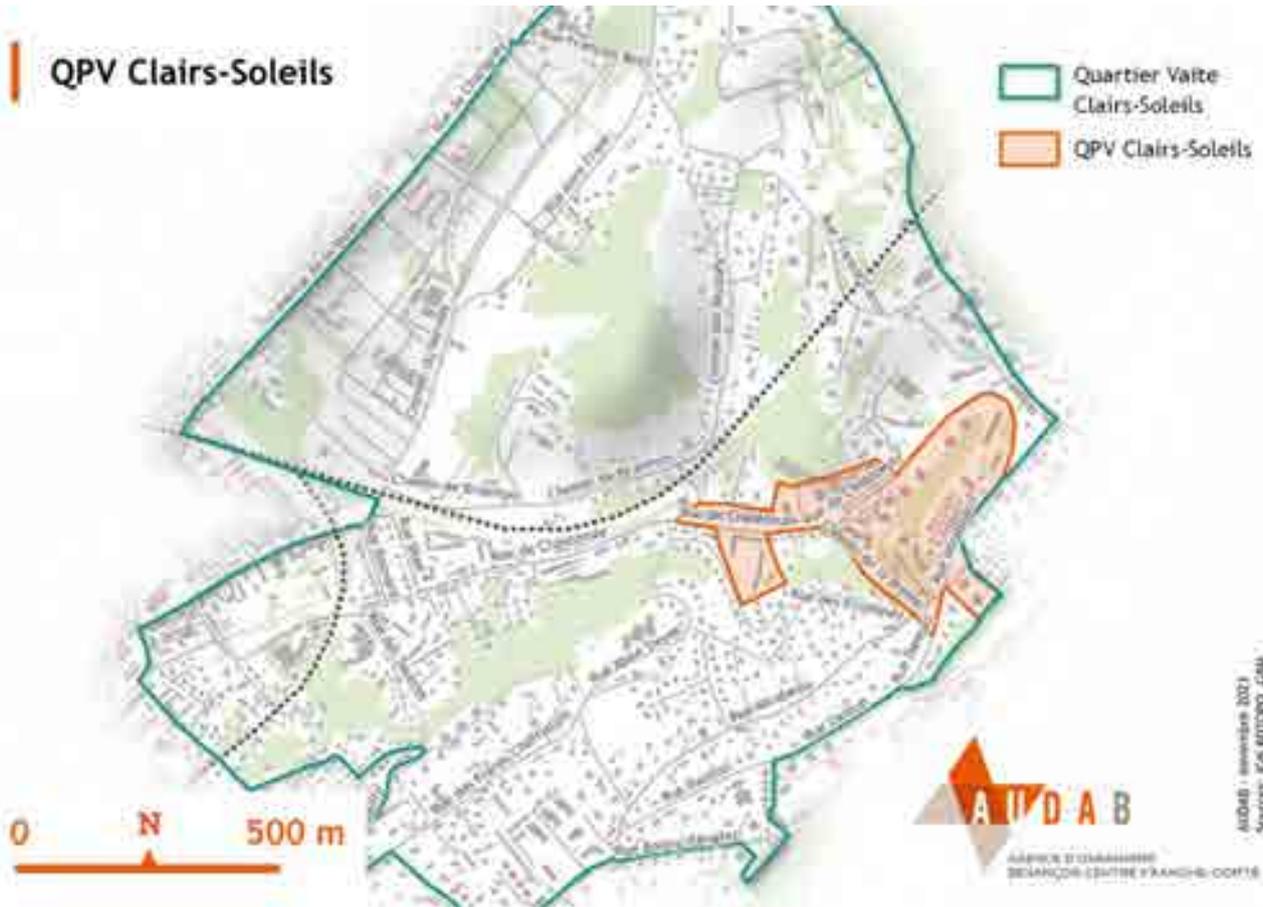


Portrait de quartier

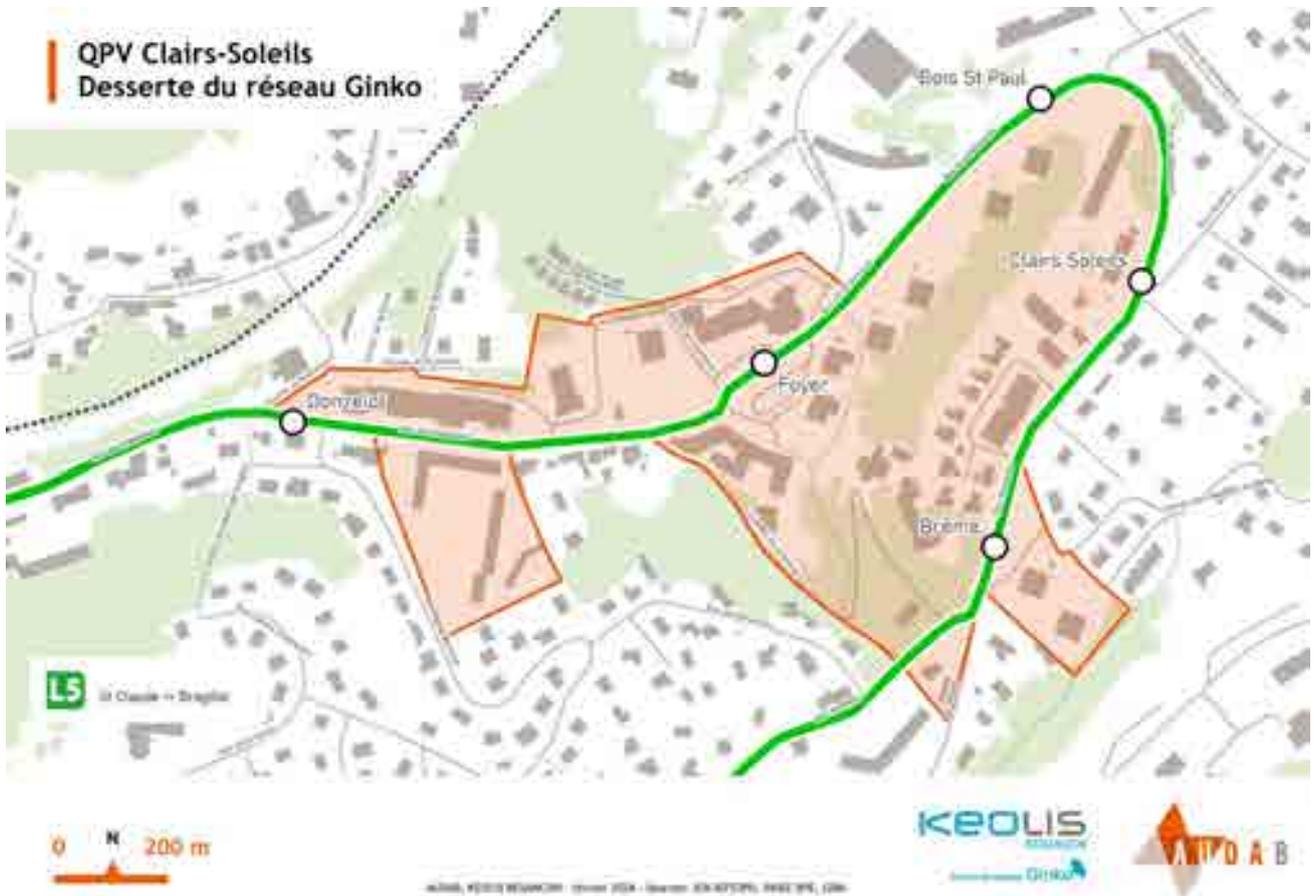
Clairs-Soleils



QPV Clairs-Soleils

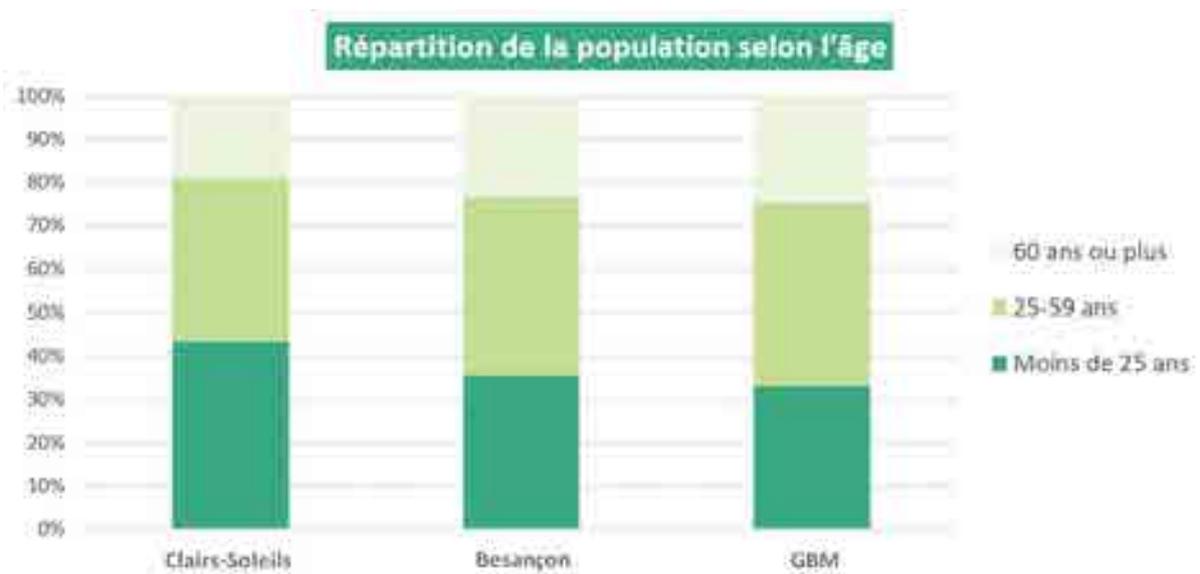
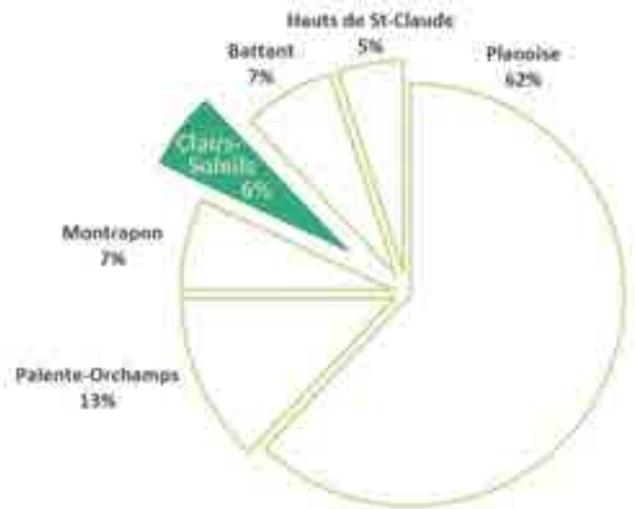


QPV Clairs-Soleils Desserte du réseau Ginko



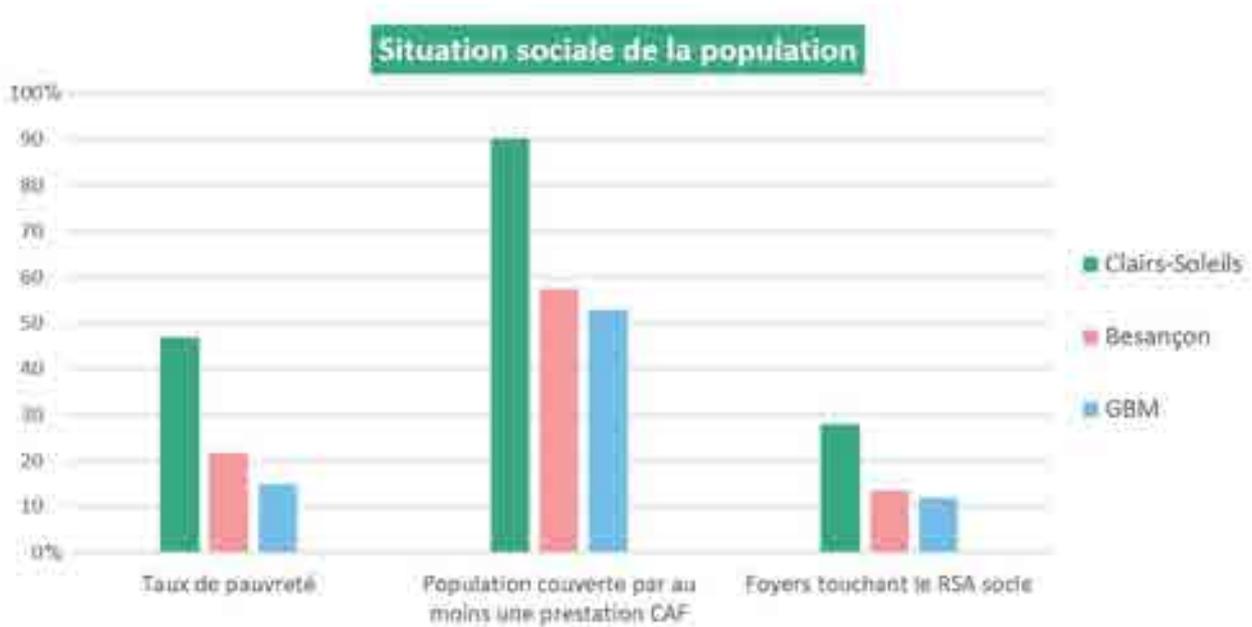
DÉMOGRAPHIE

- 1 428 habitants
- 10,8 % entre 2013 et 2018
- 1,2 % de la population bisontine
- 6 % de la population des QPV à Besançon
- 52 % de femmes



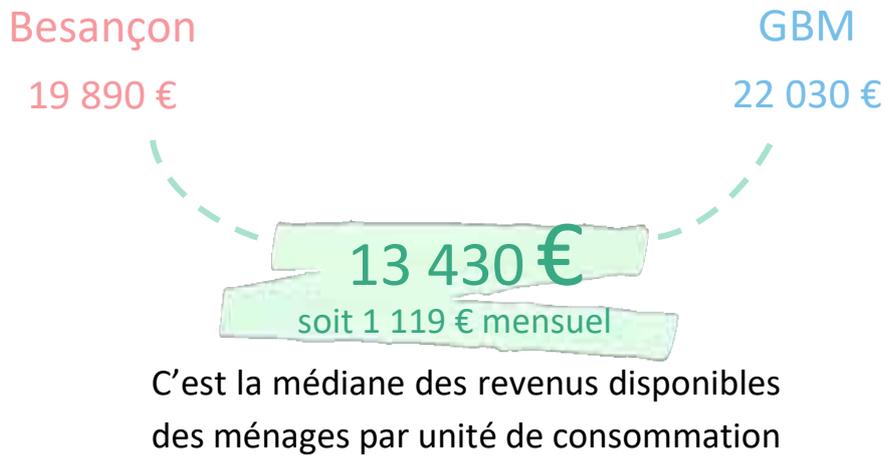
Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE



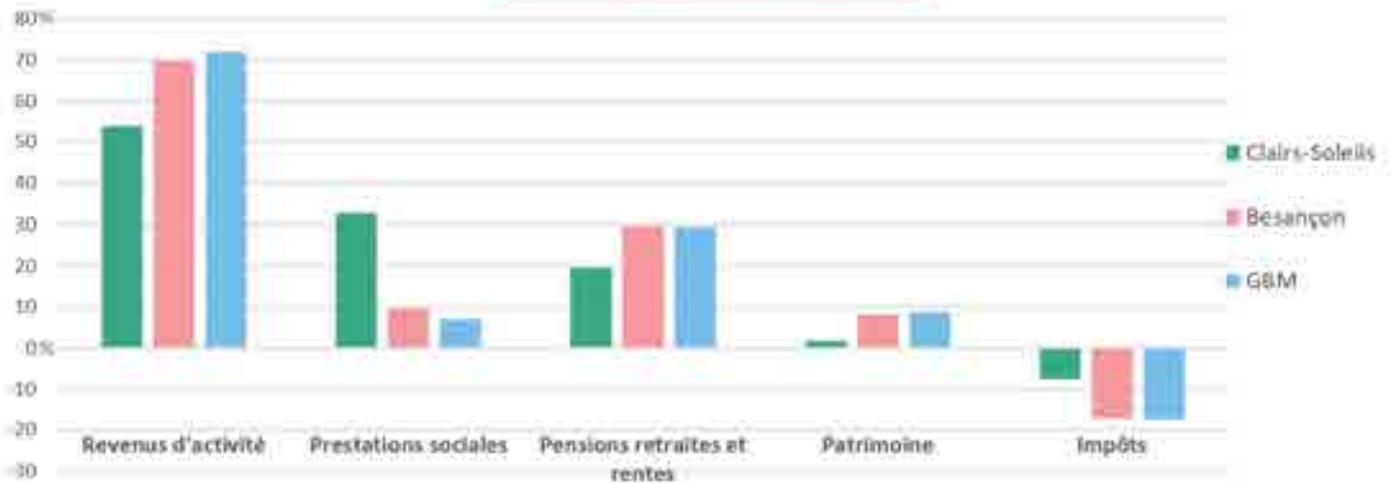
Source : CNAF 2021 (sauf pour le taux de pauvreté : FILOSOFI 2019)

Note : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

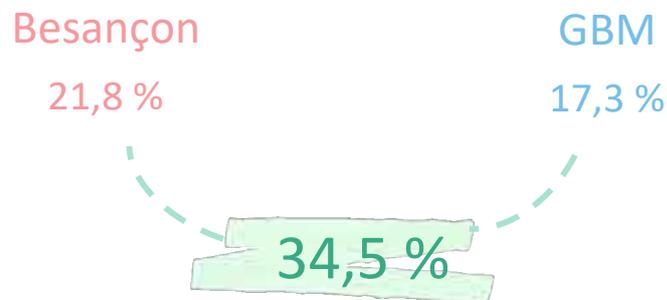


Source : FILOSOFI 2019

Sources du revenu disponible



Sources : FILOSOFI 2019

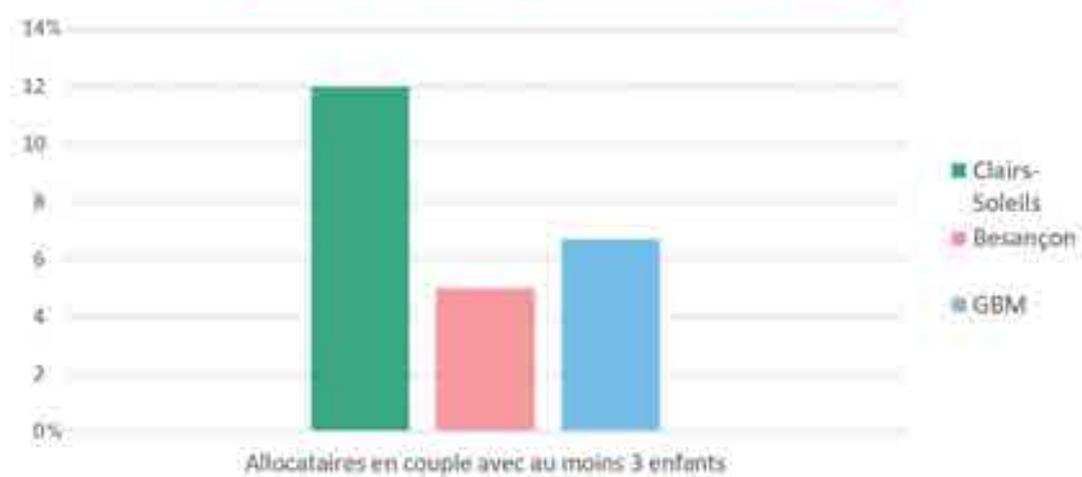


C'est la part des familles monoparentales parmi les familles à Clairs-Soleils

Source : Recensement de la population 2019

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Structure des ménages allocataires CAF (en %)

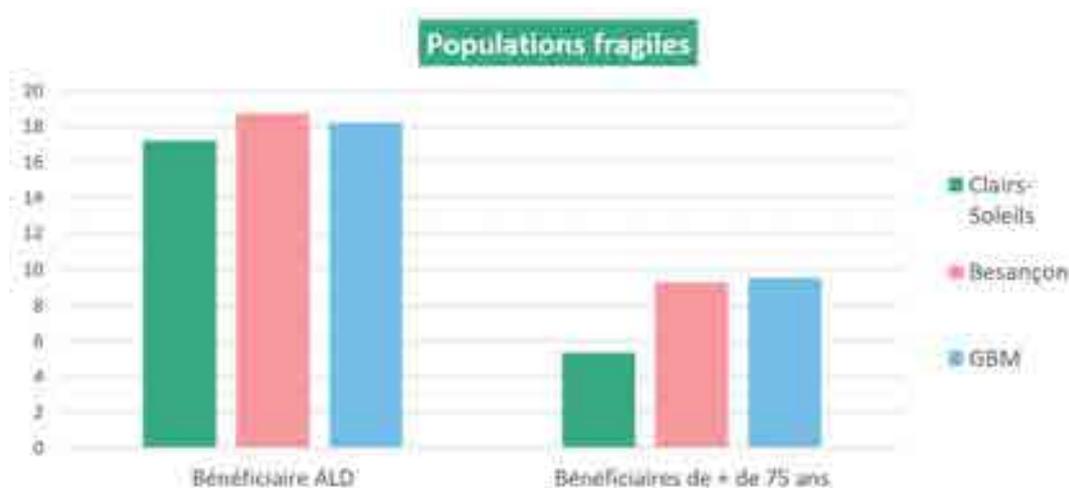


Source : CNAF 2021

ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

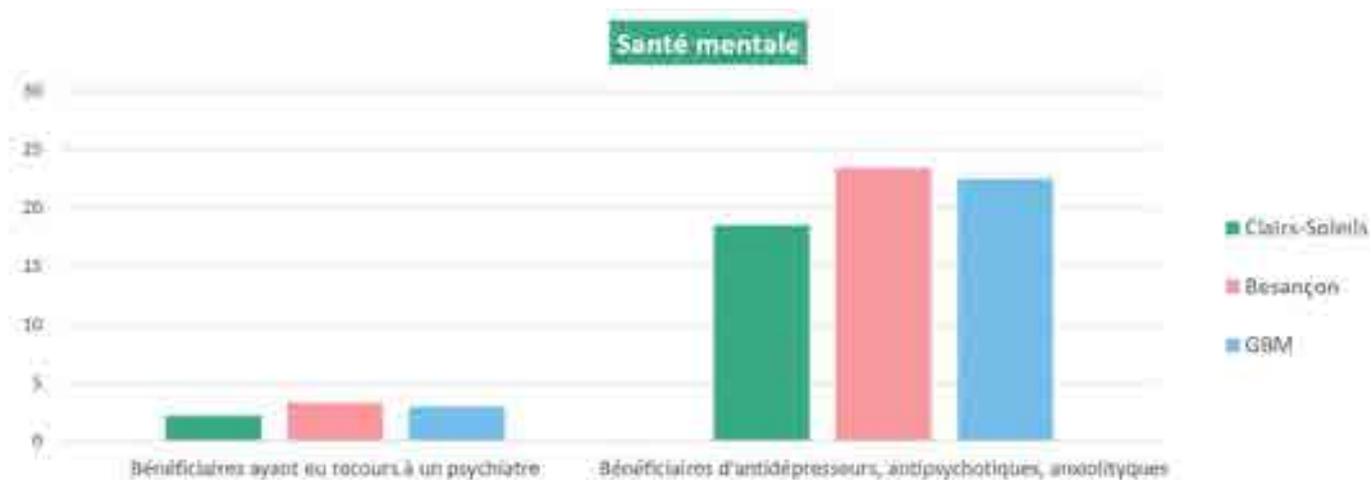
1 441

C'est le nombre d'habitants bénéficiaires
du régime général de la Sécurité sociale



Source : CPAM 2023

Note de lecture : La **Complémentaire santé solidaire (C2S)** est une aide sociale destinée à prendre en charge les dépenses médicales des personnes ayant les revenus les plus modestes. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Selon les ressources de la personne, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. L'**aide médicale d'État (AME)** est quant à elle une aide sociale principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.



Source : CPAM 2023

LOGEMENT

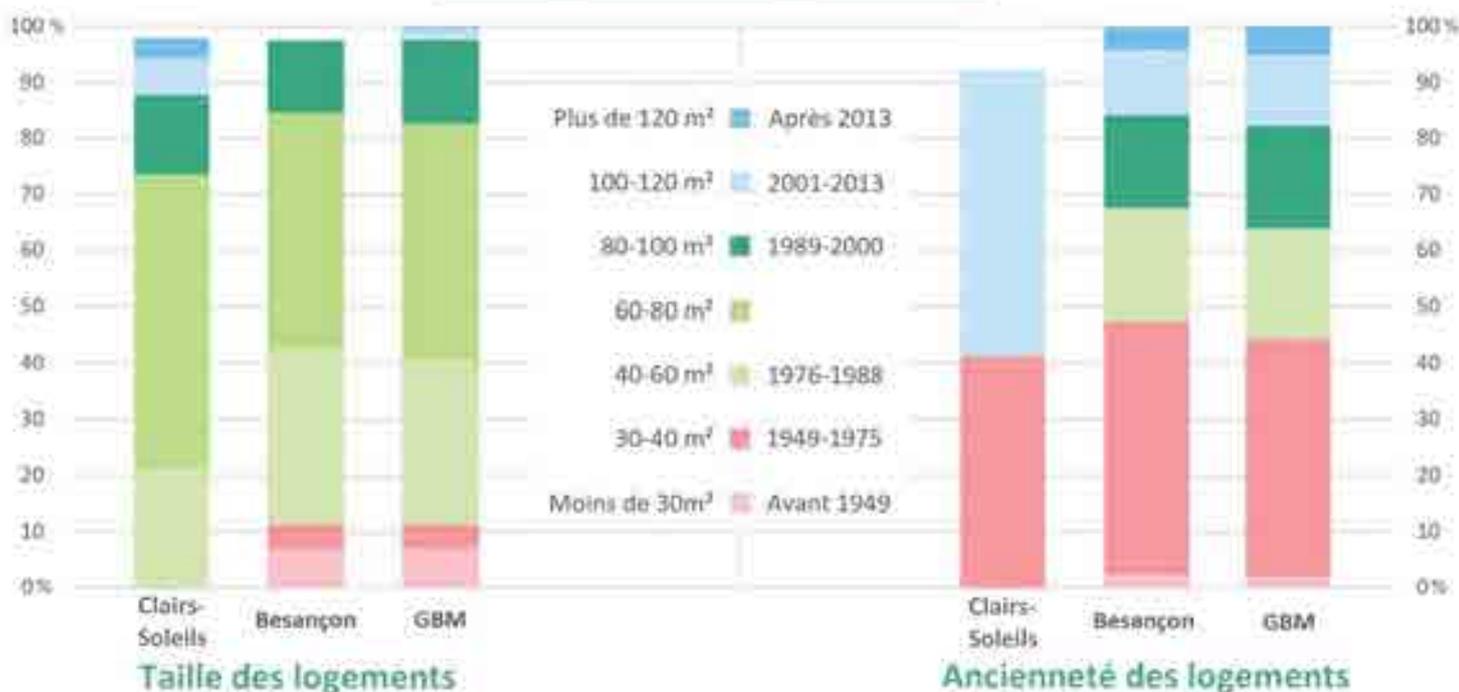
<p>94 %</p> <p>Des résidences principales sont des logements sociaux (25 % Besançon / 18 % GBM)</p>	<p>559</p> <p>Logements sociaux</p>	<p>11,3 %</p> <p>des logements ont été libérés au cours de l'année (10,1 % à Besançon et à GBM)</p>
<p>3,5 %*</p> <p>De logements sociaux vacants (2,7 % Besançon / 2,6 % GBM)</p>	<p>5,42 €</p> <p>par m² en moyenne pour louer un logement social (5,7 € à Besançon et GBM)</p>	

Note de lecture : En 2021, 11,3 % des logements de Clairs-Soleils ont été libérés au cours de l'année

* Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.

A Besançon, **1** logement social | sur **2** se trouve en QPV
sur **30** se trouve à Clairs-Soleils

Typologies des logements sociaux



¹ RPL 2019 / Recensement de la population 2019 pour les données en rose

² RPL 2021 pour les données en vert ainsi que les graphiques

³ Fideli 2021 pour les données en bleu



Quartier Vaites-Clairs Soleils

Logements sociaux

-  Quartier Vaites-Clairs Soleils
-  Périmètre QPV Clairs Soleils
-  Quartier fragile Varelles

Logement

-  Logements sociaux
-  Copropriété des Aravis
-  Bailleur social



AUDAB - janvier 2024
Sources : IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

ÉDUCATION

 **169** écolier·ère·s
dont 4 en Toute Petite Section
Maternelle 2 écoles maternelles publiques :
Vauthier et Tristan Bernard

 **209** écolier·ère·s
1 école élémentaire publique :
Élémentaire Jean Macé

 **140** collégien·ne·s
1 collège public de secteur :
Clairs-soleils

 **36** lycéen·ne·s (GT)
25 lycéen·ne·s (professionnel)
0 lycée public de secteur

Source : DEPP 2020-2021

Note : Les effectifs des élèves au collège sont donnés sur le lieu de résidence de l'élève.

Note : Le nombre de collégiens et lycéens inclut les élèves scolarisés dans des établissements privés (et non pour les écoles)

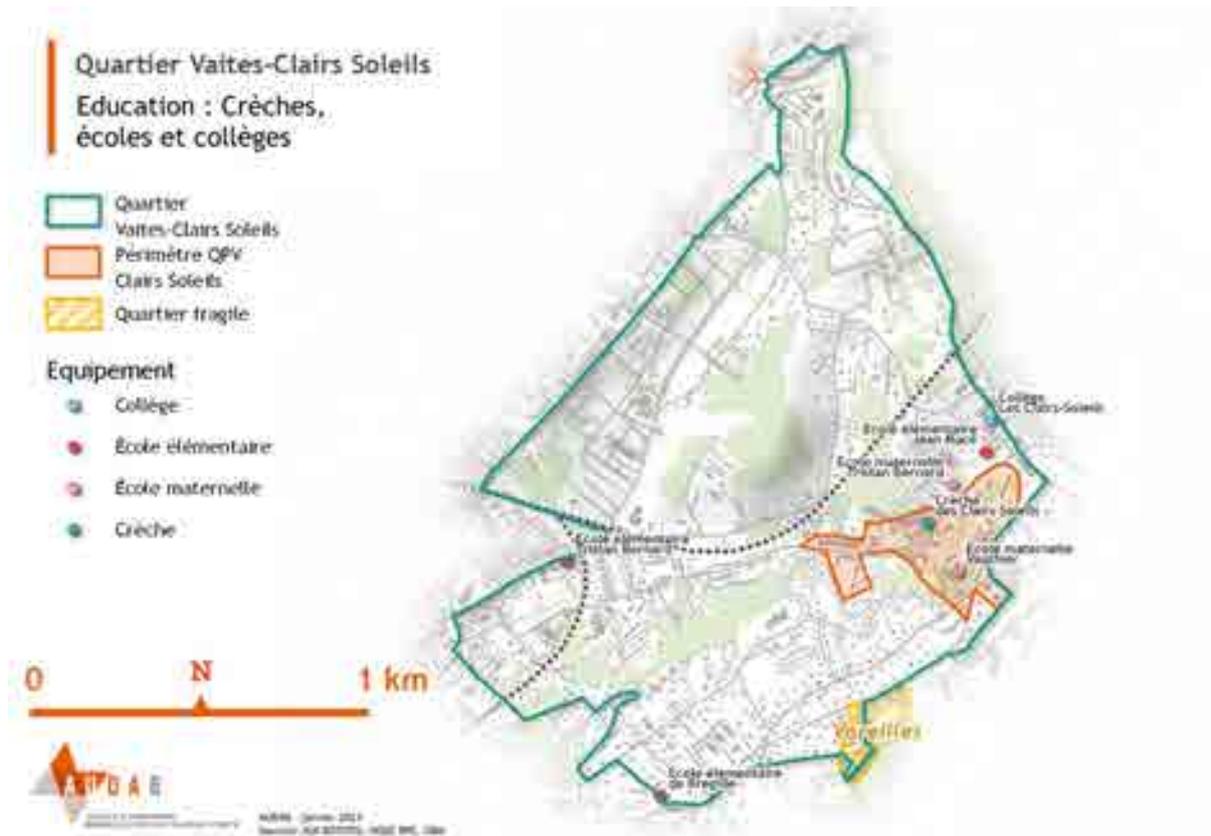
GT = général et technologique

Enfants à besoins éducatifs particuliers

20 Élèves scolarisés dans une formation
UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro



Source : DEPP 2020-2021



Effectifs des écoles, du périscolaire et des dispositifs d'accompagnement spécifique



Source : Direction Éducation de la Ville de Besançon 2022-2023 / Associations pour les données CLAS

Note : Les structures proposant un accompagnement à la scolarité sont la MJC Clairs-Soleils et l'Afev

Note de lecture : Sur les 2397 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Planoise, % mangent à la cantine, % bénéficient du périscolaire du soir, % bénéficient du périscolaire du matin, % sont suivis dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité et % sont suivis par le Programme de Réussite Éducative.

	Collège	Lycée
CLAS	92 collégiens	3 lycéens
PRE	3 collégiens	-

Indices de position sociale



Source : DEPP 2021-2022

Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Jean Macé : 29 365^{ème}

L'école Jean Macé fait partie des 3,5 % d'écoles françaises les plus défavorisées. Le collège Clairs-Soleils se situe pour sa part socialement dans la moyenne des collèges français.

Nombre de collèges en France : 6 962

Clairs-Soleils : 3 392^{ème}

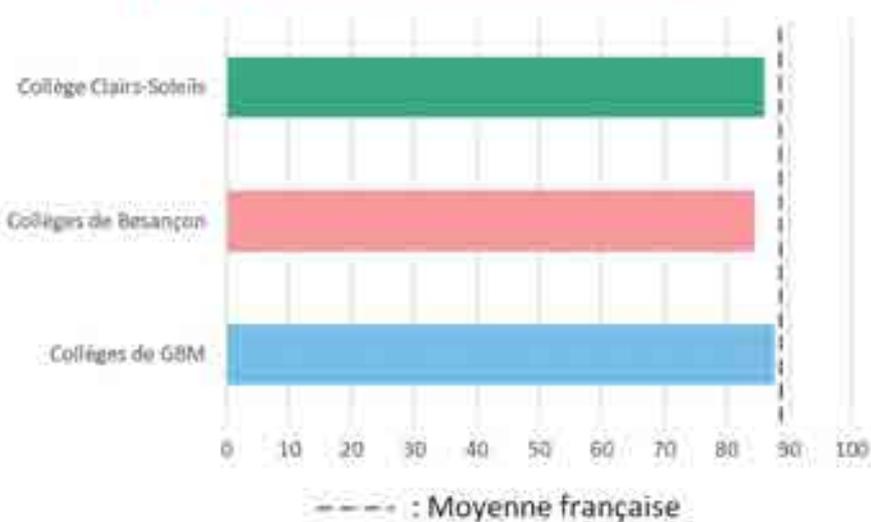
40 %

C'est le pourcentage d'élèves de 3^{ème} qui accusent un retard scolaire. C'est **3 fois +** que les élèves bisontins (13 %) et près de **4 fois +** que les élèves de GBM (11 %).

Source : DEPP 2019-2020

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

Taux de réussite au brevet des collèges



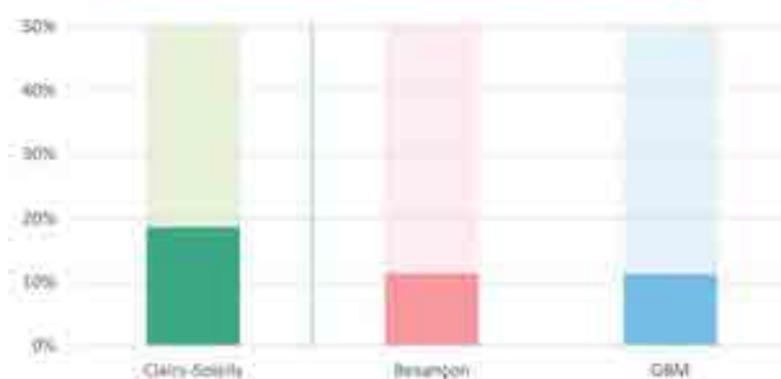
Classement national

Nombre de collèges en France : 6 622

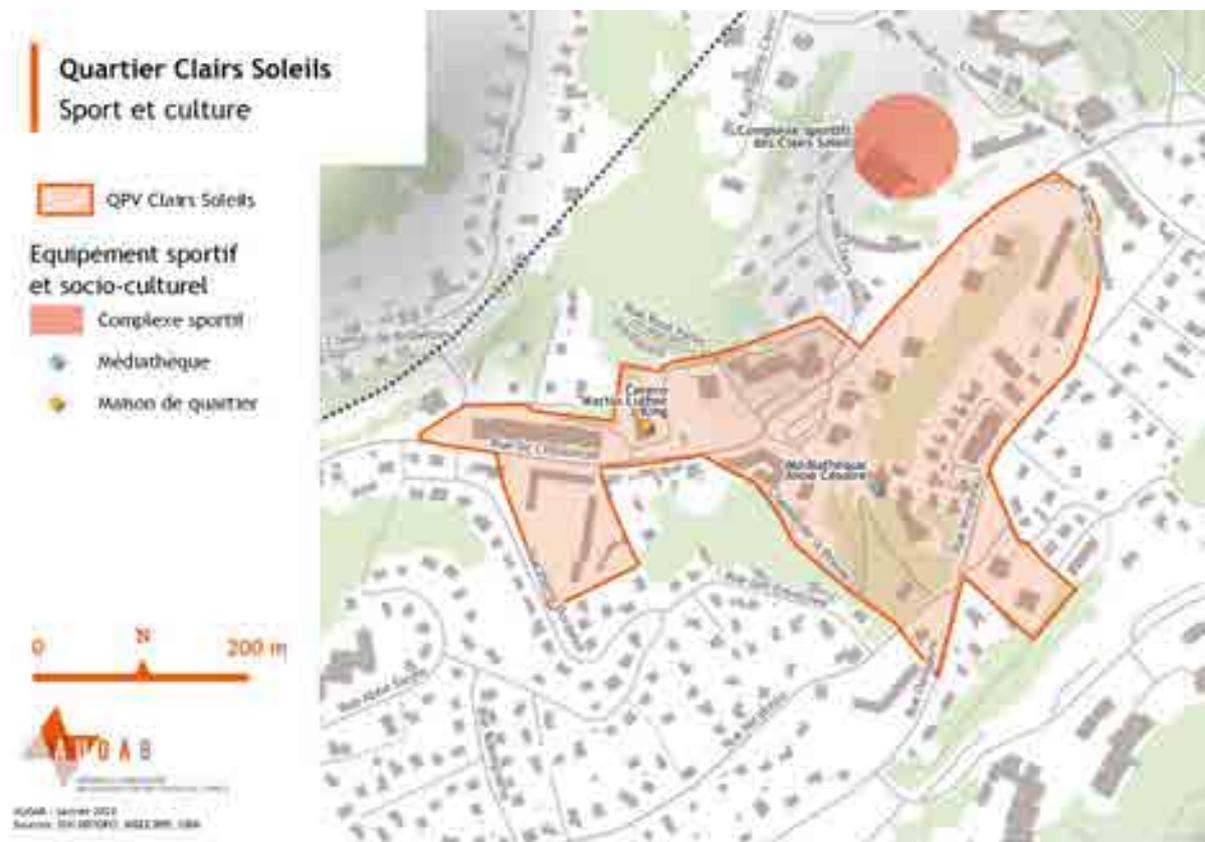
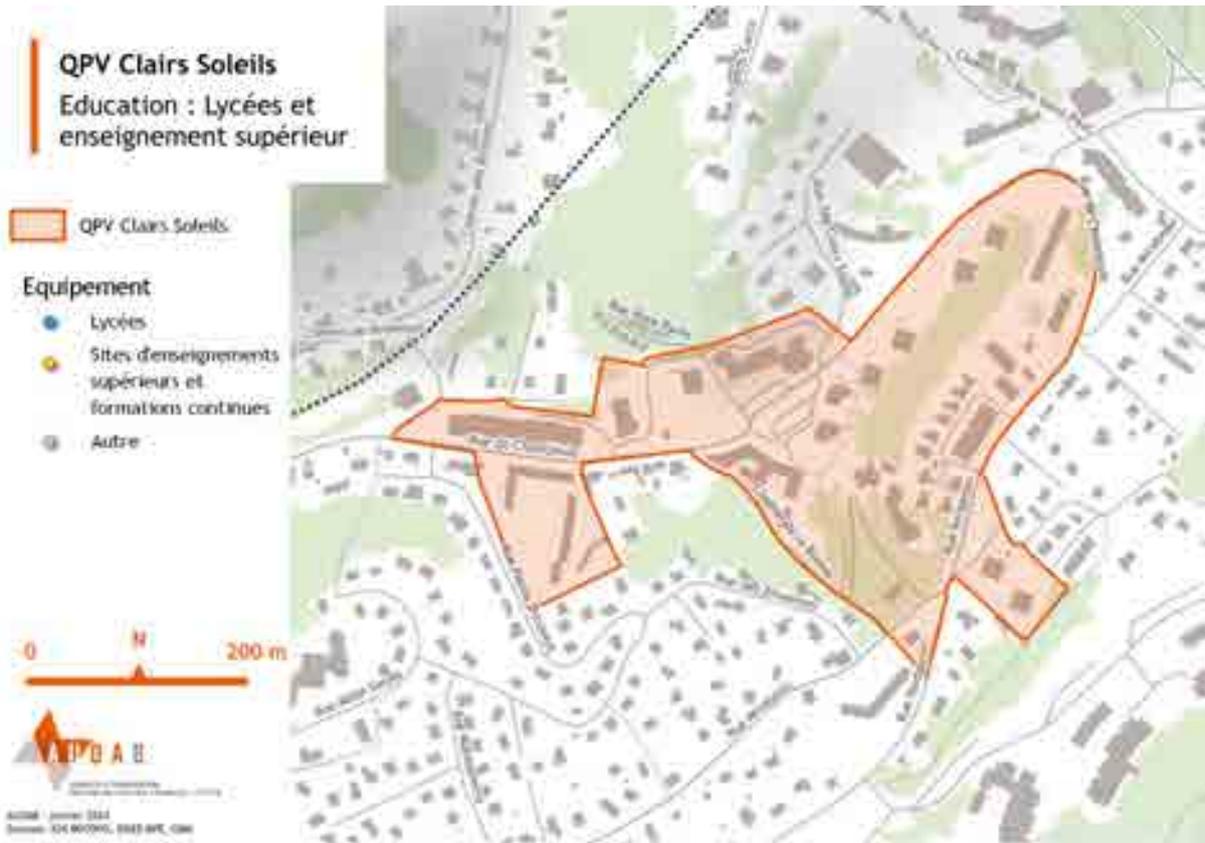
Clairs-Soleils : 4 613^{ème}

Le collège Clairs-Soleils se classe pour sa part parmi les 30 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus bas.

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi



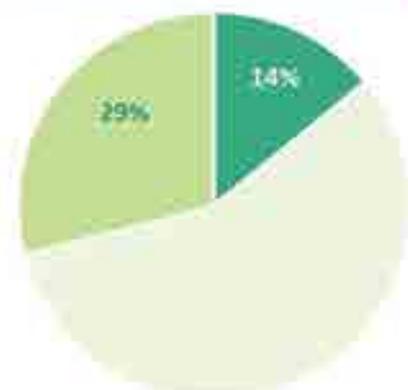
Source : Recensement de la population 2019



EMPLOI

- 249 demandeurs d'emploi en catégorie ABC
- 4 % depuis 1 an (entre juin 2022 et juin 2023)
- 2,4 % des demandeurs d'emploi bisontins
- 68 entrées en formation en 12 mois

Âge des demandeurs d'emploi



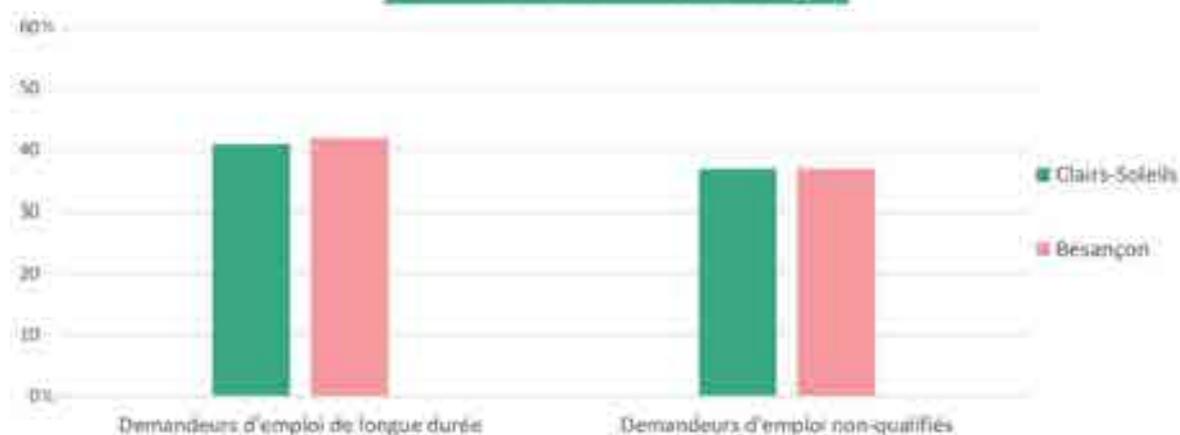
■ Moins de 25 ans ■ 26-49 ans ■ 50 ans ou plus

17,4 %

C'est la part de la population de Clairs-Soleils qui est demandeuse d'emploi

(9,5 % à Besançon)

Situation des demandeurs d'emploi



Métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

- 1 Nettoyage de locaux (17 personnes)
- 2 Montage-assemblage mécanique (12 personnes)
- 3 Services domestiques (8 personnes)

Source : Pôle Emploi juin 2023

Note de lecture : En juin 2023, 249 personnes sont inscrites à Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi. 41 % d'entre elles sont inscrites depuis plus d'un an et 37 % n'ont aucune qualification.

QPV Clairs Soleils Accompagnement social et à l'emploi

 QPV Clairs Soleils

Accompagnement social et à l'emploi

-  Structure
d'accompagnement
social
-  Maison de quartier

0 N 200 m



AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM



QPV Clairs Soleils Commerces et services

 QPV Clairs Soleils

Commerces et services

-  Supérette
et supermarché
-  Zone commerciale

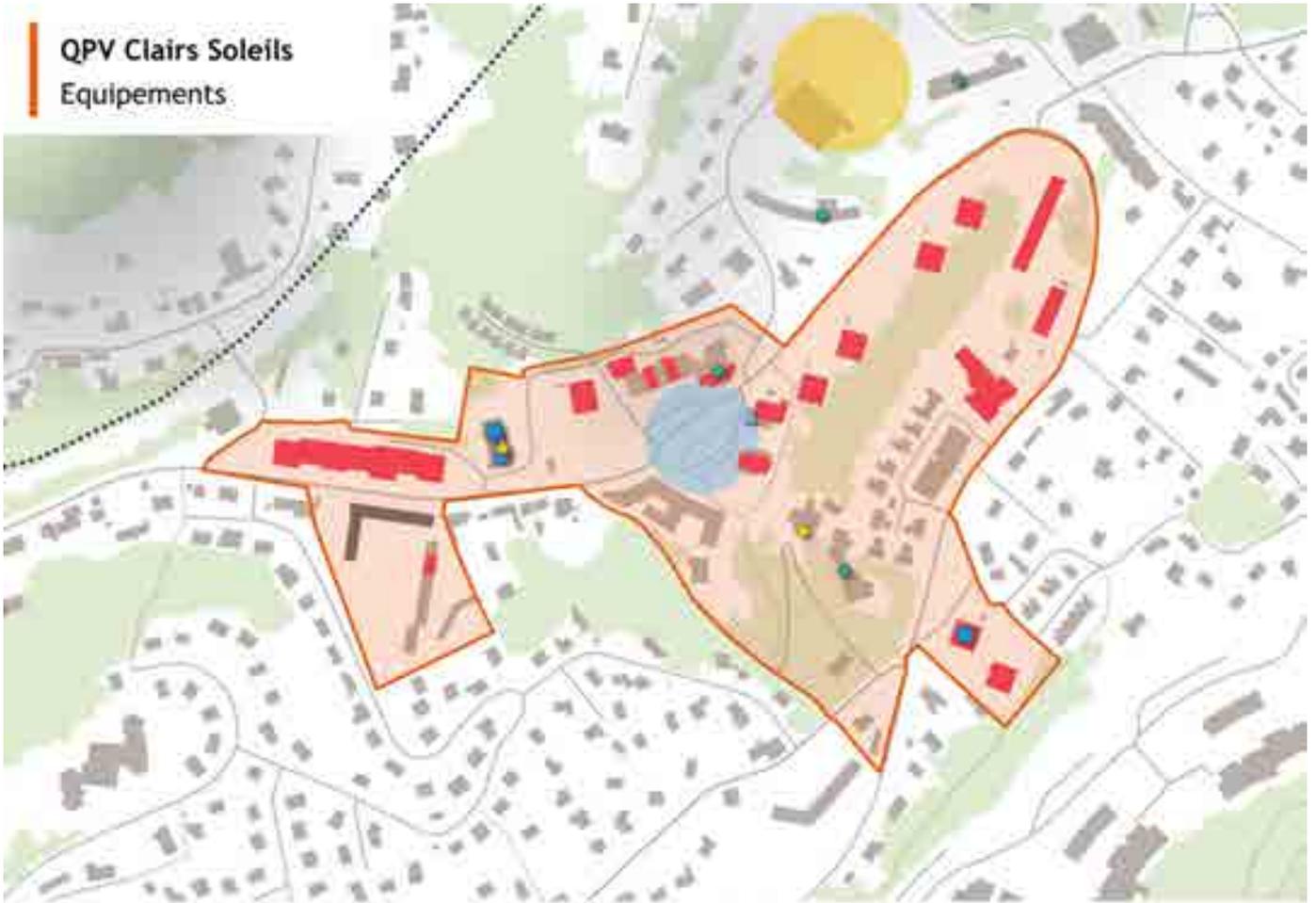
0 N 200 m



AUDAB - janvier 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM



QPV Clairs Soleils
Equipements



Périmètre QPV

Logement

Logements sociaux

Copropriétés

Bailleur

Education

Crèche, école, collège, lycée et enseignement supérieur

Sport et culture

Equipement sportif ou culturel

Complexe sportif

Commerce et service

Supermarché

Banque et poste

Zone commerciale

Accompagnement social et à l'emploi

Accompagnement social et à l'emploi

Zone d'activités



AUTD A B
 agence d'urbanisme
 28 boulevard de la République - 25000 BESANCON
 0383 81 10 00 - 0383 81 10 01
 Sources : IGN, INSEE, INSEE, INSEE

Projet de quartier **Clairs-Soleils**

15 priorités pour le quartier de Clairs-Soleils

Les efforts porteront particulièrement, les premières années du contrat de ville sur les projets et actions qui permettront de faire système autour de l'éducation et de la parentalité.

L'Éducation, au cœur de la dynamique de développement social et urbain du quartier

Il s'agira notamment de renforcer et de développer les dynamiques éducatives, scolaires et de soutien à la parentalité par des actions qui accompagneront la création et l'ouverture, premier trimestre 2026, d'un équipement qui sera à la fois une halte-garderie, un espace petite enfance/famille et une médiathèque ludothèque. Il s'agira notamment :

- D'améliorer **l'accompagnement sur les moments clés des parcours scolaires** (de la 1ère scolarisation jusqu'au secondaire)
- **D'accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateurs**, notamment en favorisant le rapprochement familles/écoles
- De **prévenir le décrochage scolaire**
- D'accompagner à la **citoyenneté**
- De soutenir et **accompagner les jeunes 12/25 ans** pour les aider à construire des trajectoires éducatives, scolaires, sociales et/ou professionnelles positives
- De développer **l'accès de tous à la culture**, et dès le plus jeune âge

La place des Lumières : un espace à revitaliser

Les nouveaux espaces halte-garderie et Médiathèque / Ludothèque viendront en outre en appui à **la revitalisation de la place des Lumières**, place centrale du quartier, déjà engagée et qu'il convient de poursuivre.

Il s'agira notamment de faciliter :

- L'installation de commerces de proximité
- Le développement de nouvelles offres de services pour venir en appui aux familles et à la parentalité
- De développer le jardin des Lumières et de penser ses usages
- La mise en place d'événements et d'animations

Un cadre de vie à améliorer

Dans cette perspective de réappropriation des espaces publics et au-delà de la place des Lumières, le projet de quartier accordera une place importante à la mobilisation des acteurs et des habitants pour contribuer à améliorer la qualité de vie en s'appuyant sur un travail renforcé sur :

- La **gestion et l'entretien des espaces publics et des parties communes**
- La tranquillité publique par un travail de **médiation, « d'aller vers » et de prévention de la délinquance** (notamment en direction des plus éloignés)
- Un apaisement et une **sécurisation de la rue de Chalezeule** pour tous les usagers

L'ouverture sur l'extérieur, au cœur des ambitions

Enfin, un effort portera particulièrement sur les freins à l'emploi, et notamment :

- La question **des mobilités** pour contribuer également au désenclavement du quartier
- L'**inclusion numérique** des publics éloignés grâce à une offre adaptée

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants...)
- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

HAUTS DE SAINT-CLAUDE



Portrait de quartier

Hauts de

Saint-Claude





QPV St Claude
Desserte du réseau Ginko

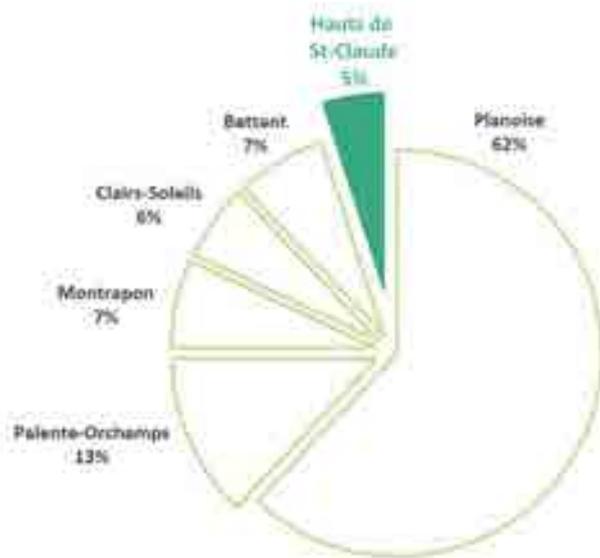
- L5** St Claude ↔ Bregille
- 8** Centre-ville (Battant) ↔ Espace Valentin
- 12** Pôle Temis ↔ Prés de Vaux



AIDAB, KEOLIS BESANCON - février 2024 - Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

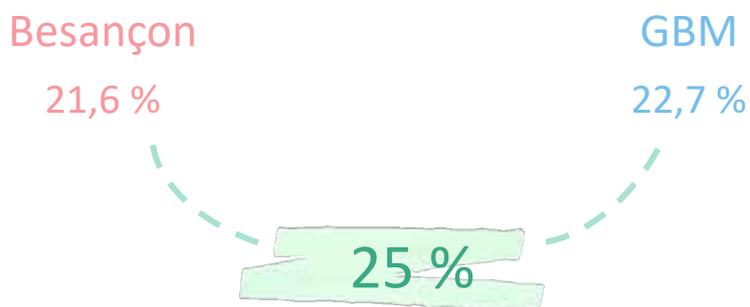
DÉMOGRAPHIE

- 1 144 habitants
- 1 % de la population bisontine
- 5 % de la population des QPV à Besançon



Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE



C'est la part des familles monoparentales parmi les familles des Hauts de Saint-Claude

Source : Occupation du Parc Social 2022

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).



Source : OPS 2022

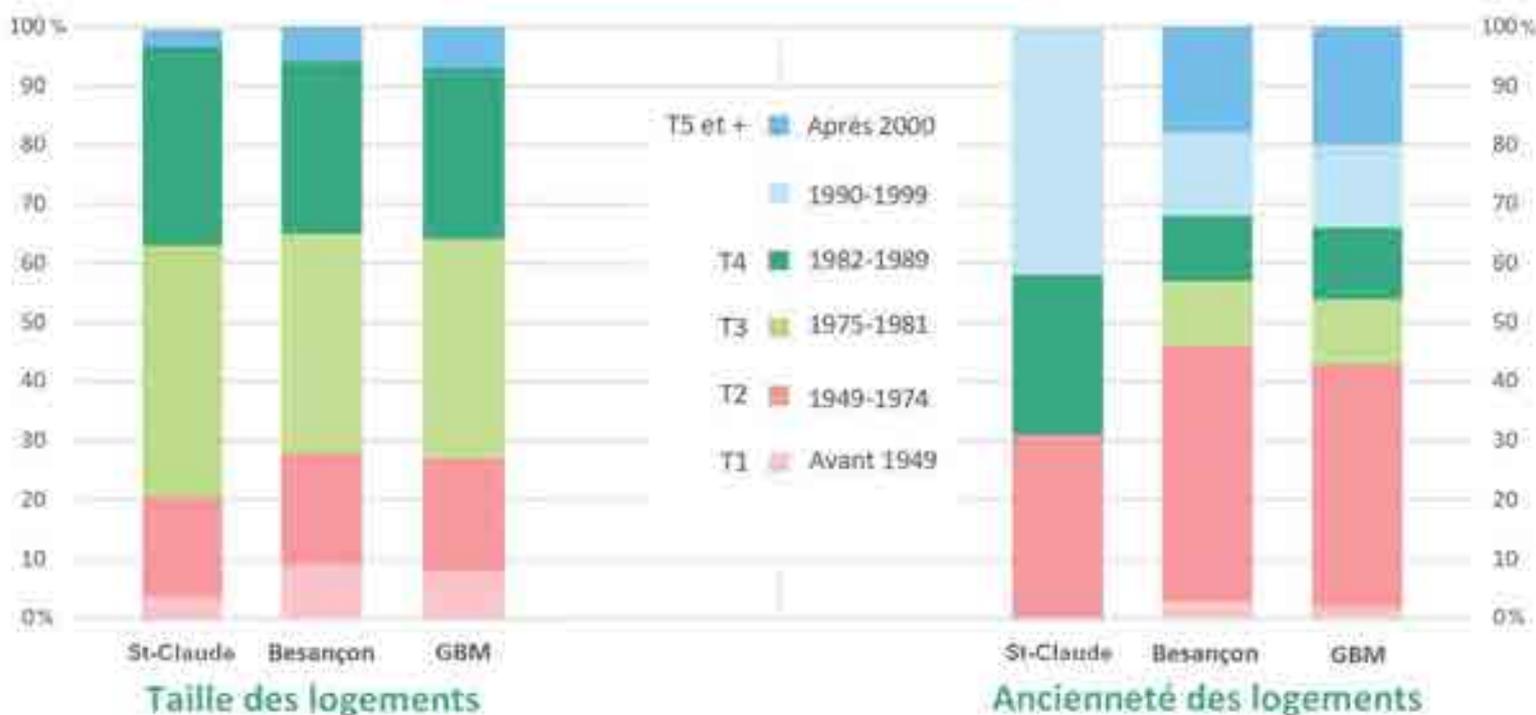
LOGEMENT

<p>100 %</p> <p>des résidences principales sont des logements sociaux (25 % Besançon / 19 % GBM)</p>	<p>442</p> <p>logements sociaux</p>	<p>9,3 %</p> <p>des logements ont été libérés au cours de l'année (10,1 % à Besançon et à GBM)</p>
<p>2,5 % *</p> <p>de logements sociaux vacants (3 % Besançon / 2,9 % GBM)</p>	<p>5,7 €</p> <p>par m² en moyenne pour louer un logement social (5,73 € en moyenne à Besançon et GBM)</p>	

Note de lecture : En 2021, 9,3 % des logements des Hauts de Saint-Claude ont été libérés au cours de l'année.

* Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.

Typologies des logements sociaux



Source : OPS 2022

ÉDUCATION



2 écoles maternelles publiques :

Camus, Saint-Claude

Maternelle



1 école élémentaire publique

Saint-Claude

Élémentaire



1 collège public de secteur :

Camus

Collège



1 lycée de secteur

Ledoux

Lycée

Écoles

Collèges



Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Saint-Claude : 19 095^{ème}

L'école Saint-Claude fait partie des 37 % d'écoles françaises les plus défavorisées. Le collège Camus se classe à l'inverse parmi les 37 % de collèges ayant l'IPS le plus haut.

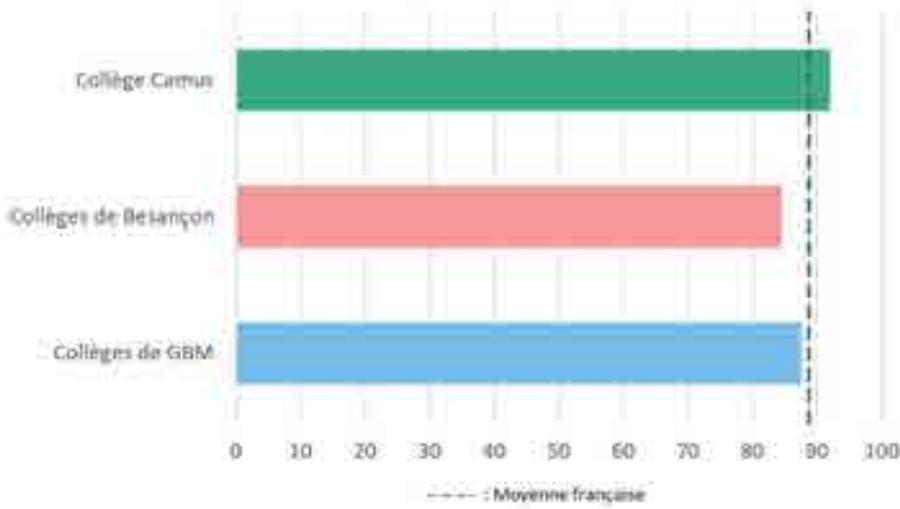
Nombre de collèges en France : 6 962

Camus : 2 558^{ème}

Source : DEPP 2021-2022

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

Taux de réussite au brevet des collèges



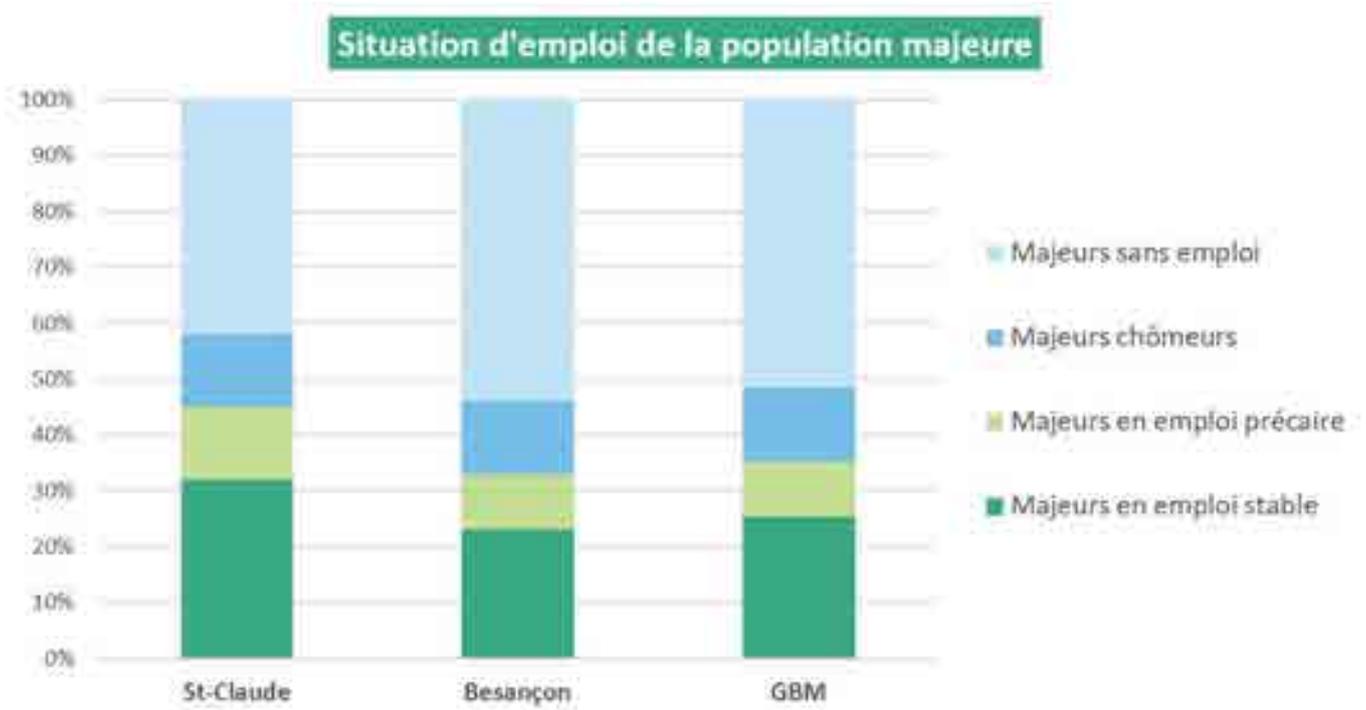
Classement national

Nombre de collèges en France : 6 622

Camus : 2 816^{ème}

Le collège Camus se classe parmi les 42 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus haut.

EMPLOI



Source : OPS 2022

Note de lecture : En 2022, 32 % des habitants majeurs des Hauts de Saint-Claude ont un emploi stable et 42 % sont sans emploi

Projet de quartier
Hauts de
Saint-Claude

4 priorités pour le quartier des Hauts de Saint-Claude

Le quartier des Hauts de Saint-Claude est composé de deux cités repliées sur elles-mêmes séparées par le complexe sportif des Torcols. Ce territoire est au cœur du quartier Saint-Claude Torcols qui possède une mixité sociale, d'habitat et d'équipements.

Son passage en quartier prioritaire dans le nouveau Contrat de Ville vient confirmer la dégradation socio-économique des ménages.

Les actions qui seront engagées prioritairement pour les habitants de ce territoire reposeront en priorité sur une amélioration du cadre de vie et une meilleure prise en compte des besoins sociaux.

La mise en œuvre du projet social de l'Espace de Vie Sociale, l'animation territoriale avec notamment la mobilisation des partenaires et des moyens dédiés devront permettre de mieux caractériser les besoins des habitants et de consolider le projet de quartier.

La dynamique partenariale présente sur le territoire a d'ores et déjà permis d'identifier plusieurs priorités :

- L'amélioration du **cadre de vie** avec l'ensemble des acteurs
- L'**accompagnement des jeunes et de leur famille** en développant des actions de médiation et de prévention
- Le développement de l'**offre d'animation de proximité pour les familles**
- Le maintien et le renforcement de la **dynamique partenariale institutionnelle et associative**

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants...)
- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

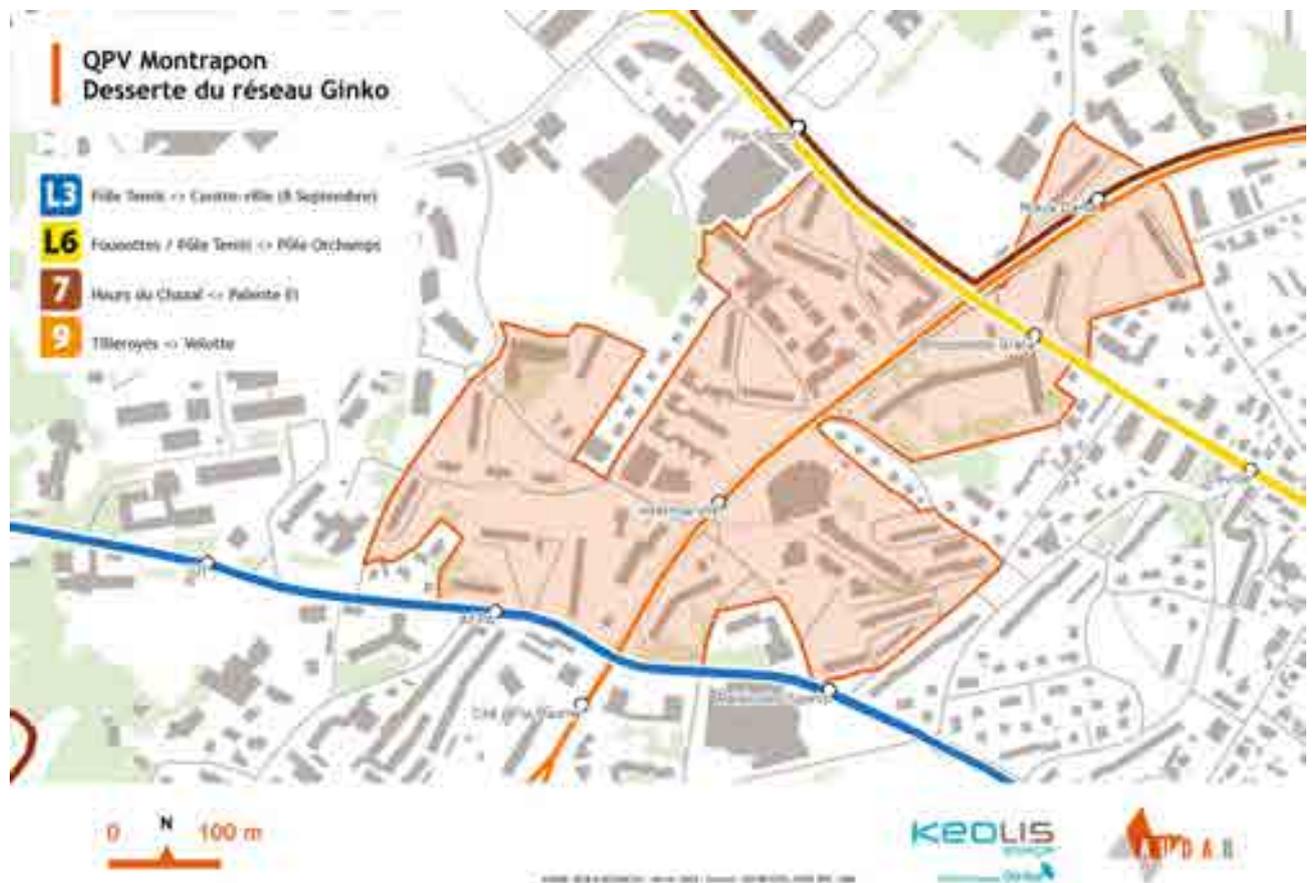
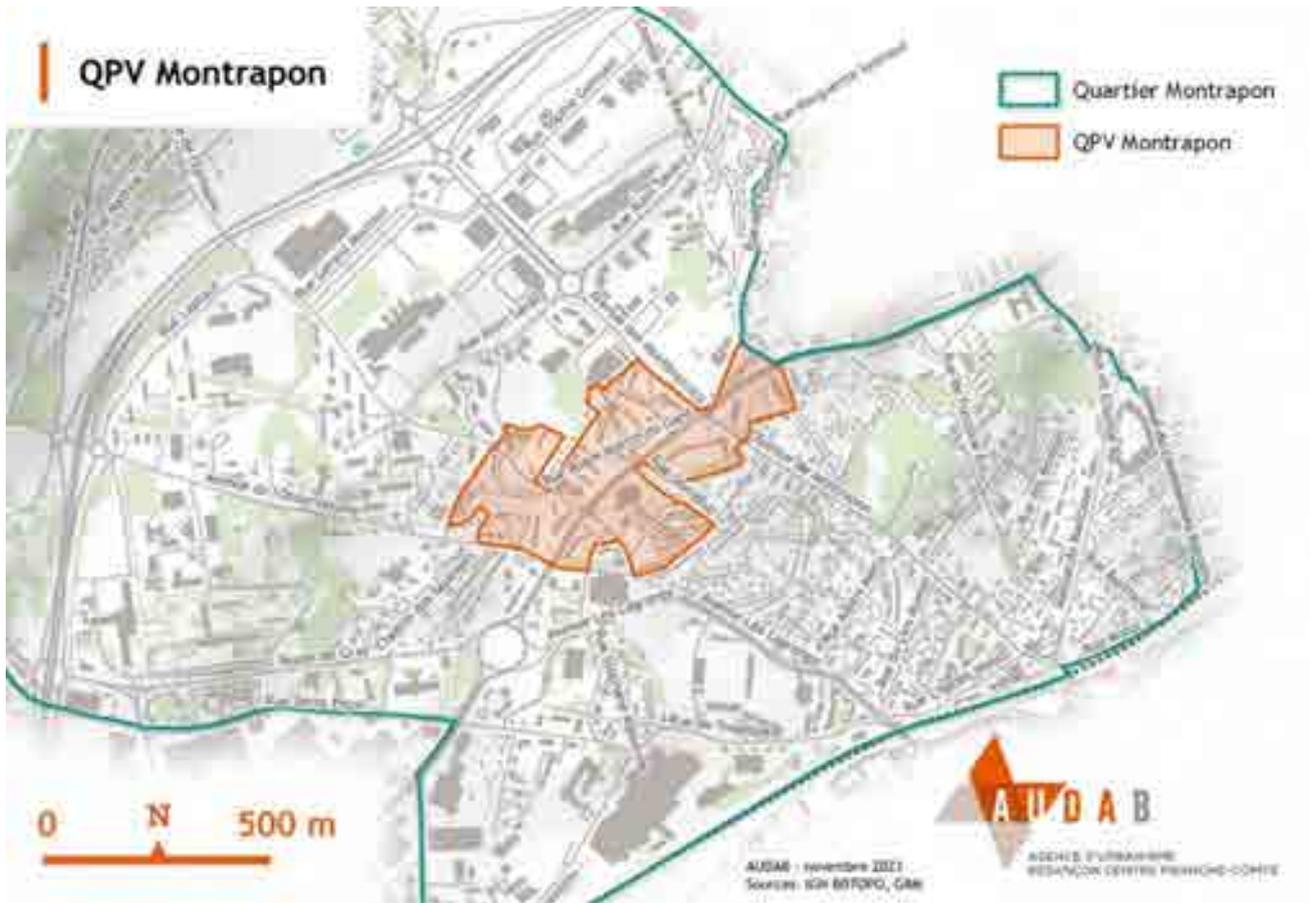
MONTRAPON



Portrait de quartier

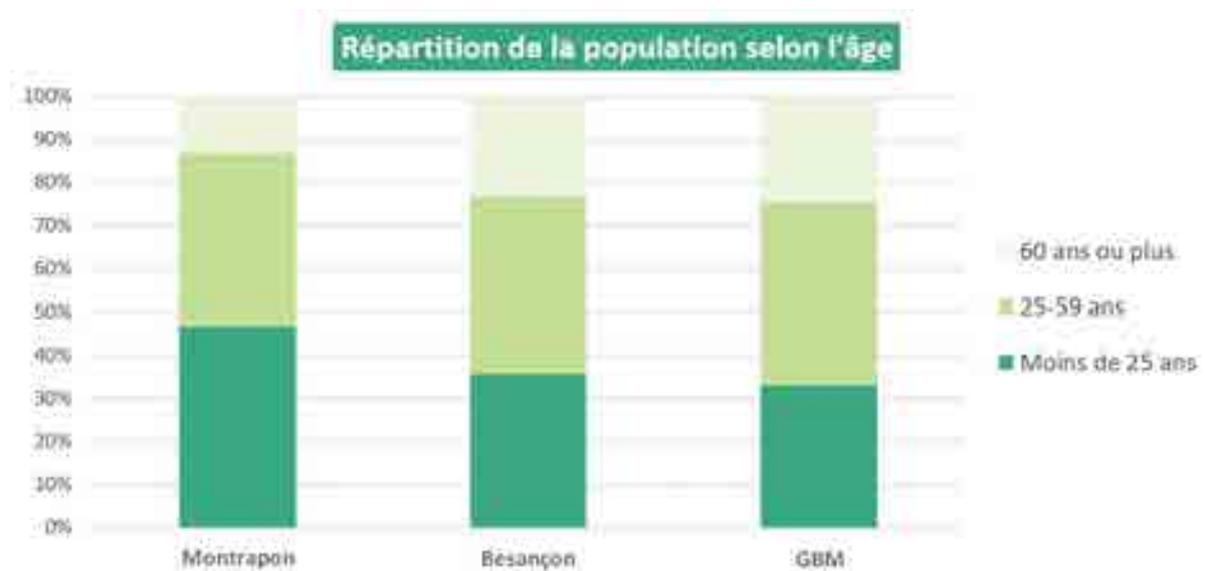
Montrapon





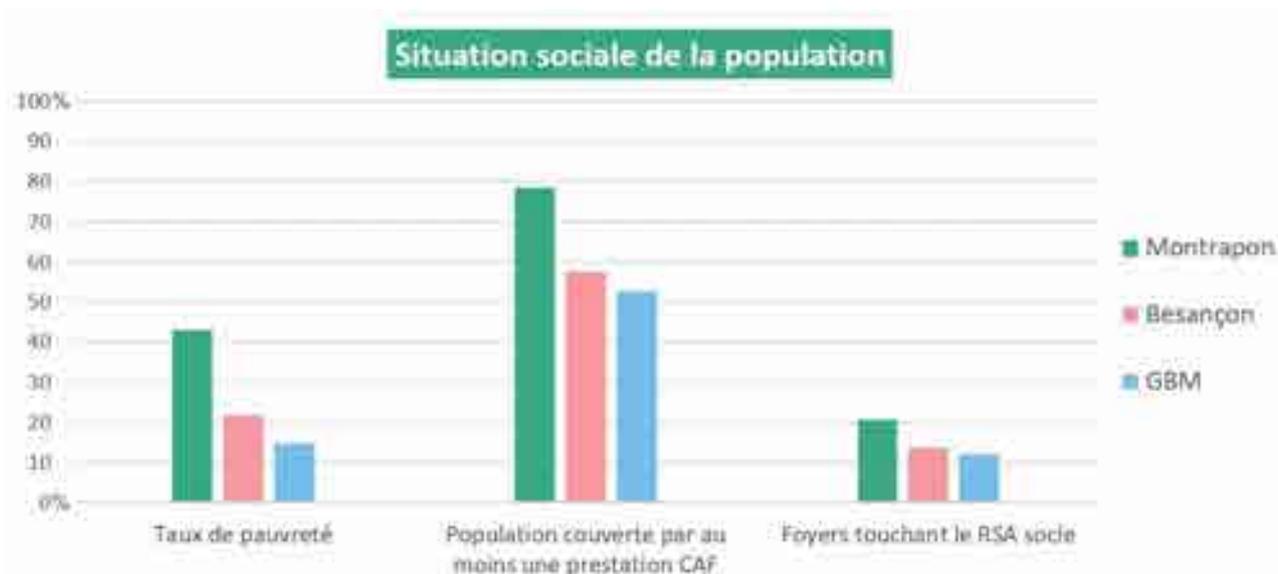
DÉMOGRAPHIE

- 1 674 habitants
- 12,8 % entre 2013 et 2018
- 1,4 % de la population bisontine
- 7 % de la population des QPV à Besançon
- 52 % de femmes



Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE



Source : CNAF 2021 (sauf pour le taux de pauvreté : FILOSOFI 2019)

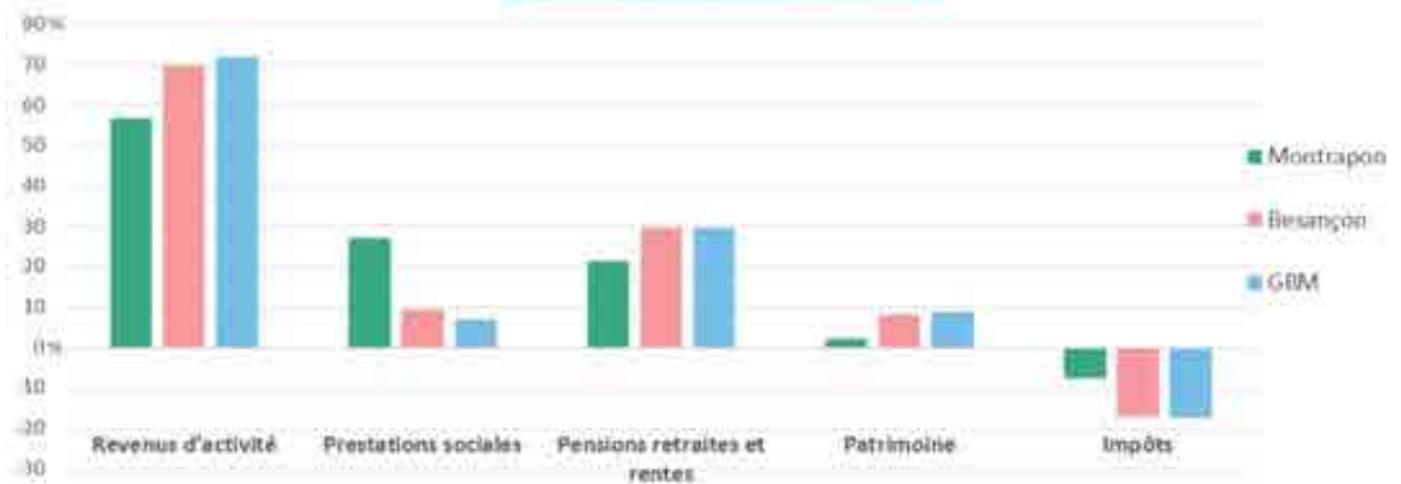
Note : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.



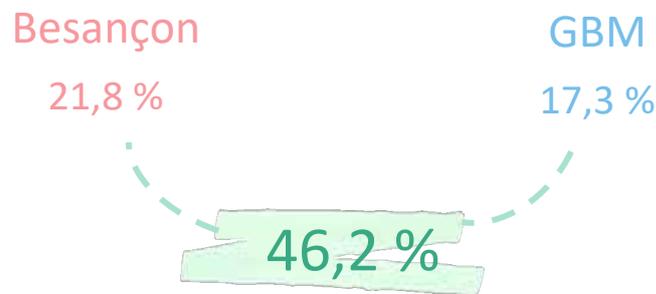
C'est la médiane des revenus disponibles des ménages par unité de consommation

Source : FILOSOFI 2019

Sources du revenu disponible



Sources : FILOSOFI 2019

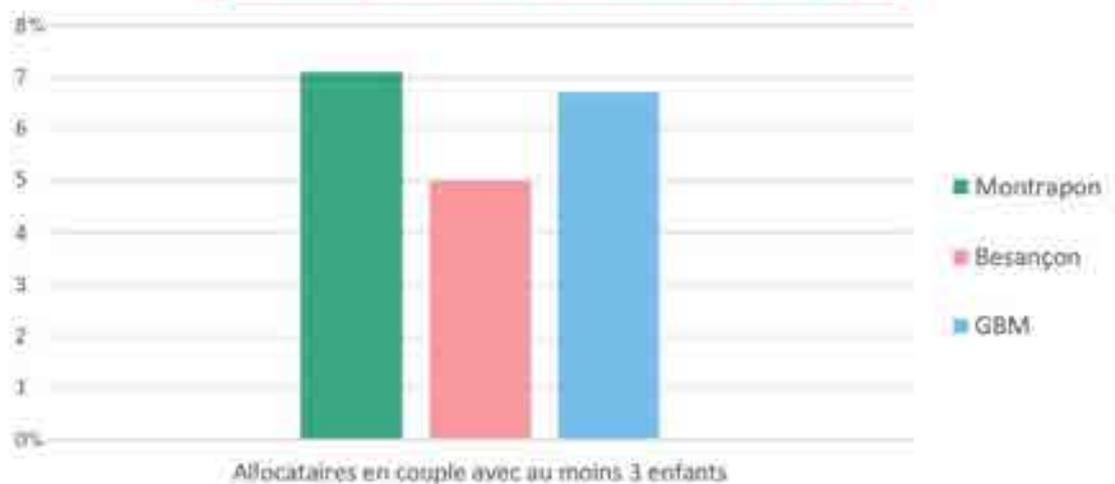


C'est la part des familles monoparentales parmi les familles à Montrapon

Source : Recensement de la population 2019

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Structure des ménages allocataires CAF (en %)

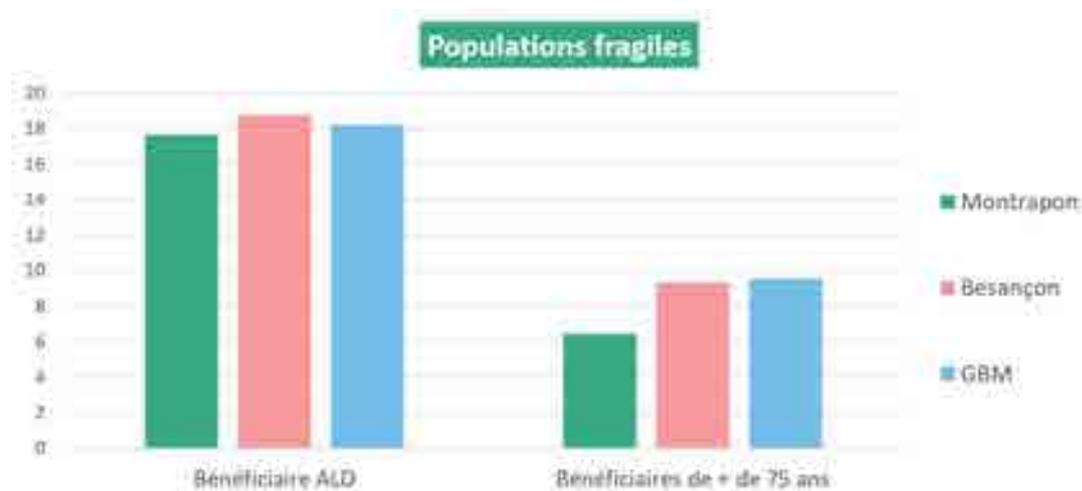


Source : CNAF 2021

ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

1 610

C'est le nombre d'habitants bénéficiaires
du régime général de la Sécurité sociale



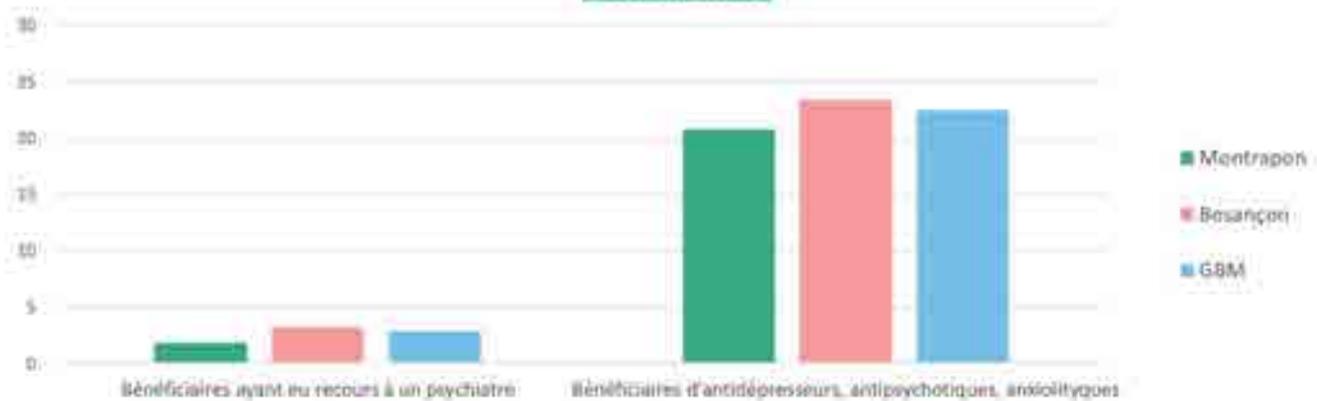
Source : CPAM 2023

Note de lecture : La **Complémentaire santé solidaire (C2S)** est une aide sociale destinée à prendre en charge les dépenses médicales des personnes ayant les revenus les plus modestes. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Selon les ressources de la personne, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par

Part des habitants n'ayant pas eu, au cours des 24 derniers mois, recours

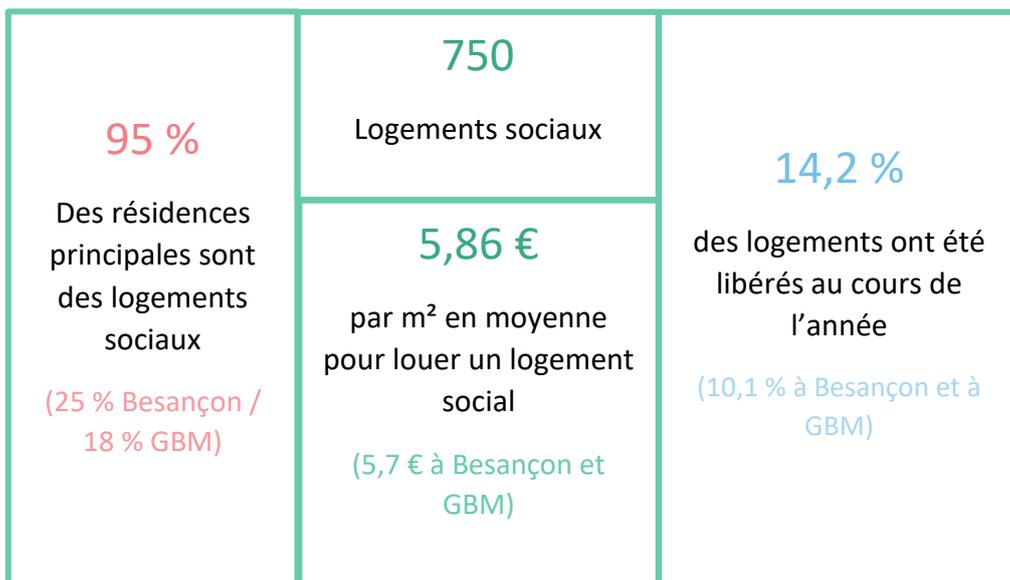


Santé mentale



Source : CPAM 2023

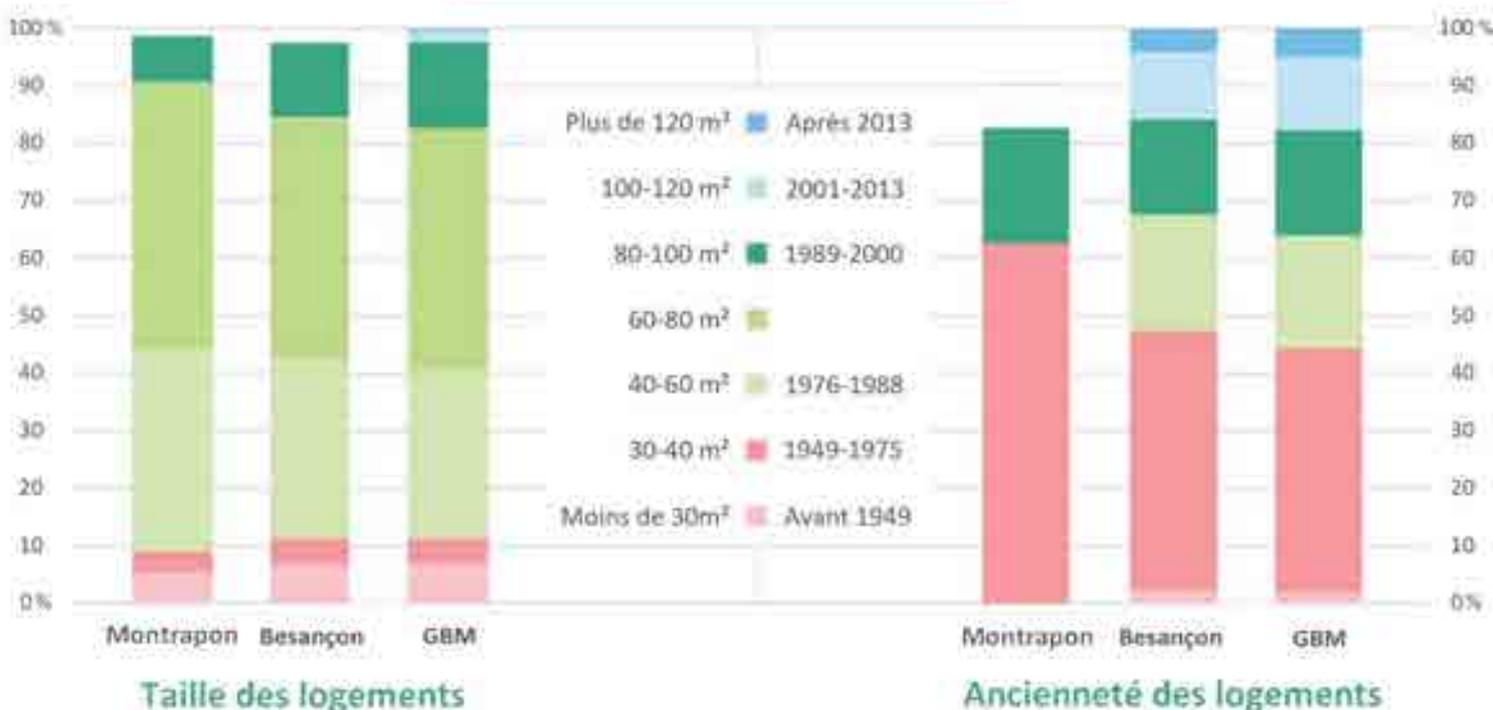
LOGEMENT



Note de lecture : En 2021, 14,2 % des logements de Montrapon ont été libérés au cours de l'année.

A Besançon, **1** logement social sur **2** se trouve en QPV
 sur **20** se trouve à Montrapon

Typologies des logements sociaux



¹ RPL 2019 / Recensement de la population 2019 pour les données en rose

² RPL 2021 pour les données en vert ainsi que les graphiques

³ Fideli 2021 pour les données en bleu

Quartier Montrapon-Montboucons Logements sociaux



-  Quartier Montrapon-Montboucons
-  Périmètre QPV Montrapon
-  Bâti
-  Logements sociaux
-  Bailleur social



AUDAB - février 2024
Sources: IGN BDTOPO, INSEE BPE, GBM

ÉDUCATION



Maternelle

164 écolier·ère·s
dont 7 en Toute Petite Section
2 écoles maternelles publiques :
Kennedy et Kergomard



Collège

81 collégien·ne·s
1 collège public de secteur :
Stendhal



Élémentaire

181 écolier·ère·s
1 école élémentaire publique :
Brossolette



Lycée

32 lycéen·ne·s (GT)
20 lycéen·ne·s (professionnel)
2 lycées publics de secteur :
LPO Ledoux et LPO Jules Haag

Source : DEPP 2020-2021

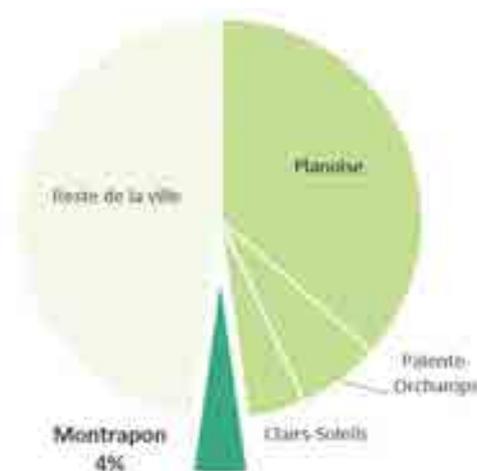
Note : Les effectifs des élèves au collège sont donnés sur le lieu de résidence de l'élève.

Note : Le nombre de collégiens et lycéens inclut les élèves scolarisés dans des établissements privés (et non pour les écoles)

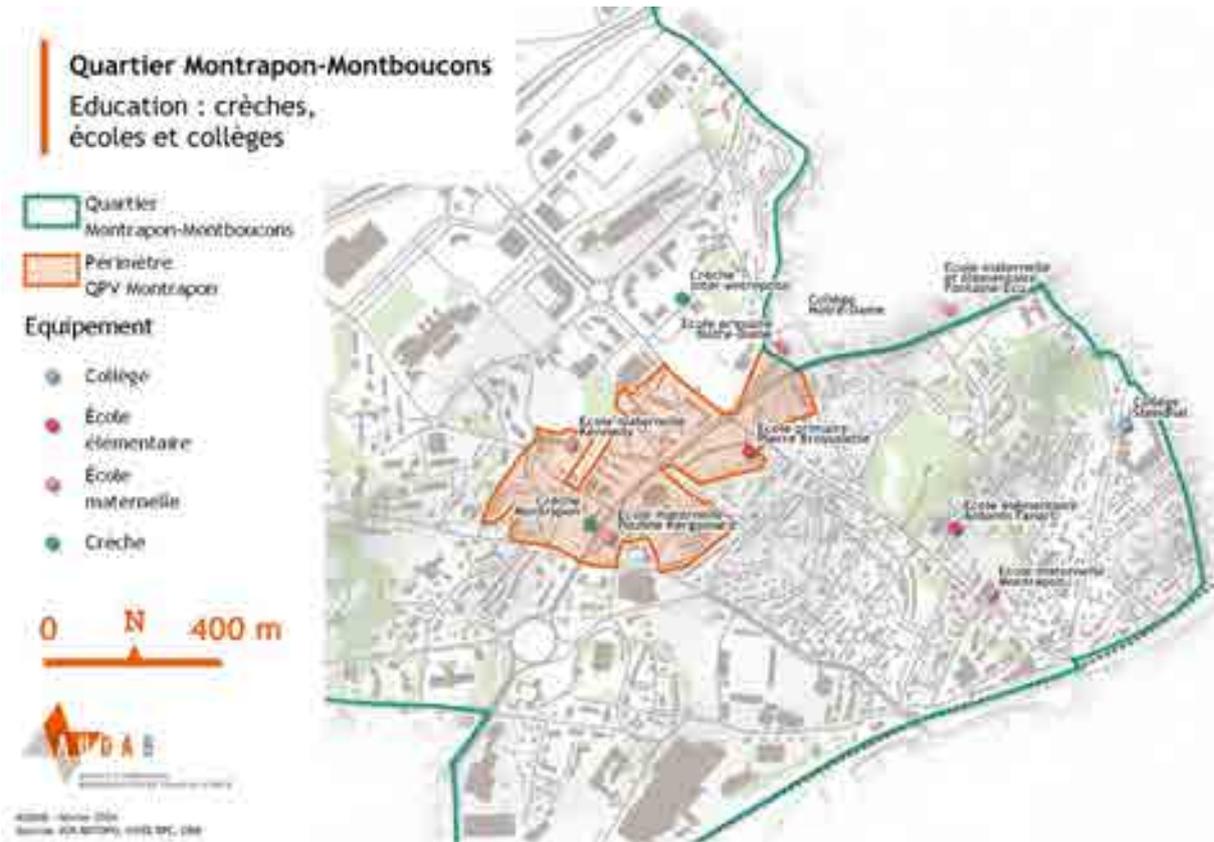
GT = général et technologique / LPO : lycée polyvalent (général, technologique et professionnel)

Enfants à besoins éducatifs particuliers

19 Élèves scolarisés dans une formation
UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro



Source : DEPP 2020-2021



Effectifs des écoles, du périscolaires et des dispositifs d'accompagnement spécifique



Source : Direction Éducation de la Ville de Besançon 2022-2023

Note : Les structures proposant un accompagnement à la scolarité sont la Maison de quartier de Montrapon et l'Afev

Note de lecture : Sur les 2397 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Planoise, % mangent à la cantine, % bénéficient du périscolaire du soir, % bénéficient du périscolaire du matin, % sont suivis dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité et % sont suivis par le Programme de Réussite Éducative.

	Collège	Lycée
CLAS	36 collégiens	4 lycéens
PRE	4 collégiens	-



Source : DEPP 2021-2022

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Brossolette : 28 609^{ème}

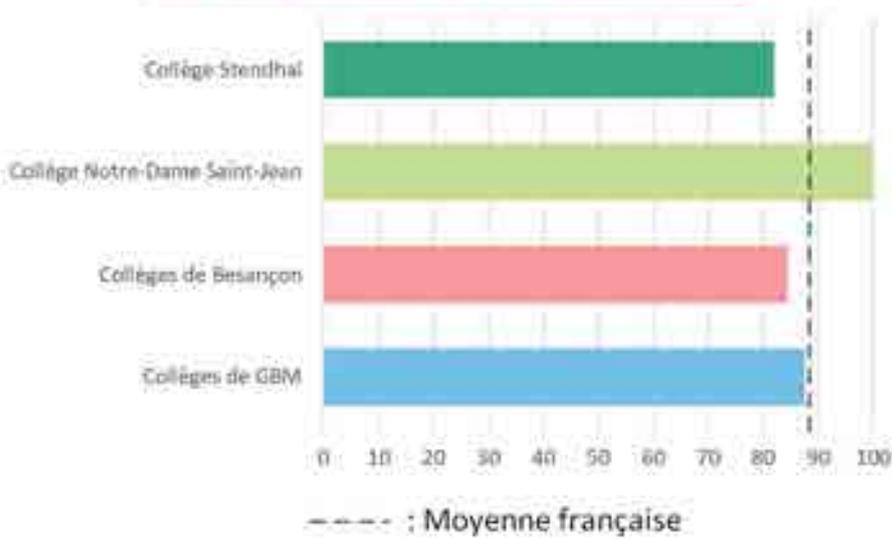
L'école Brossolette fait partie des 6 % d'écoles françaises les plus défavorisées. Le collège Stendhal se situe socialement environ dans la moyenne des collèges bisontins.

Nombre de collèges en France : 6 962

Stendhal : 4 065^{ème}

Notre-Dame Saint-Jean : 907^{ème}

Taux de réussite au brevet des collèges



Classement national

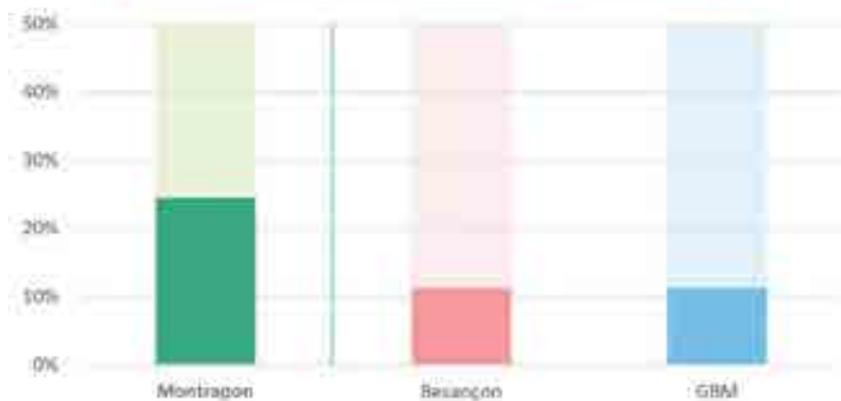
Nombre de collèges en France : 6 622

Stendhal : 5 446^{ème}

Notre-Dame Saint-Jean : 237^{ème}

Le collège Stendhal se classe pour sa part parmi les 17,8 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus bas.

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi



Source : Recensement de la population 2019

Quartier Montrapon-Montboucons

Education : Lycées et enseignement supérieur

 Quartier Montrapon-Montboucons

 Périmètre QPV Montrapon

Equipement

-  Lycée
-  Enseignement supérieur et formation continue
-  Campus de la Boufote



0 N 1 km



40000 - Mars 2016
 Service : ICA-STRAT, ICAE, SPC, DAE

Quartier Montrapon-Montboucons

Sport et culture

 QPV Montrapon

Equipement sportif et socio-culturel

-  Complexe sportif
-  Equipement sportif d'intérieur
-  Stade et aire de jeux
-  Médiathèque
-  Maison de quartier



0 N 500 m



40000 - Mars 2016
 Service : ICA-STRAT, ICAE, SPC, DAE

EMPLOI

- 231 demandeurs d'emploi en catégorie ABC
- 6 % depuis 1 an (entre juin 2022 et juin 2023)
- 2,1 % des demandeurs d'emploi bisontins
- 67 entrées en formation en 12 mois

Âge des demandeurs d'emploi

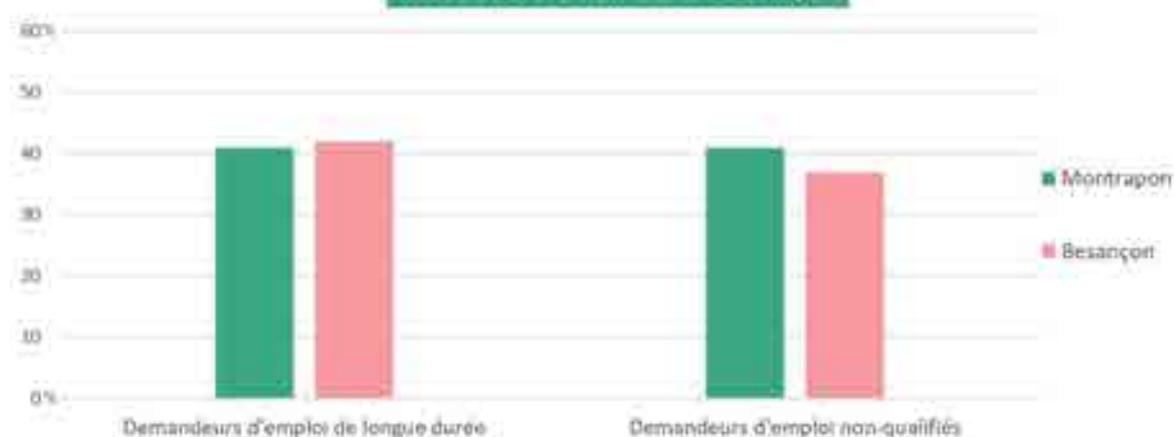


13,8 %

C'est la part de la population de Montrapon qui est demandeuse d'emploi

(9,5 % à Besançon)

Situation des demandeurs d'emploi

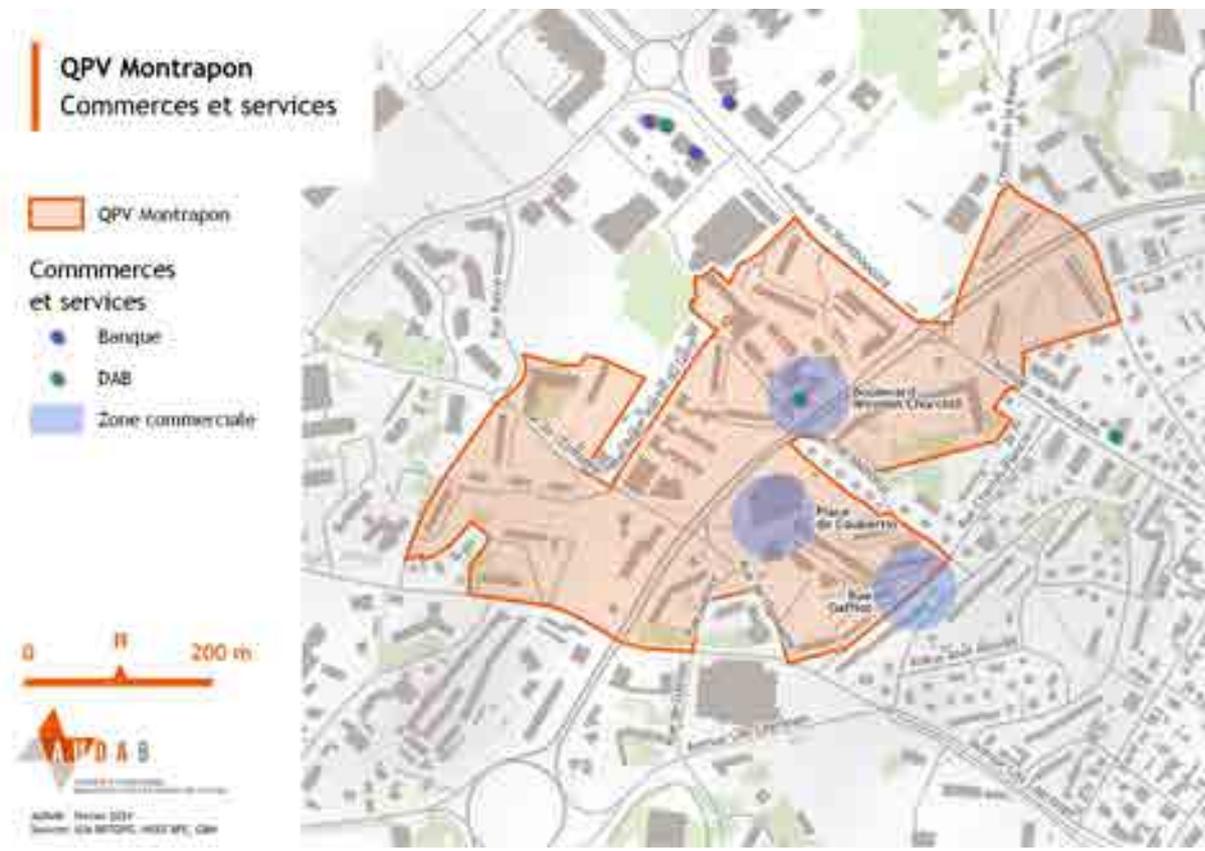
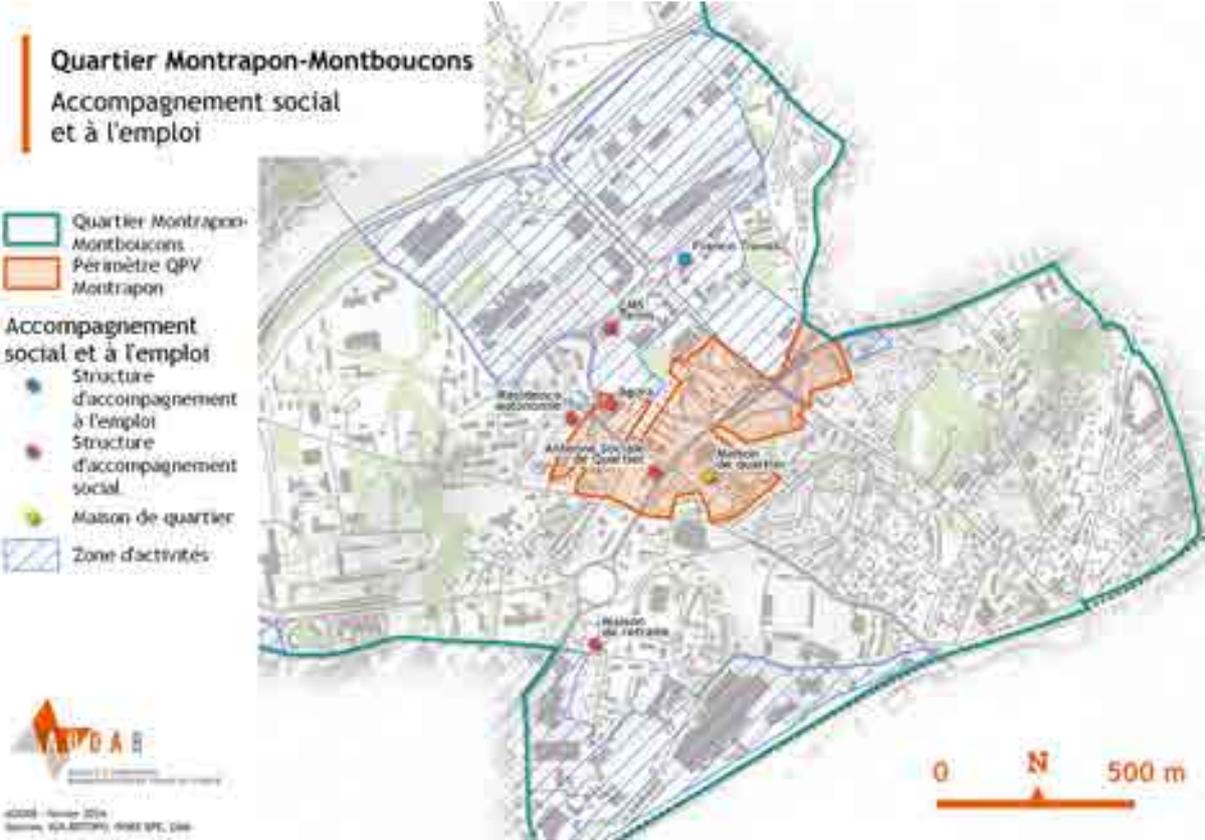


Métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

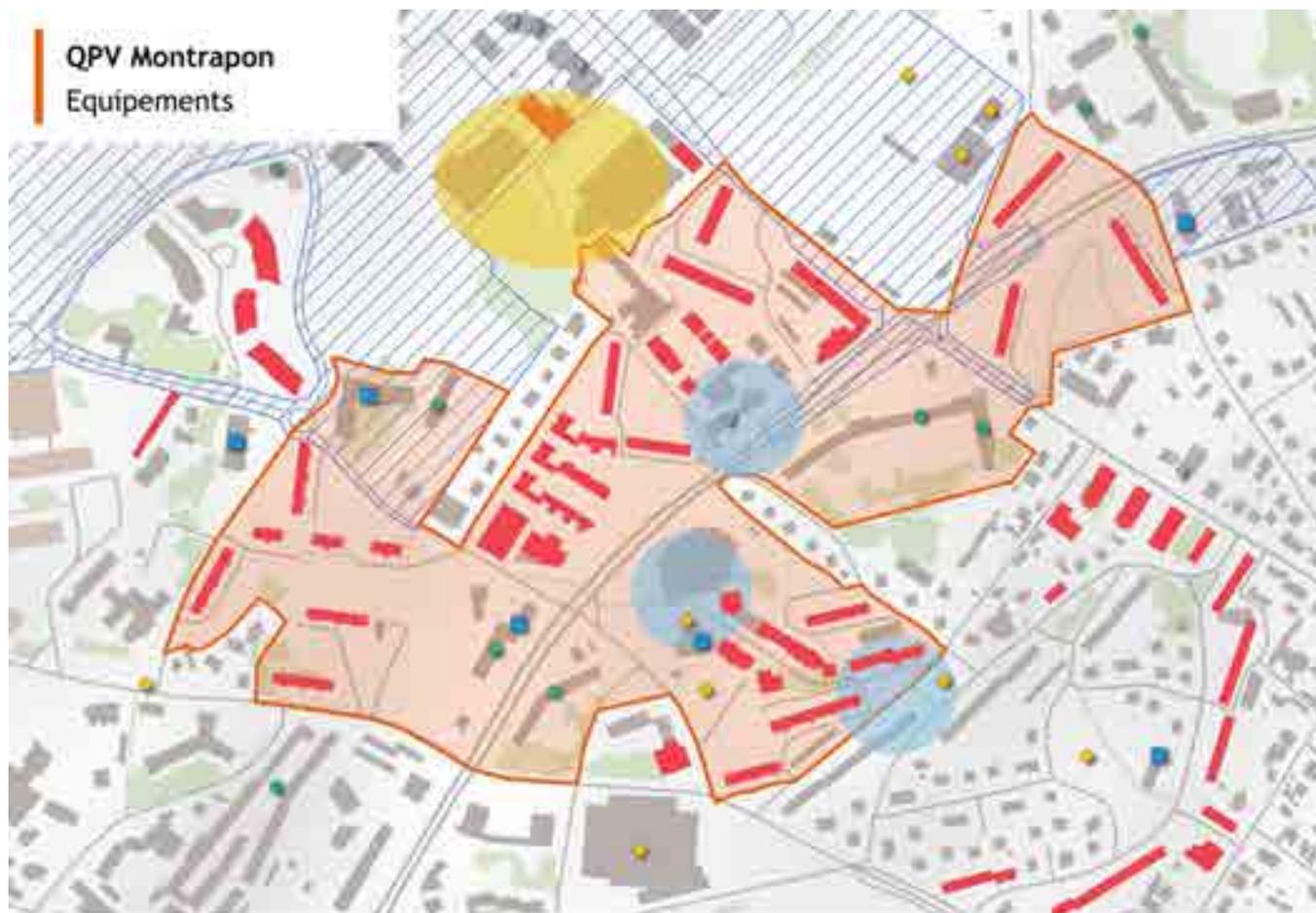
- 1 Assistance auprès d'enfants (15 personnes)
- 2 Montage-assemblage mécanique (10 personnes)
- 3 Nettoyage de locaux (9 personnes)

Source : Pôle Emploi juin 2023

Note de lecture : En juin 2023, 231 personnes sont inscrites à Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi. 41 % d'entre elles sont inscrites depuis plus d'un an et 41 % n'ont aucune qualification.



QPV Montrapon
Equipements



Perimètre QPV

Logement

- Logements sociaux
- Copropriétés
- Bailleur

Education

- Crèche, école, collège, lycée et enseignement supérieur

Sport et culture

- Equipement sportif ou culturel
- Complexe sportif

Commerce et service

- Supermarché
- Banque et poste
- Zone commerciale

Accompagnement social et à l'emploi

- Accompagnement social et à l'emploi
- Zone d'activités



Projet de quartier **Montrapon**

10 priorités pour le quartier de Montrapon

Le quartier prioritaire est implanté au cœur du territoire de Montrapon-Montboucons qui accueille à la fois des résidences pavillonnaires, des logements collectifs, des équipements publics et des commerces. Cette diversité d'habitat, d'équipements et de services publics offre de nombreuses opportunités pour les habitants.

Cependant le parc social immobilier date majoritairement des années 1950 et 1960 avec des espaces verts peu valorisés. Du fait de la topographie et des voiries (dont le boulevard) il est composé de 4 cités sans centralité clairement identifiée.

Le réseau des partenaires institutionnels alerte sur la fragilité sociale de la population avec des situations de plus en plus dégradées notamment une forte proportion de jeunes non scolarisés, sans emploi et des familles monoparentales de plus en plus précaires et isolées.

Ces constats doivent guider les actions à mettre en œuvre prioritairement dans le cadre du contrat de ville pour :

- Améliorer le cadre de vie en donnant une unité au quartier et en développant notamment les aménités urbaines,
- Renforcer l'accompagnement des habitants à des étapes clés de leur vie (départ, arrivée dans le quartier, naissance, développement de l'enfant, formation, emploi, vieillissement, séparation, accidents de la vie, etc.).

Permettre aux habitants de s'approprier leur environnement

- Valoriser et réaménager les espaces publics et les espaces verts : place Pierre de Coubertin, les travaux réalisés dans les écoles
- Favoriser les déplacements doux avec la création de cheminements piétons et de pistes cyclables : relier les différents îlots du quartier entre eux et aux différents pôles du grand quartier
- Accompagner les habitants dans l'appropriation des équipements sportifs, scientifiques et culturels du quartier, et dans la découverte du patrimoine historique
- Renforcer la présence et les animations notamment dans l'espace public (quartier d'été, la rue est à nous, balades urbaines)

Vivre et s'épanouir à Montrapon

- Favoriser la réussite éducative et l'épanouissement social des enfants et des jeunes
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Développer des actions de prévention et de médiation y compris hors les murs
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle en développant notamment des initiatives de coopération entre les établissements scolaires, les entreprises de Temis et l'Université
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants pour faciliter l'accès aux droits
- Lutter contre les incivilités

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants...)
- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

ORCHAMPS- PALENTE

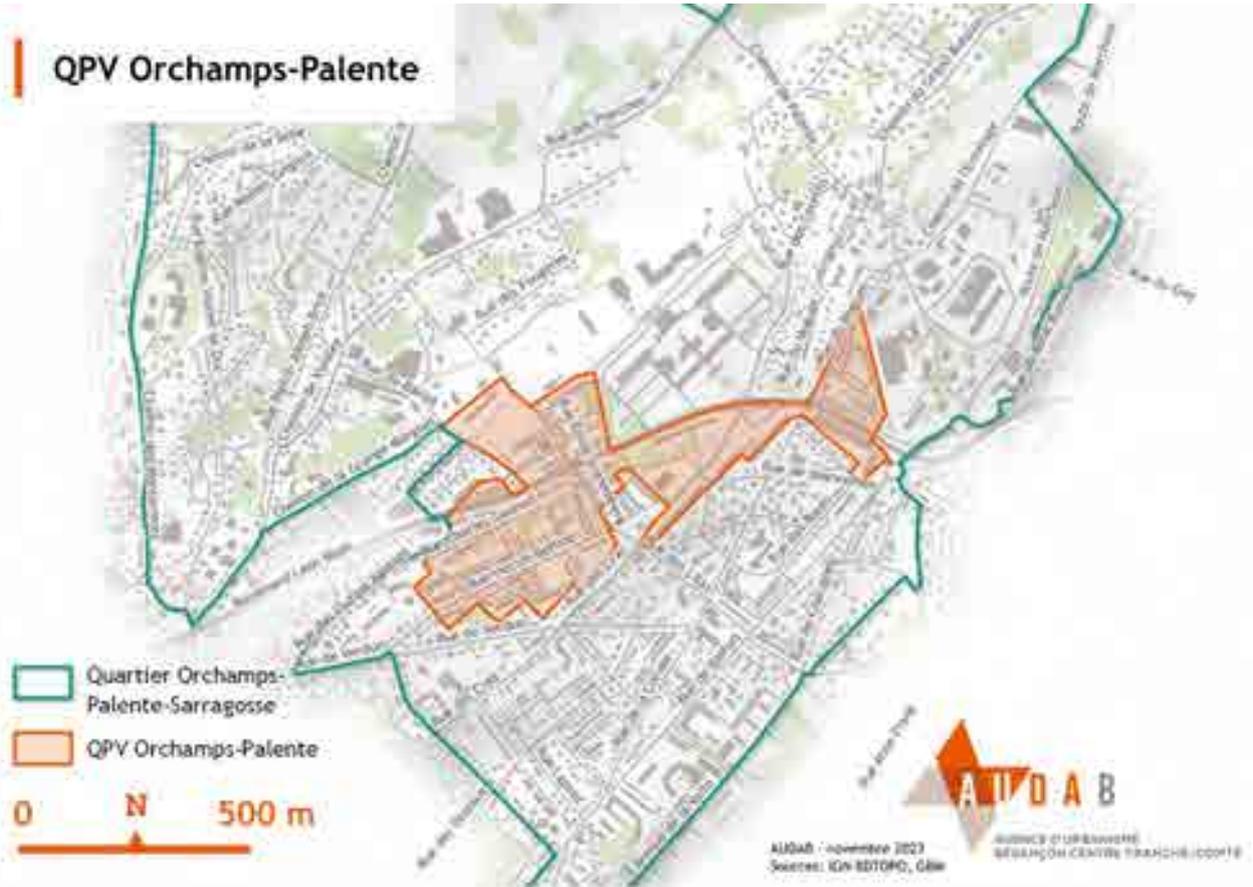


Portrait de quartier

ORCHAMPS- PALENTE



QPV Orchamps-Palente

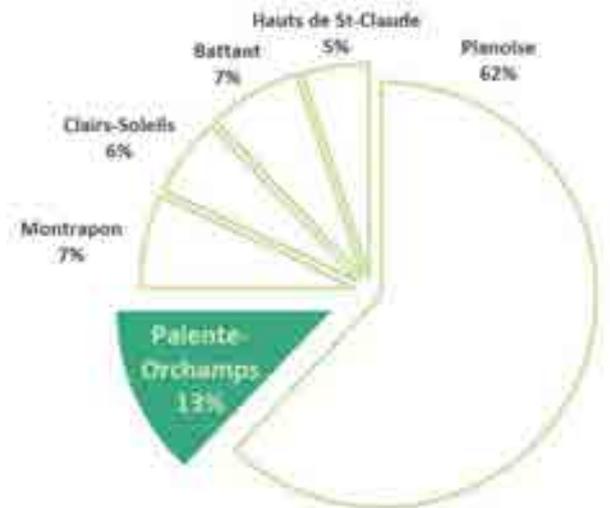


QPV Orchamps - Palente Desserte du réseau Ginko



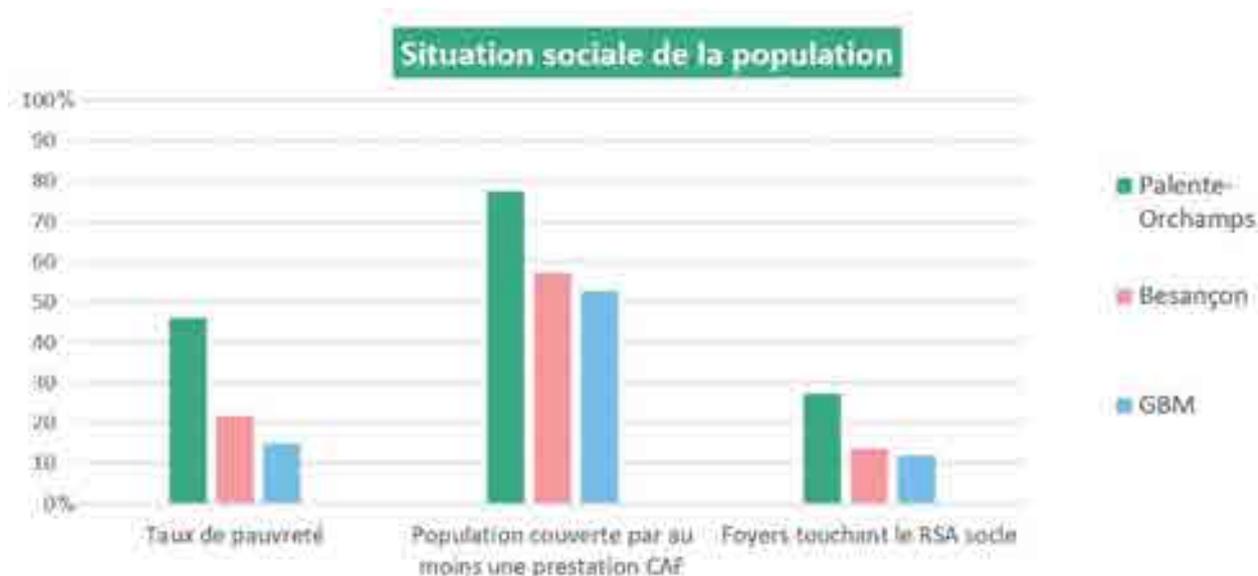
DÉMOGRAPHIE

- 3 126 habitants
- + 6,4 % entre 2013 et 2018
- 2,7 % de la population bisontine
- 13 % de la population des QPV à Besançon
- 50 % de femmes



Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE



Source : CNAF 2021 (sauf pour le taux de pauvreté : FILOSOFI 2019)

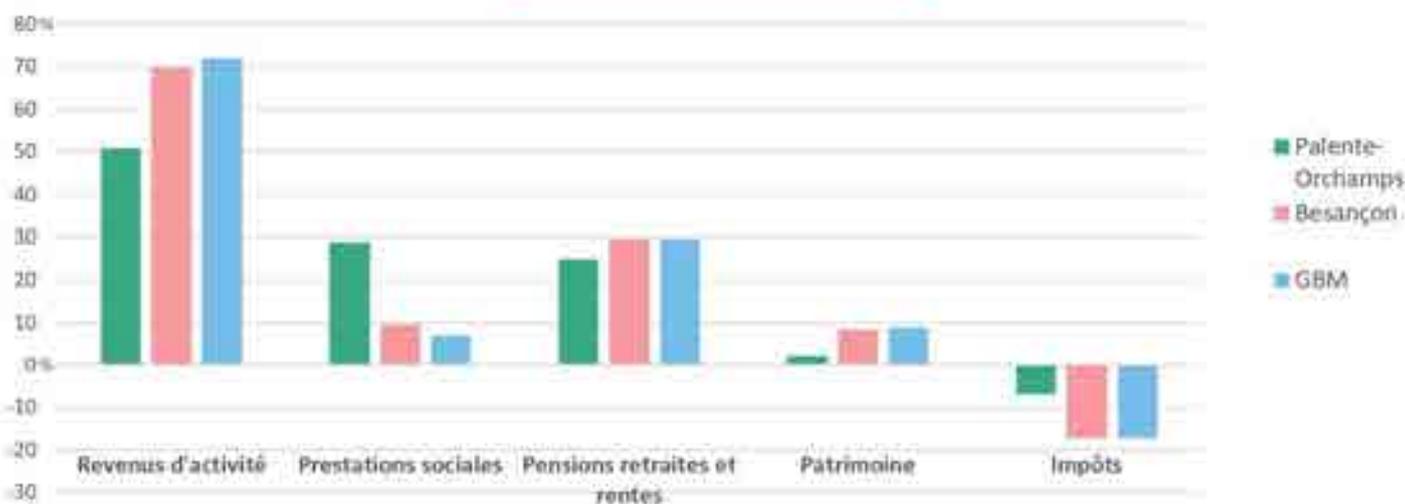
Note : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.



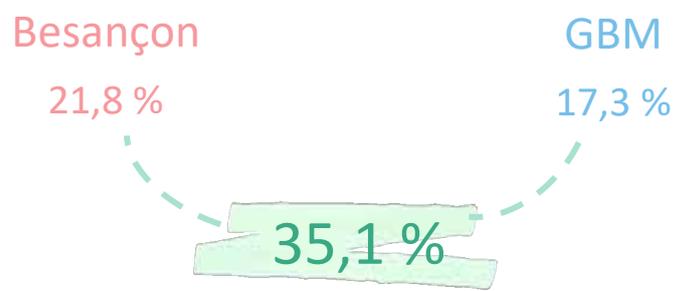
C'est la médiane des revenus disponibles des ménages par unité de consommation

Source : FILOSOFI 2019

Sources du revenu disponible



Sources : FILOSOFI 2019

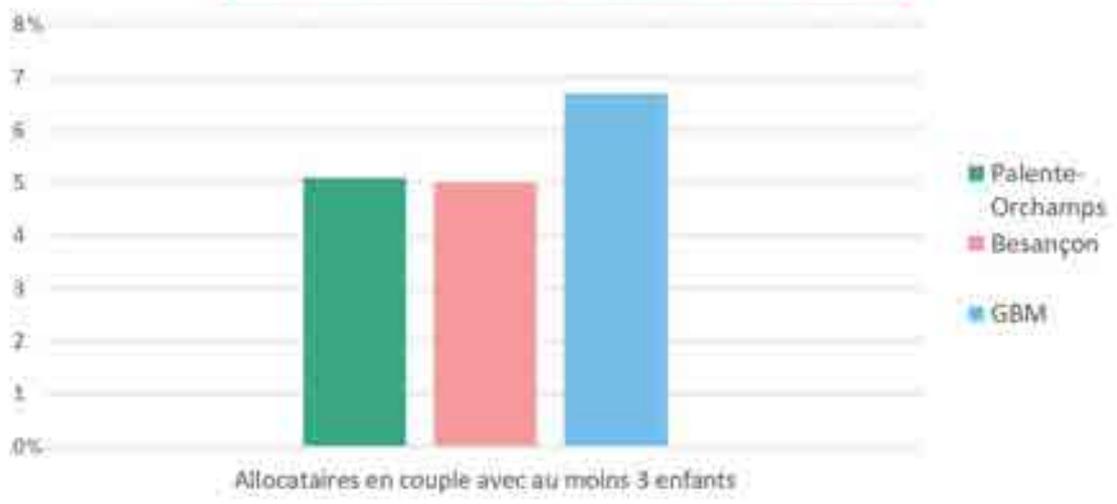


C'est la part des familles monoparentales parmi les familles à Palente-Orchamps

Source : Recensement de la population 2019

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Structure des ménages allocataires CAF (en %)

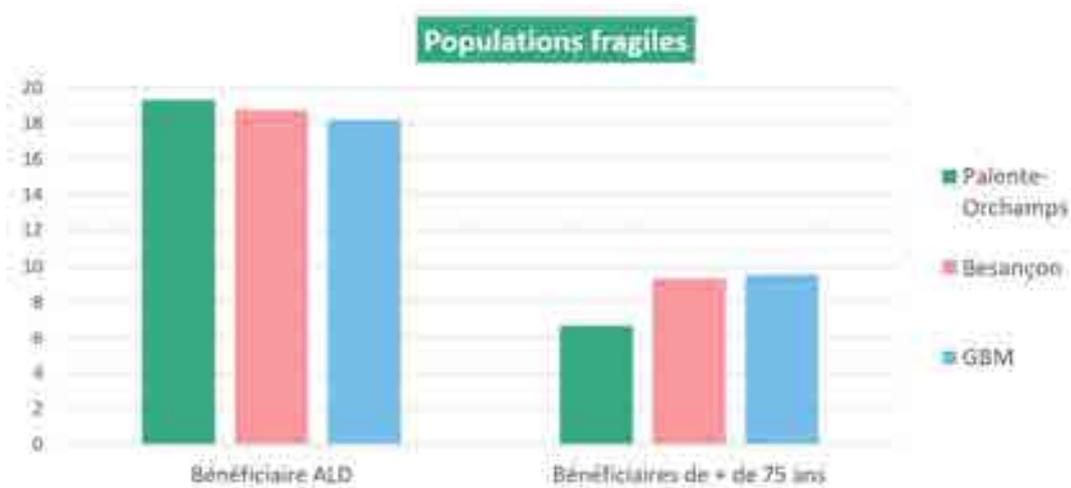


Source : CNAF 2021

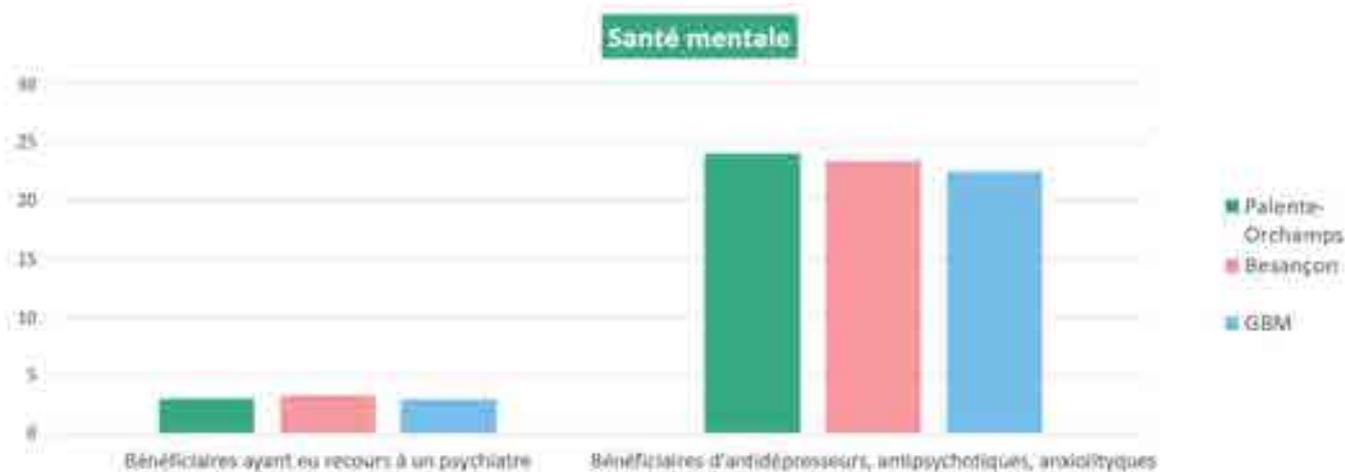
ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

2 917

C'est le nombre d'habitants bénéficiaires du régime général de la Sécurité sociale



*Note de lecture : La **Complémentaire santé solidaire (C2S)** est une aide sociale destinée à prendre en charge les dépenses médicales des personnes ayant les revenus les plus modestes. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Selon les ressources de la personne, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. **L'aide médicale d'État (AME)** est quant à elle une aide sociale principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.*



Source : CPAM 2023

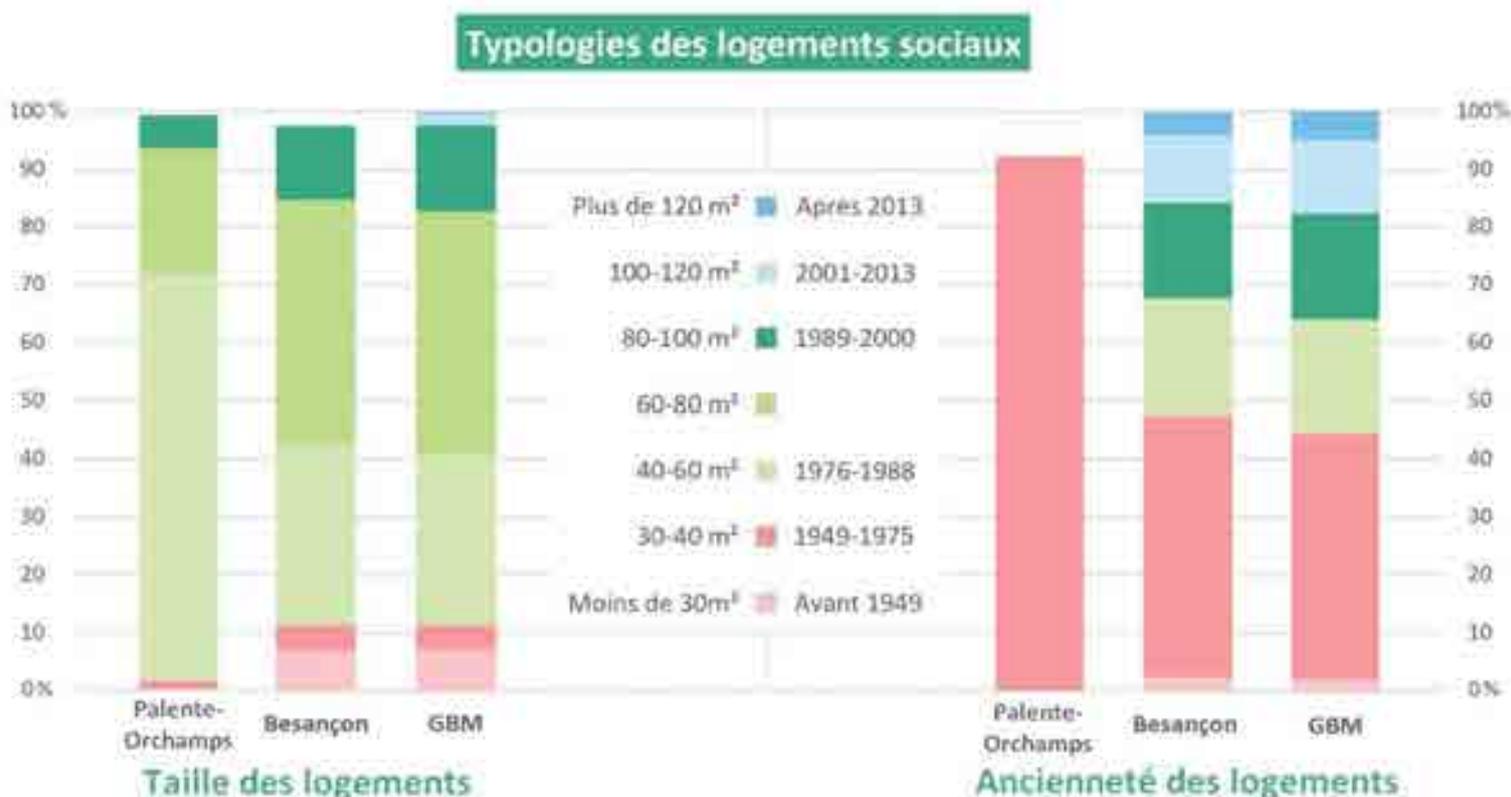
LOGEMENT

95 %	1 737	Mobilités	
Des résidences principales sont des logements sociaux <i>(25 % Besançon / 19 % GBM)</i>	Logements sociaux	5,4 %	4,5 %
1,1 % *	5,56 €	de sortants	d'entrants
De logements sociaux vacants <i>(3 % Besançon / 2,9 % GBM)</i>	par m ² en moyenne pour louer un logement social <i>(5,73 € en moyenne à Besançon et GBM)</i>	↓	↓
		12,7 %	33,1 %
		vont dans un QPV	viennent d'un QPV

Note de lecture : En 2021, 5,4 % des habitants de Palente-Orchamps ont quittés le quartier et 4,5 % sont arrivés.

* Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.

A Besançon, **1** logement social | sur **2** se trouve en QPV
sur **10** se trouve à Palente-Orchamps



¹ RPLS 2019 / Recensement de la population 2019 pour les données en rose

² RPLS 2021 pour les données en vert ainsi que les graphiques

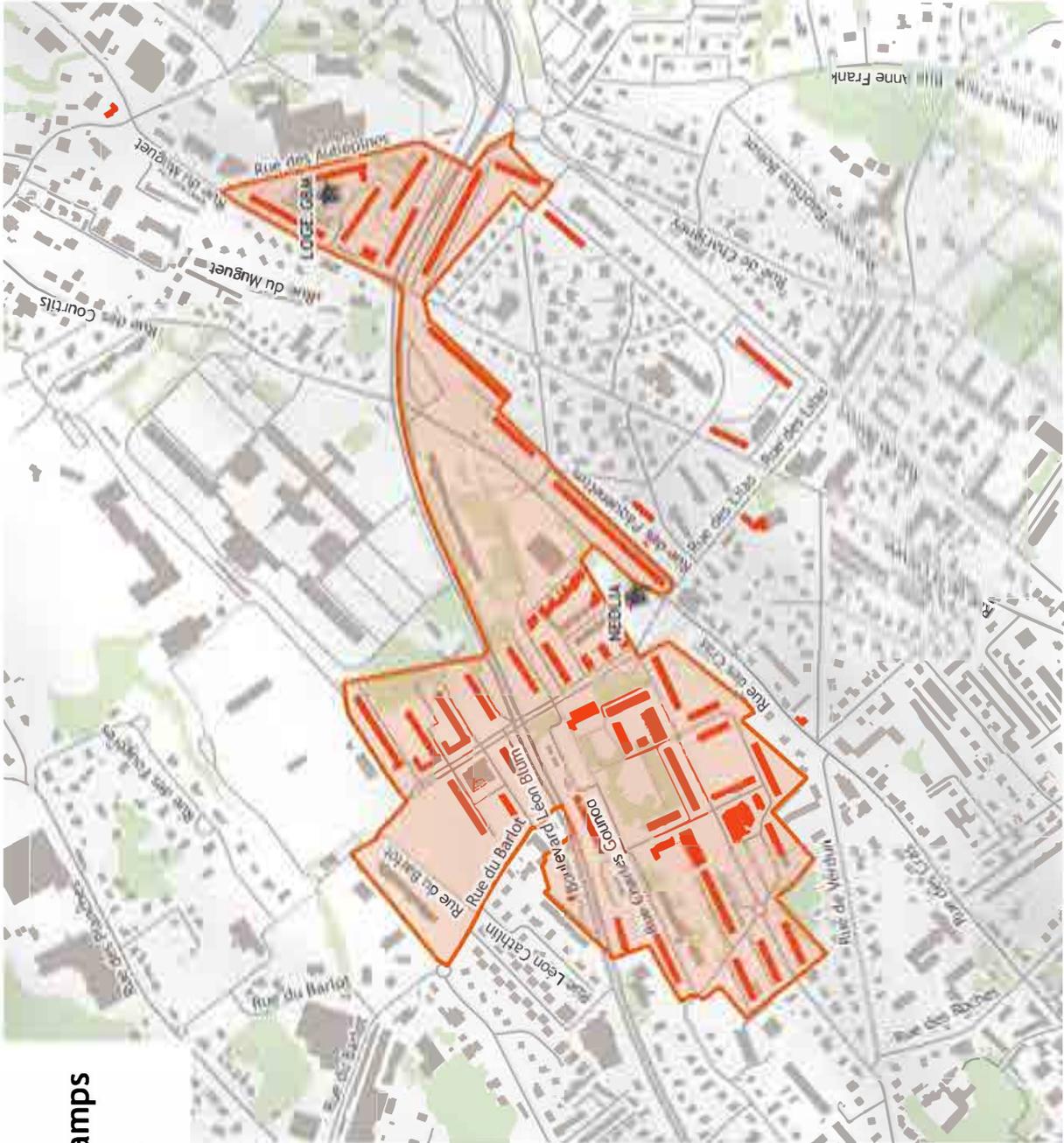
³ Fideli 2021 pour les données en bleu

QPV Palente-Orchamps
Logements sociaux

-  QPV Palente-Orchamps
- Logement**
-  Logements sociaux
-  Bailleurs sociaux



AUDAB - janvier 2024
Sources : IGN BD TOPO, INSEE BPE, GBM



ÉDUCATION



286 écolier·ère·s
dont 3 en Toute Petite Section

Maternelle

4 écoles maternelles publiques :
Condorcet, Curie, Herriot, Zay



148 collégien·ne·s

Collège

1 collège public de secteur :
Proudhon



432 écolier·ère·s

Élémentaire

4 écoles élémentaires publiques :
Condorcet, Curie, Herriot, Zay



73 lycéen·ne·s (GT)

Lycée

34 lycéen·ne·s (professionnel)

1 lycée public de secteur :
LEGT Pergaud

Source : DEPP 2020-2021

Note : Les effectifs des élèves au collège sont donnés sur le lieu de résidence de l'élève.

Note : Le nombre de collégiens et lycéens inclut les élèves scolarisés dans des établissements privés (et non pour les écoles)

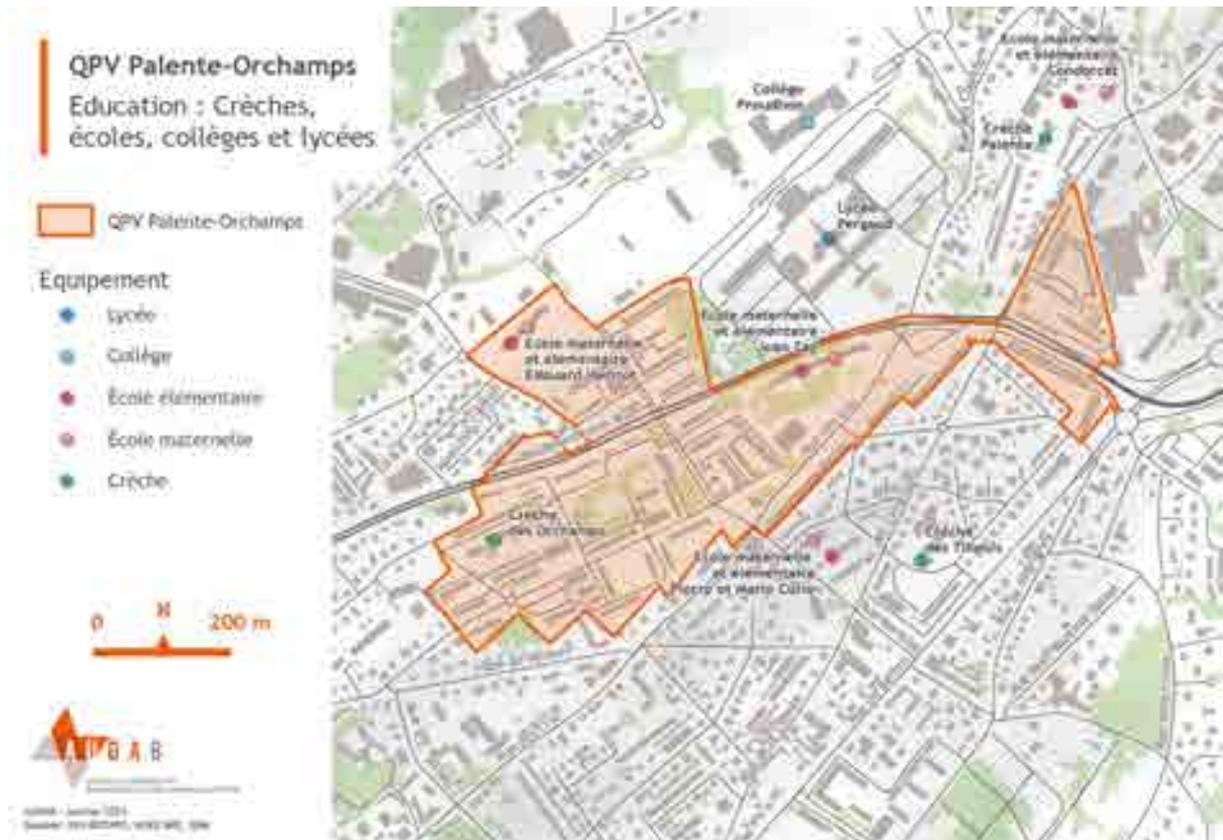
GT = général et technologique / LEGT : lycée d'enseignement général et technologique

Enfants à besoins éducatifs particuliers

29 Élèves scolarisés dans une formation
UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro



Source : DEPP 2020-2021



Source : Direction Éducation de la Ville de Besançon 2022-2023 / Associations pour les données CLAS

Note : Les structures proposant un accompagnement à la scolarité sont la MJC Palente-Orchamps et l'Afev

Note de lecture : Sur les 2397 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Planoise, % mangent à la cantine, % bénéficient du périscolaire du soir, % bénéficient du périscolaire du matin, % sont suivis dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité et % sont suivis par le Programme de Réussite Éducative.

	Collège	Lycée
CLAS	80 collégiens	20 lycéens
PRE	1 collégien	-

Indices de position sociale



Source : DEPP 2021-2022

Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Jean Zay : 29 473^{ème}

Condorcet : 23 992^{ème}

Herriot : 22 953^{ème}

Curie : 19 812^{ème}

L'école Jean Zay fait partie des 3 % d'écoles françaises les plus défavorisées. Le collège Proudhon se classe pour sa part parmi les 25 % de collèges ayant l'IPS le plus bas.

Nombre de collèges en France : 6 962

Proudhon : 5 200^{ème}

19%

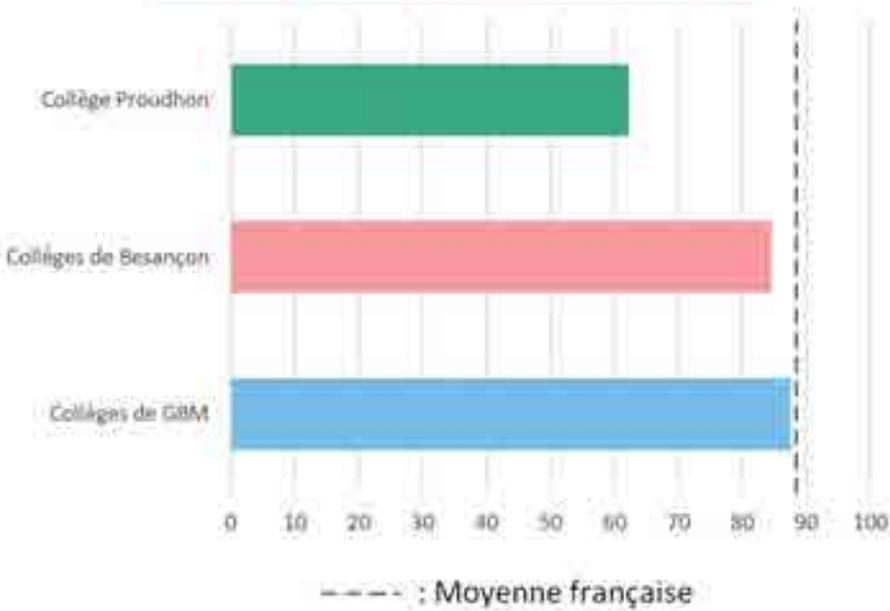
C'est le pourcentage d'élèves de 3^{ème} qui accusent un retard scolaire

(13 % Besançon / 11 % GBM)

Source : DEPP 2019-2020

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

Taux de réussite au brevet des collèges



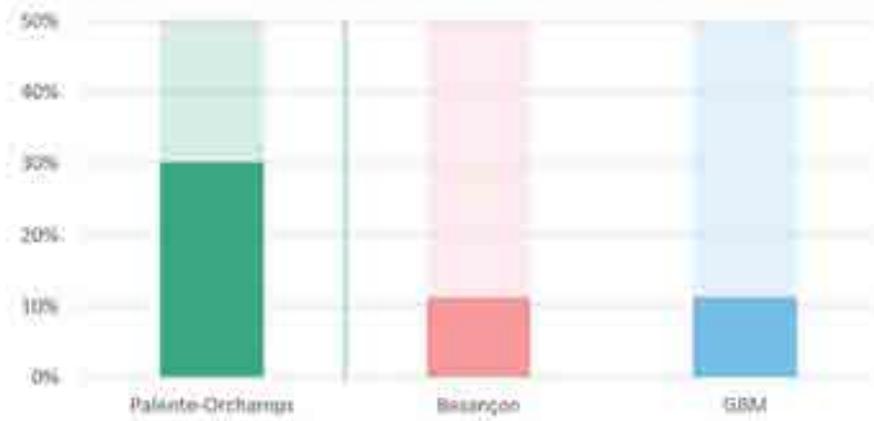
Classement national

Nombre de collèges en France : 6 622

Proudhon : 6 586^{ème}

Le collège Proudhon se classe pour sa part parmi les 0,5 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus bas.

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi



Source : Recensement de la population 2019

Quartier Palente-Orchamps Sport et culture

-  QPV Palente-Orchamps
- Equipement sportif et socio-culturel**
-  Complexe sportif
-  Equipement sportif d'intérieur
-  Stade et aire de jeux
-  Association culturelle
-  Médiathèque
-  Maison de quartier

0 N 200 m




AUGUST - janvier 2024
Sources: IGN, SDVPC, INSEE, PPE, SDR



EMPLOI

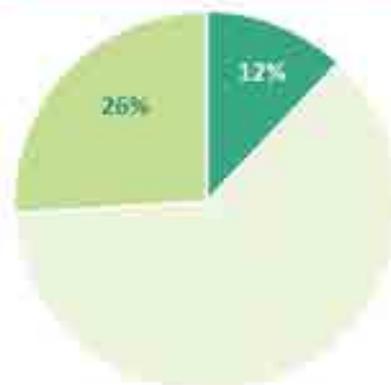
555 demandeurs d'emploi en catégorie ABC

- 4 % depuis 1 an (entre juin 2022 et juin 2023)

5,4 % des demandeurs d'emploi bisontins

129 entrées en formation en 12 mois

Âge des demandeurs d'emploi



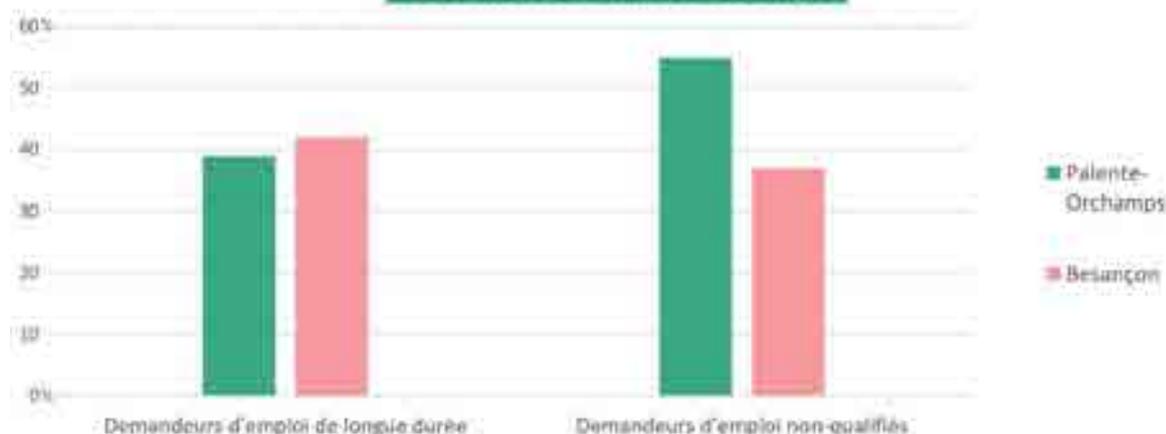
■ Moins de 25 ans ■ 26-49 ans ■ 50 ans ou plus

17,8 %

C'est la part de la population de Palente-Orchamps qui est demandeuse d'emploi

(9,5 % à Besançon)

Situation des demandeurs d'emploi

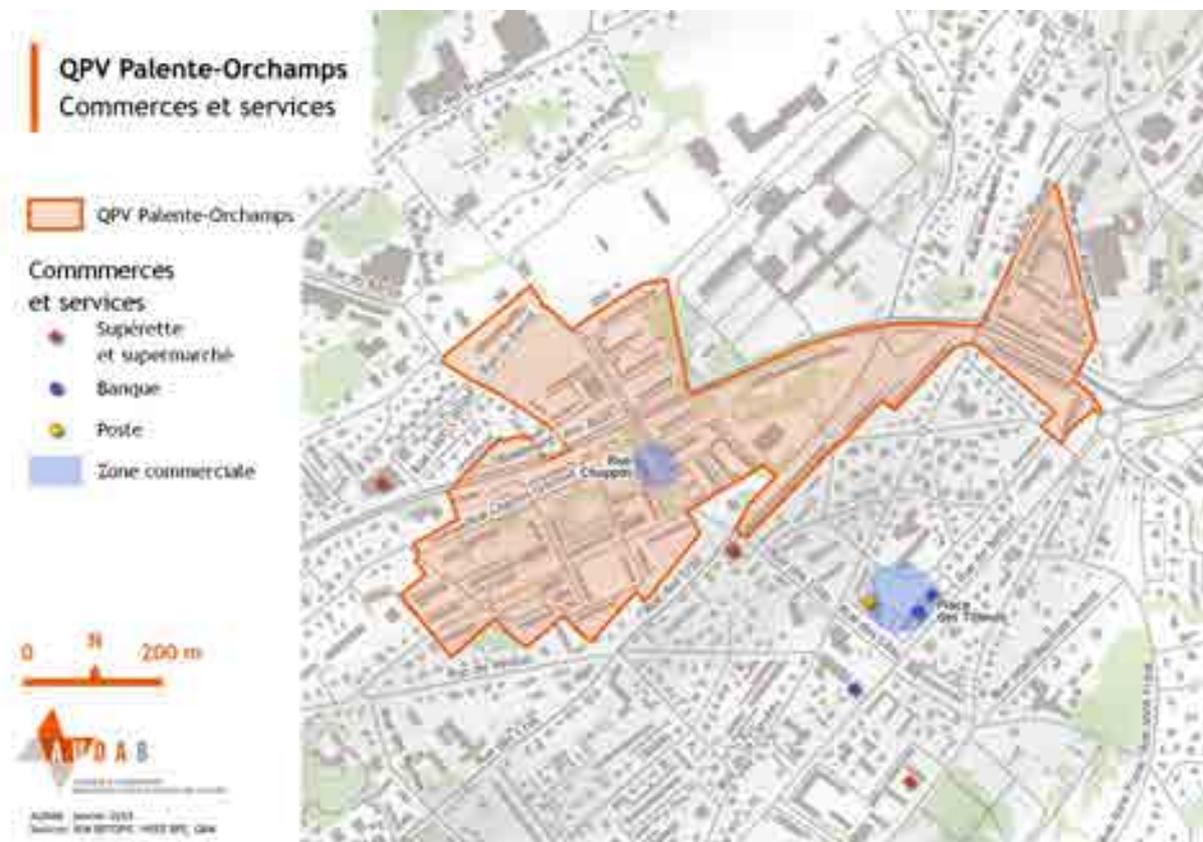
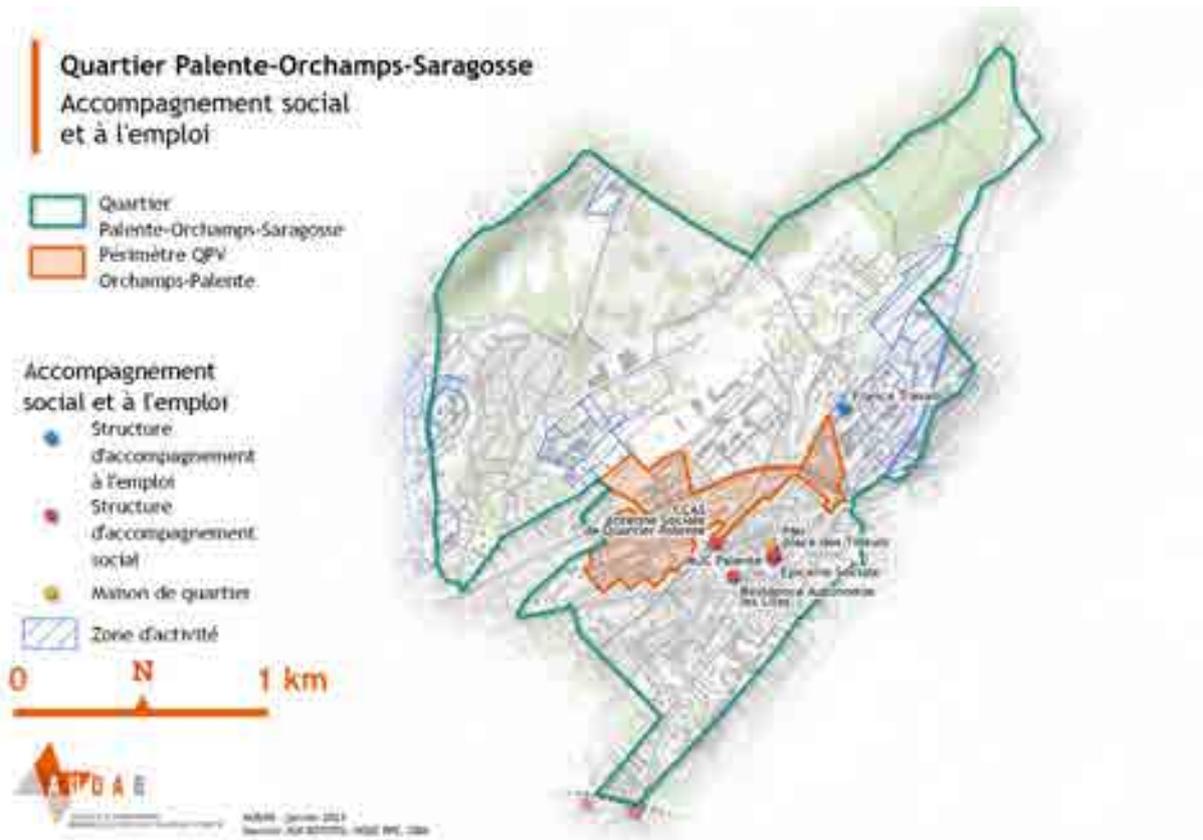


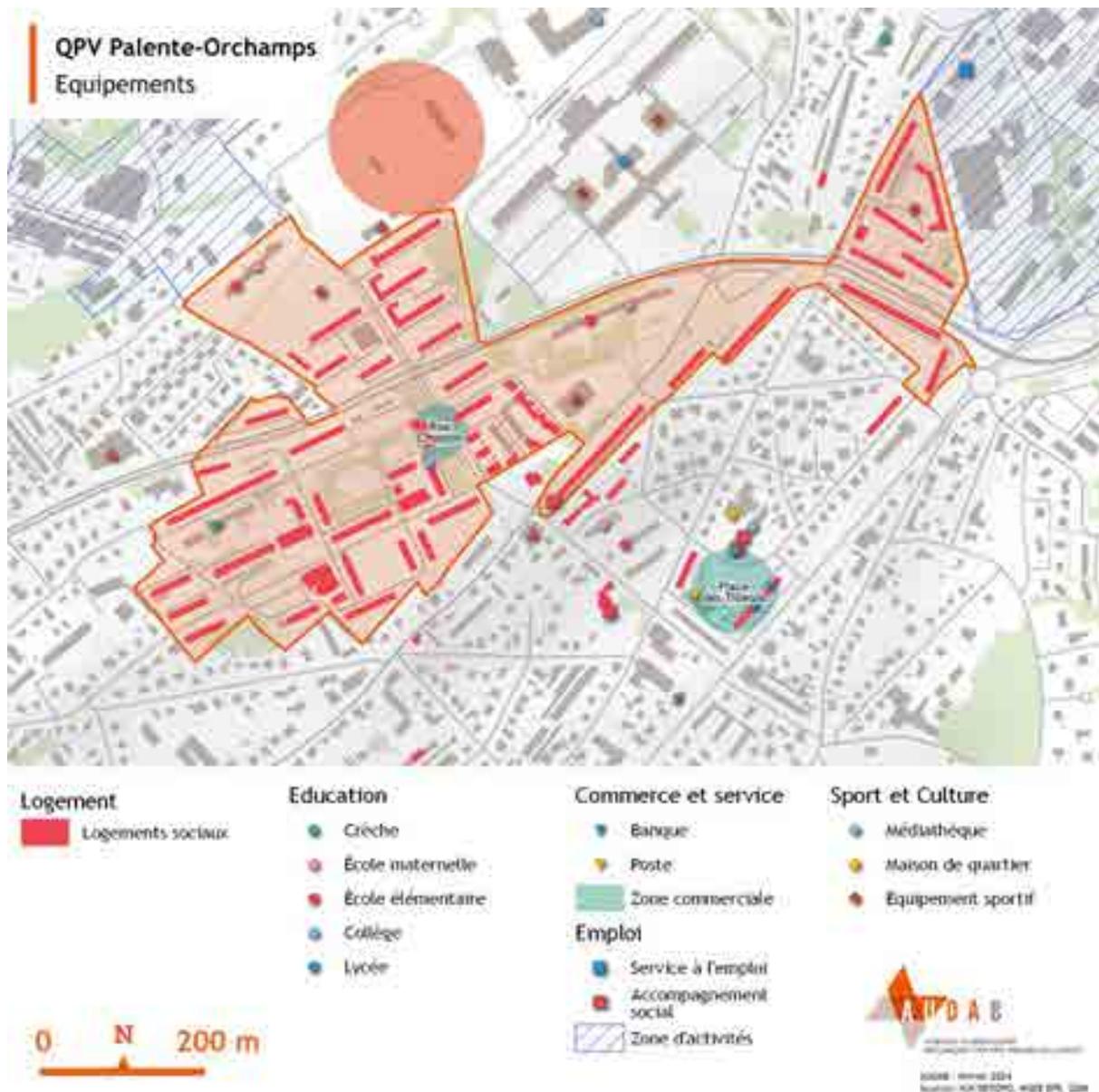
Métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

- 1 Nettoyage de locaux (34 personnes)
- 2 Services domestiques (24 personnes)
- 3 Magasinage et préparation de commandes (22 personnes)

Source : Pôle Emploi juin 2023

Note de lecture : En juin 2023, 555 personnes sont inscrites à Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi. 39 % d'entre elles sont inscrites depuis plus d'un an et 50 % n'ont aucune qualification.





Projet de quartier **ORCHAMPS- PALENTE**

10 priorités pour le quartier d'Orchamps-Palente

Le quartier d'Orchamps-Palente est riche d'une histoire ouvrière et d'une identité populaire fondée sur les solidarités, très bien desservi en transports collectifs comme en équipements structurants éducatifs et sportifs, et une présence forte d'acteurs de l'emploi (GSE, Mission locale, École de production...).

C'est sur ces atouts que doivent s'appuyer les actions qui seront mises en œuvre prioritairement les premières années du contrat de ville pour :

- Enrayer les difficultés auxquelles sont confrontés les habitants (isolement des personnes âgées, fort sentiment d'abandon d'une partie des habitants résidants dans des secteurs enclavés, faible mobilité à l'emploi des habitants...),
- Accompagner les transformations urbaines rendues nécessaires notamment par l'insuffisance d'espaces publics conviviaux, un parc social collectif vieillissant, la vétusté de certains équipements et un effet frontière créé par le boulevard Léon Blum,

tout en conservant la vocation sociale du quartier prioritaire (la mixité s'organisant à l'échelle du grand quartier).

Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Il s'agira notamment de :

- Veiller aux personnes en situation ou en voie d'isolement et / ou vulnérables, notamment les seniors et les habitants des secteurs enclavés
- Renforcer le lien entre les services des bailleurs et les réservataires pour baliser et accompagner l'arrivée des nouveaux occupants et pour les suivre dans le temps
- Développer des actions à ritualiser pour accueillir les nouveaux habitants et réussir la cohabitation entre anciennes et nouvelles populations
- Lever les freins à l'emploi, y compris en accentuant le travail et la coordination entre les différents acteurs du quartier et en travaillant les parcours d'insertion vers l'emploi (notamment les familles monoparentales),
- Répondre aux attentes des jeunes de 12-25 ans en matière culturelle, sportive, scolaire et socioprofessionnelle
- Développer les liens sociaux en direction des plus « effacés » par une démarche volontariste « d'aller vers »

Rendre plus accessibles et inclusifs les logements, la rue, le quartier

Il s'agira notamment de :

- Poursuivre les opérations d'amélioration du parc locatif existant (rénovation thermique, accessibilité, ...)
- Requalifier le secteur « Gounod » en veillant à en faire une véritable entrée de quartier
- Améliorer les franchissements du Boulevard Léon Blum en les sécurisant pour faciliter les liaisons entre les secteurs du quartier
- Entamer une programmation de services et/ou équipements de proximité (crèche, espace sportif, ...), et faire système autour de ces équipements
- Intégrer le secteur « Jean Zay » dans les perspectives de redynamisation du quartier
- Mettre en place des démarches collectives en termes de propreté et de gestion des déchets : animations autour de « récup mobiles, atelier de sensibilisation autour des enjeux du gaspillage, sensibilisation des habitants, »

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants...)
- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

PLANOISE



Portrait de quartier

Planoise



QPV Planoise

-  Quartier de Planoise-Châteaufarine
-  QPV Planoise

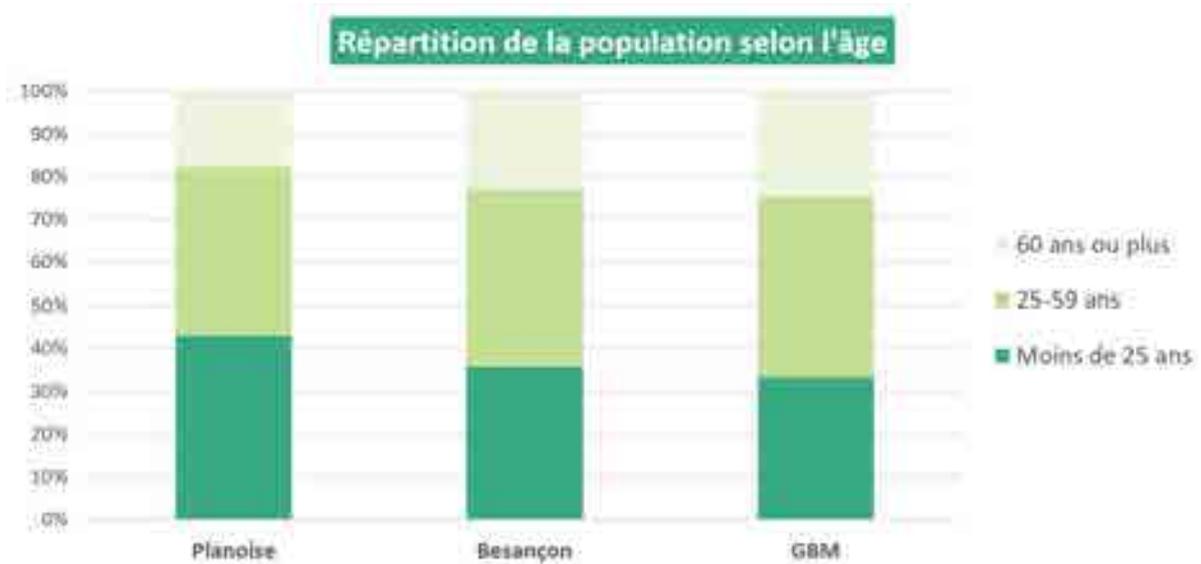
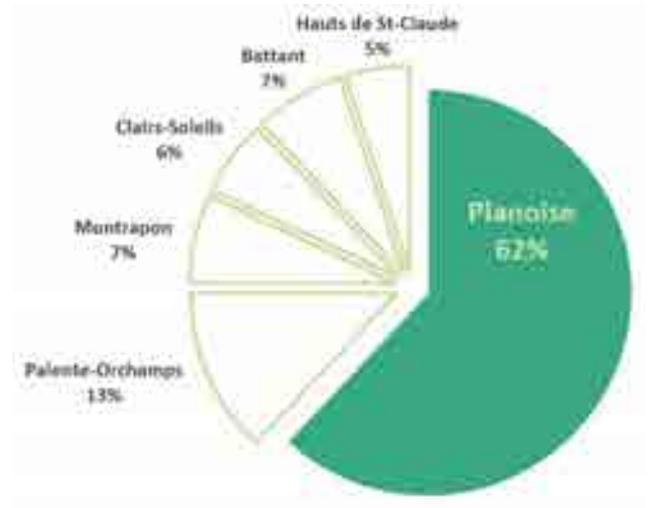


QPV Planoise Desserte du réseau Ginko



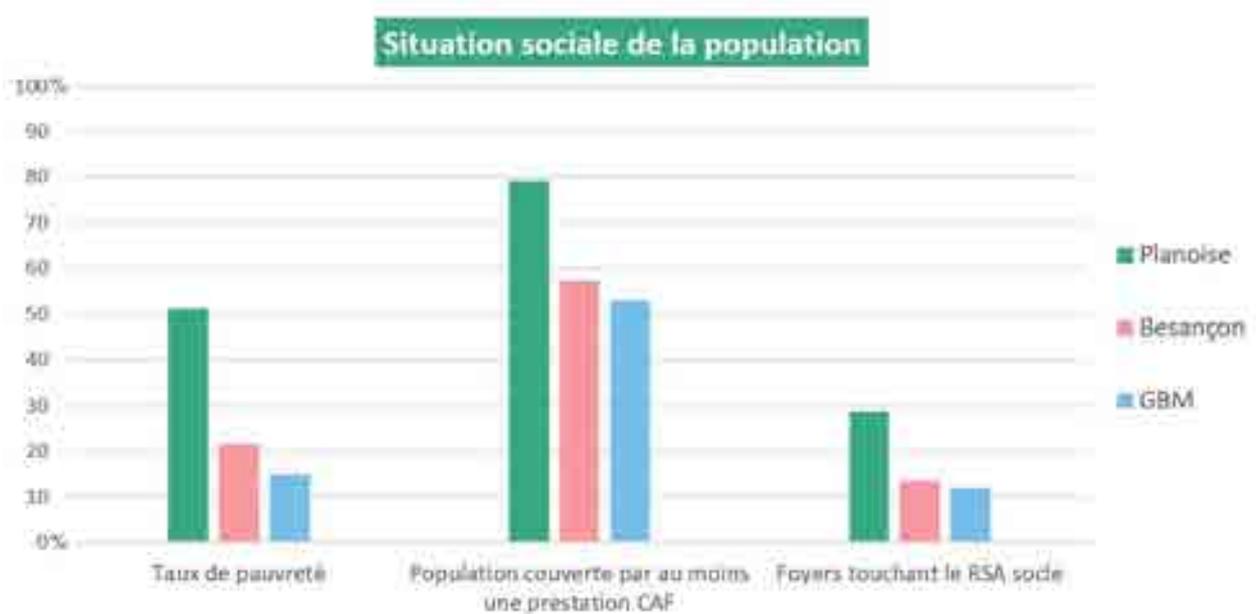
DÉMOGRAPHIE

- 15 378 habitants
- + 0,6 % entre 2013 et 2018
- 13,2 % de la population bisontine
- 62 % de la population des QPV à Besançon
- 53 % de femmes



Source : Recensement de la population 2019 (à part pour la population totale qui est issue du recensement de la population 2018)

SITUATION SOCIALE



Source : CNAF 2021 (sauf pour le taux de pauvreté : FILOSOFI 2019)

Note : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.



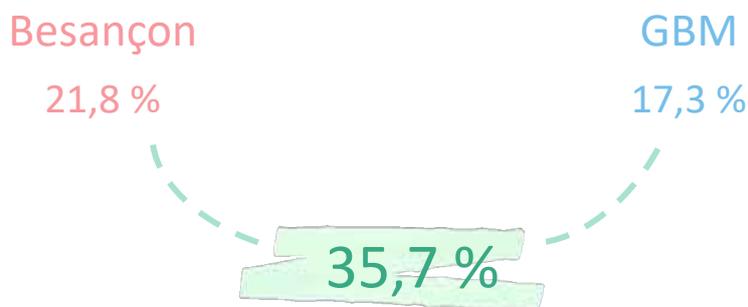
C'est la médiane des revenus disponibles des ménages par unité de consommation

Source : FILOSOFI 2019

Sources du revenu disponible



Sources : FILOSOFI 2019



C'est la part des familles monoparentales parmi les familles à Planoise

Source : Recensement de la population 2019

Définition : Une famille monoparentale comprend selon l'INSEE un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Structure des ménages allocataires CAF (en %)

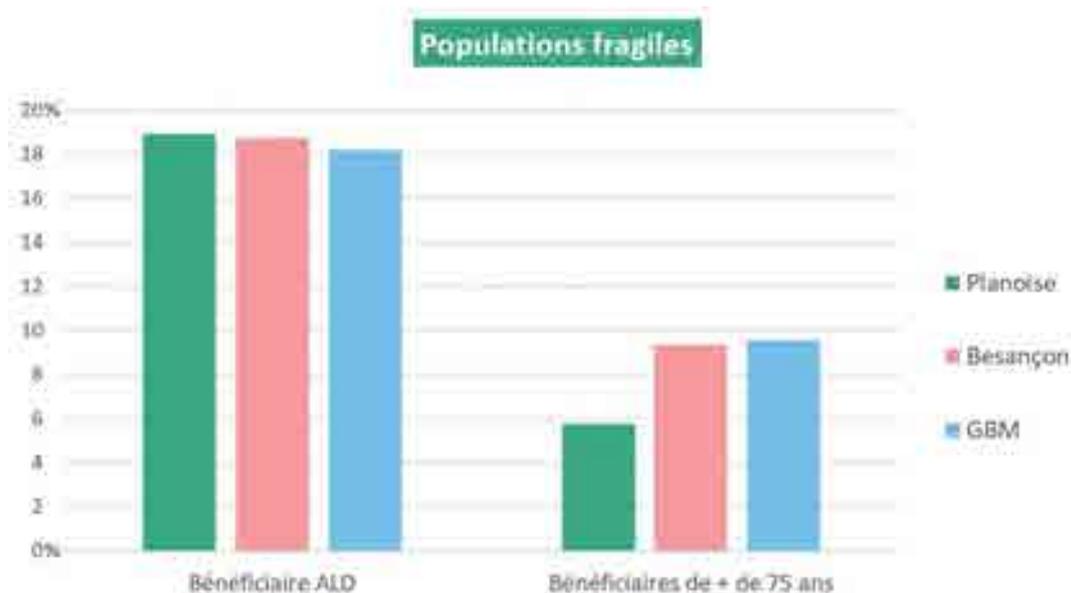


Source : CNAF 2021

ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

14 446

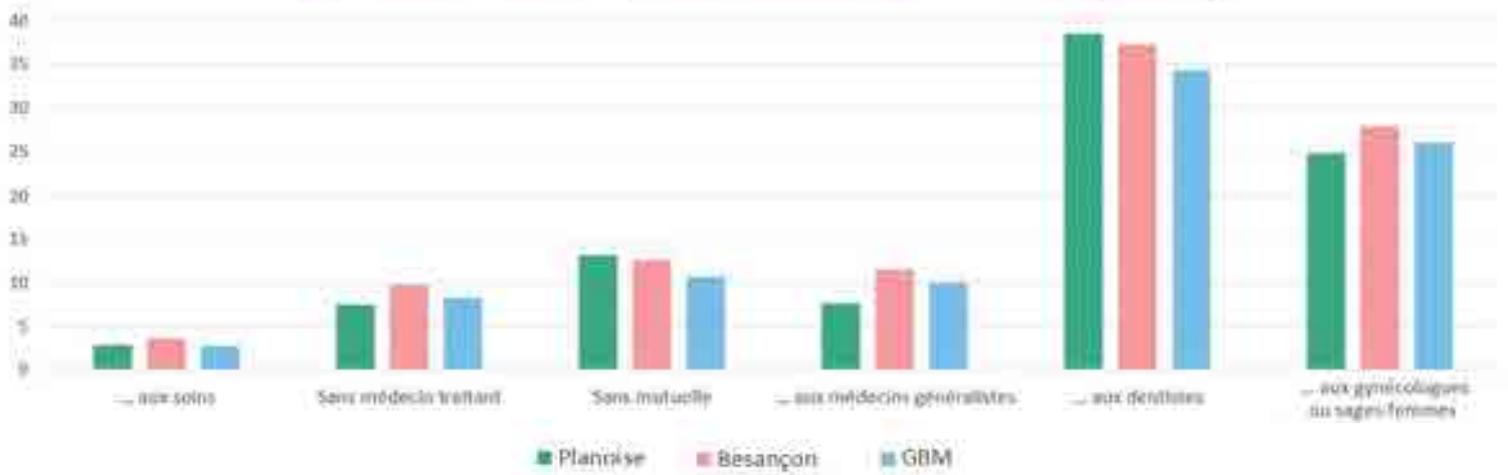
C'est le nombre d'habitants bénéficiaires
du régime général de la Sécurité sociale



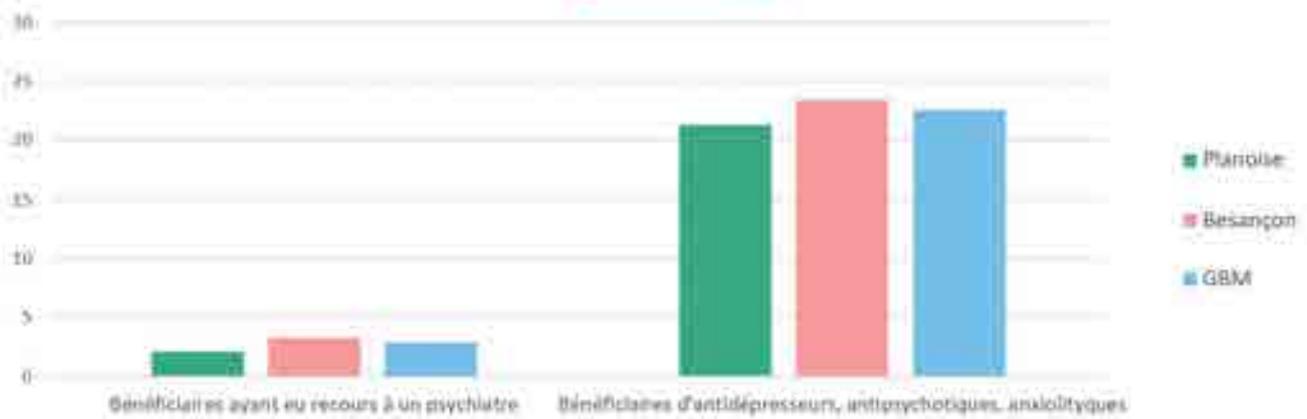
Source : CPAM 2023

Note de lecture : La **Complémentaire santé solidaire (C2S)** est une aide sociale destinée à prendre en charge les dépenses médicales des personnes ayant les revenus les plus modestes. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Selon les ressources de la personne, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. **L'aide médicale d'État (AME)** est quant à elle une aide sociale principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.

Part des habitants n'ayant pas eu, au cours des 24 derniers mois, recours...



Santé mentale



Source : CPAM 2023

LOGEMENT

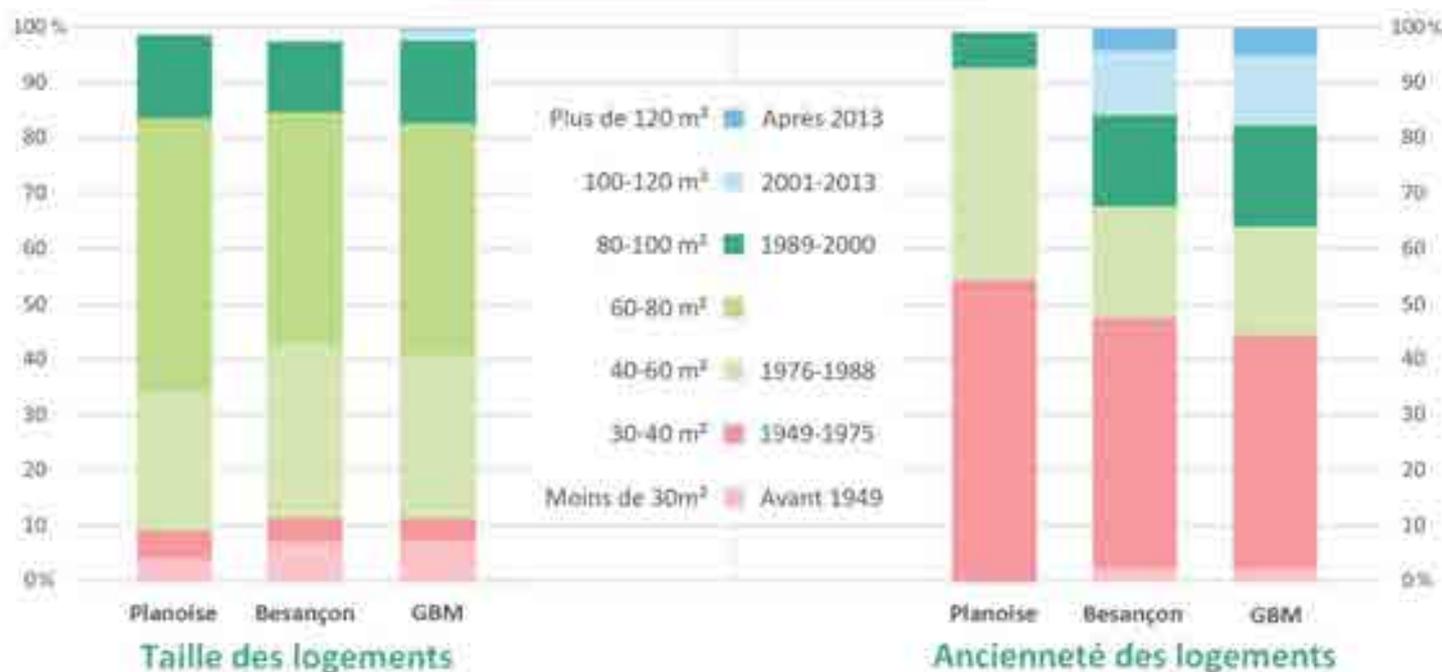
79 % des résidences principales sont des logements sociaux <i>(25 % Besançon / 19 % GBM)</i>	5 574 logements sociaux	Mobilités	
3,9 % * de logements sociaux vacants <i>(3 % Besançon / 2,9 % GBM)</i>	5,16 € par m ² en moyenne pour louer un logement social <i>(5,73 € en moyenne à Besançon et GBM)</i>	6,7 % de sortants ↓ 13,2 % vont dans un QPV	2,5 % d'entrants ↓ 20,1 % viennent d'un QPV

Note de lecture : En 2021, 6,7 % des Planoisiens ont quittés le quartier et 2,5 % sont arrivés.

* Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Supérieur à 7 %, le taux de vacance peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En deçà de 6 %, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.

A Besançon, **1** logement social | sur **2** se trouve en QPV
sur **3** se trouve à Planoise

Typologies des logements sociaux



¹ RPL 2019 / Recensement de la population 2019 pour les données en rose

² RPL 2021 pour les données en vert ainsi que les graphiques

³ Fideli 2021 pour les données en bleu

ÉDUCATION



923 écolier·ère·s
dont **66** en Toute Petite Section

Maternelle

11 écoles maternelles publiques :
Artois, Bouilloche, Bourgogne, Champagne,
Cologne, Dürer, Fourier, Fribourg, Ile-de-
France, Picardie, Saint-Exupéry



Collège

1 067 collégien·ne·s
2 collèges publics de secteur :
Diderot et Voltaire



1 474 écolier·ère·s
5 écoles élémentaires publiques :

Élémentaire Bourgogne, Champagne, Dürer, Fourier, Ile-
de-France



Lycée

305 lycéen·ne·s (GT)
311 lycéen·ne·s (professionnel)
2 lycées publics de secteur :
LEGT Victor Hugo et LP Tristan Bernard

Source : DEPP 2020-2021

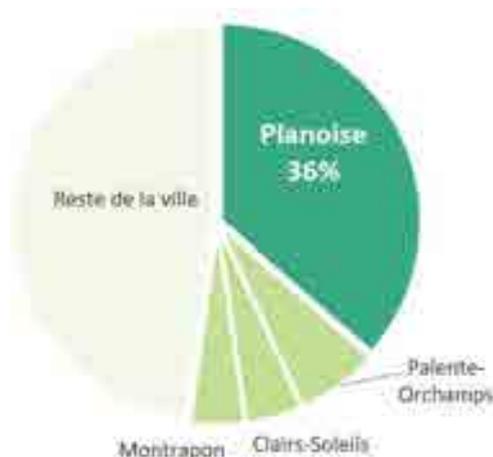
Note : Les effectifs des élèves au collège sont donnés sur le lieu de résidence de l'élève.

Note : Le nombre de collégiens et lycéens inclut les élèves scolarisés dans des établissements privés (et non pour les écoles)

GT = général et technologique / LEGT : lycée d'enseignement général et technologique / LP : lycée professionnel

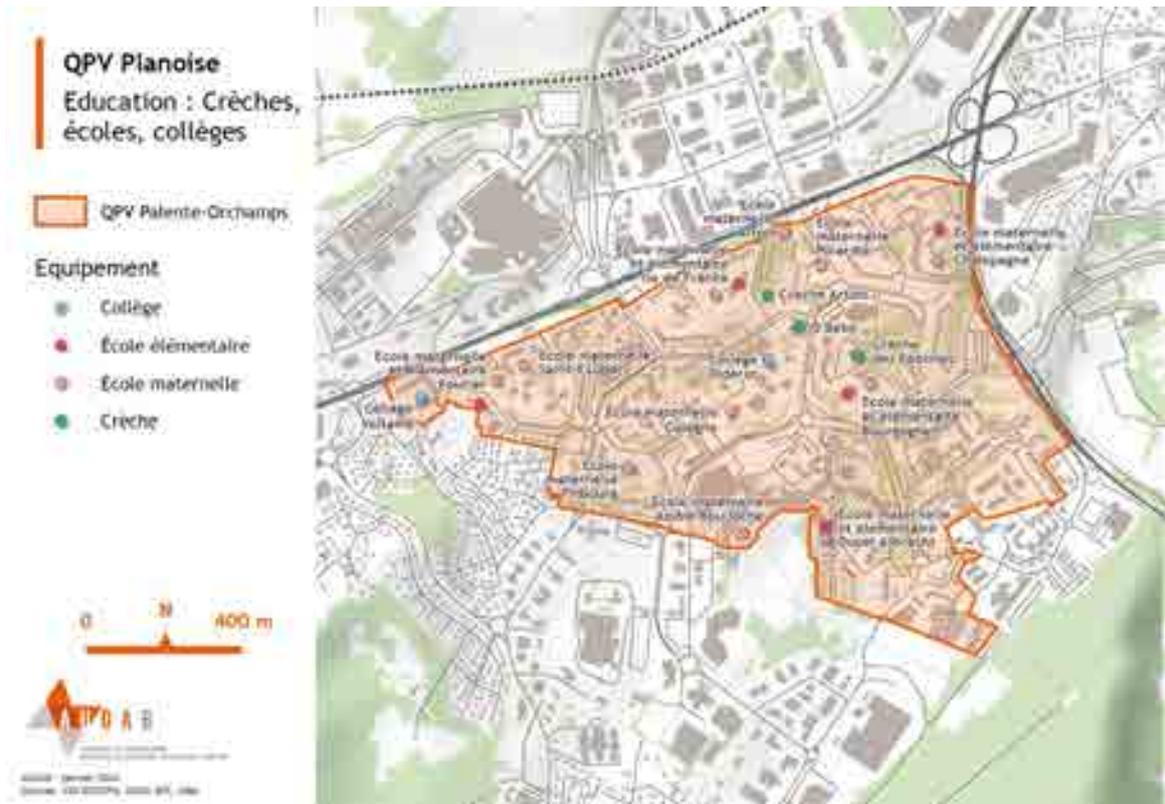
Enfants à besoins éducatifs particuliers

158 Élèves scolarisés dans une formation
UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro

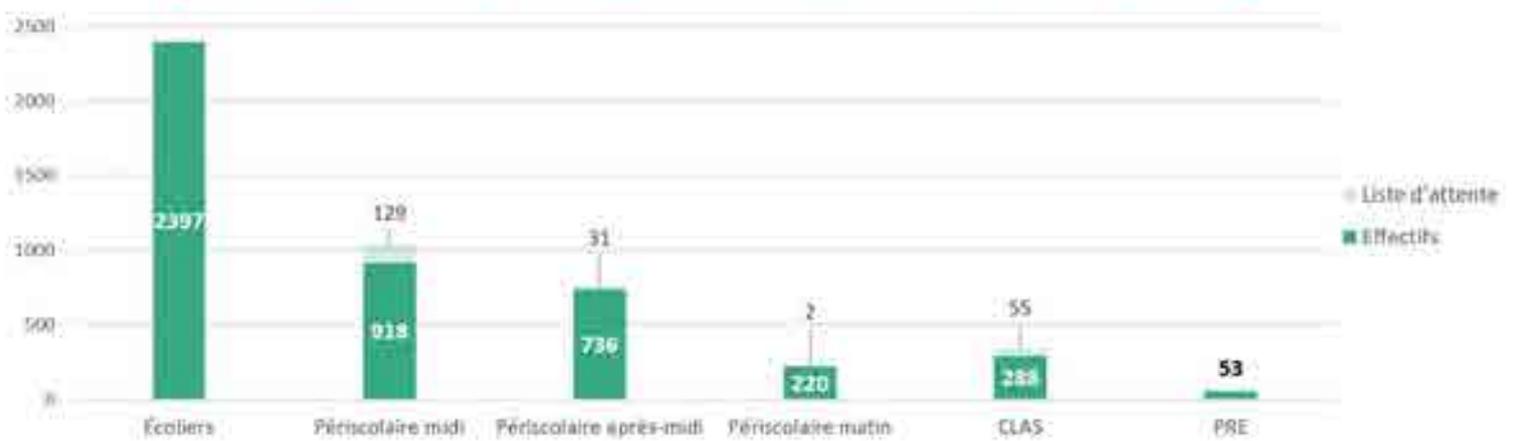


Source : DEPP 2020-2021

Note de lecture : En 2020-2021, plus de la moitié des enfants scolarisés dans une formation UPE2A, ULIS, SEGPA ou 3^e prépa-pro résident dans un QPV.



Effectifs des écoles, du périscolaire et des dispositifs d'accompagnement spécifique

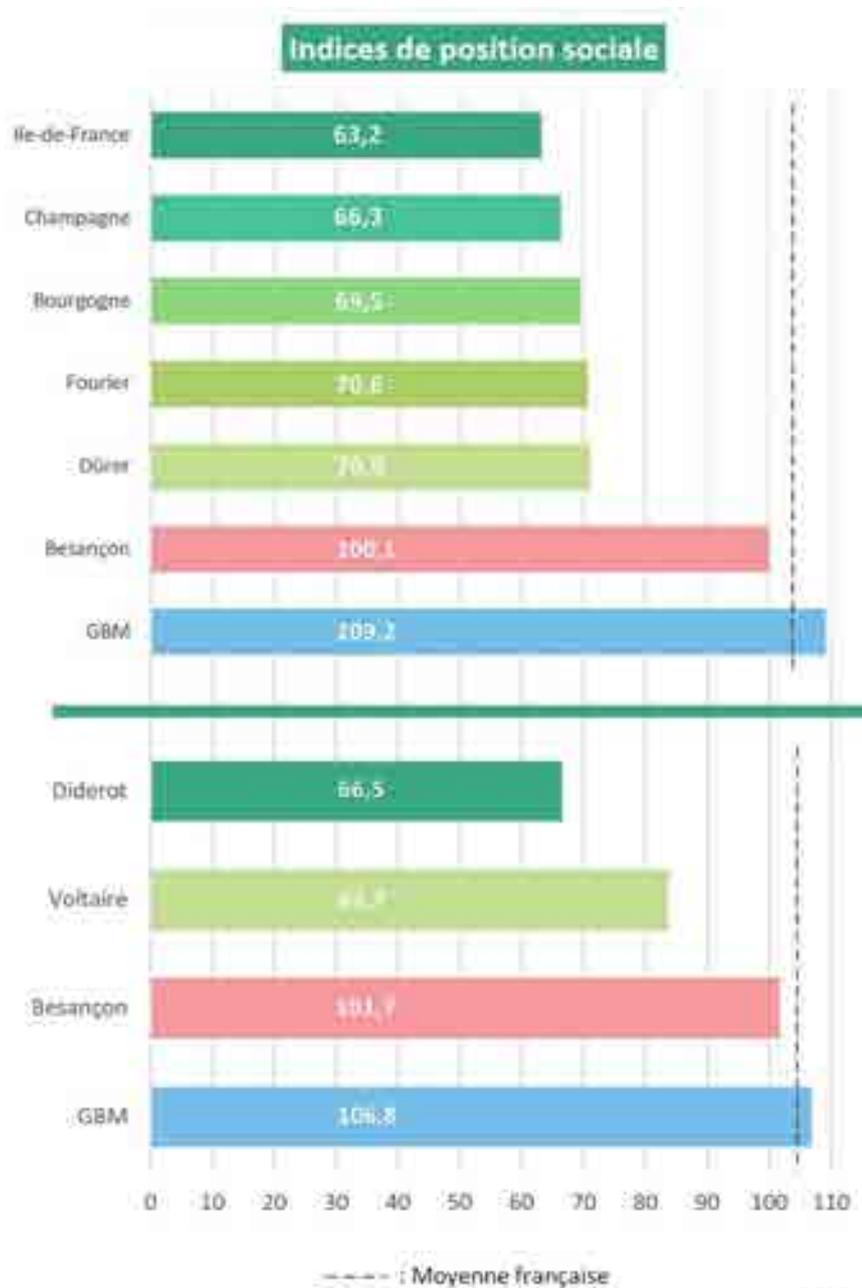


Source : Direction Éducation de la Ville de Besançon 2022-2023 / Associations pour les données CLAS

Note : Les structures proposant un accompagnement à la scolarité sont la Maison de quartier de Planoise, PARI, l'Afev, les Francas, le Secours populaire et l'AAB

Note de lecture : Sur les 2397 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Planoise, 38 % mangent à la cantine, 31 % bénéficient du périscolaire du soir, 9 % bénéficient du périscolaire du matin, 13 % sont suivis dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité et 2 % sont suivis par le Programme de Réussite Éducative.

	Collège	Lycée
CLAS	243 collégiens	156 lycéens
PRE	19 collégiens	-



Classement national

Nombre d'écoles en France : 30 395

Ile-de-France : 30 211^{ème}

Champagne : 29 968^{ème}

Bourgogne : 29 575^{ème}

Fourier : 29 419^{ème}

Dürer : 29 364^{ème}

L'école Ile-de-France fait partie des 0,6 % d'écoles françaises les plus défavorisées. Le collège Diderot se classe pour sa part parmi les 1,3 % de collèges ayant l'IPS le plus bas.

Nombre de collèges en France : 6 962

Diderot : 6 873^{ème}

Voltaire : 6 173^{ème}

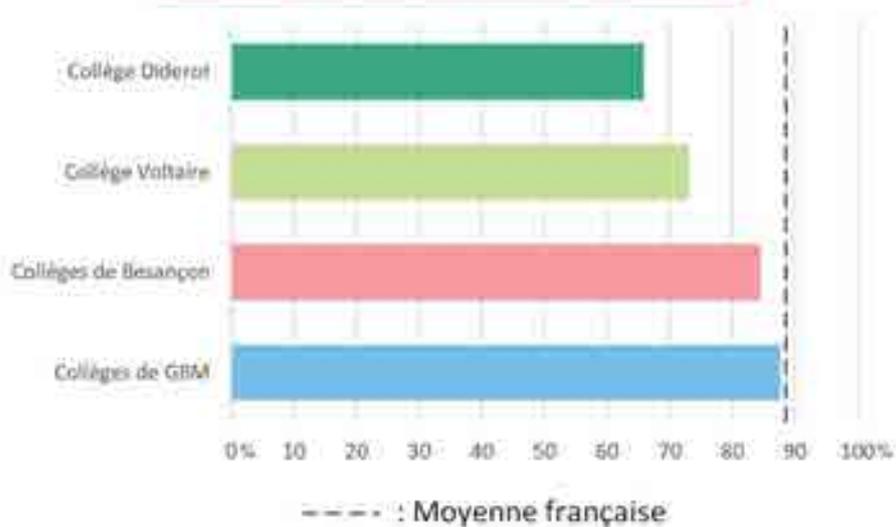
Source : DEPP 2021-2022



Source : DEPP 2019-2020

Note : L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements. En France, l'IPS moyen des écoles et collèges est d'environ 103, avec des établissements échelonnés entre 50 et 158. Les collèges REP ont un IPS moyen de 84,6 et les collèges REP+ de 71,5.

Taux de réussite au brevet des collèges



Classement national

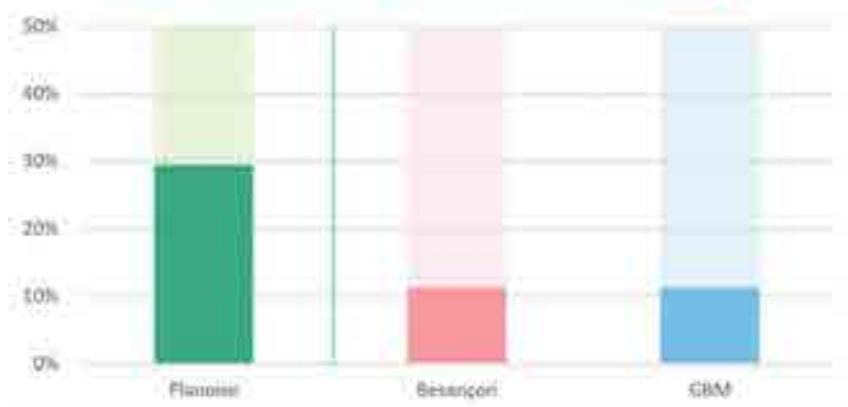
Nombre de collèges en France : 6 622

Diderot : 6 545^{ème}

Voltaire : 6 371^{ème}

Le collège Diderot se classe pour sa part parmi les 1,2 % de collèges ayant le taux de réussite au brevet des collèges le plus bas.

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi



Source : Recensement de la population 2019

Quartier Planoise-Châteaufarine
Education : Lycées et enseignement supérieur

-  Quartier Planoise-Châteaufarine
-  Périmètre QPV Planoise

Equipement

-  Lycée
-  Site d'enseignement supérieur et formation continue
-  Autre

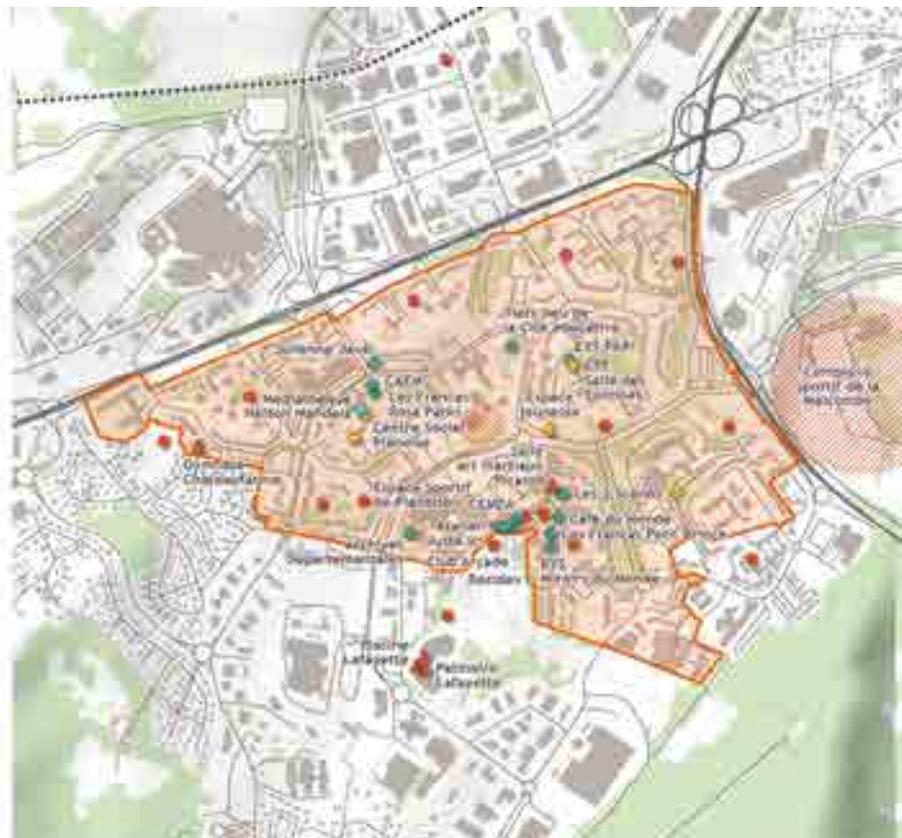


QPV Planoise
Sport et culture

-  QPV Palente-Orchamps

Equipement sportif et socio-culturel

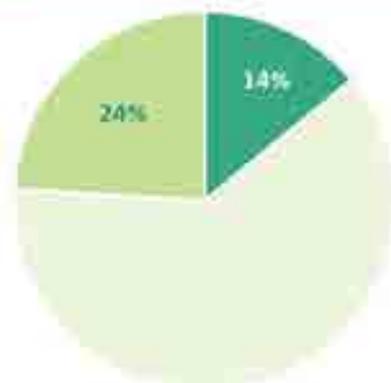
-  Complexe sportif
-  Equipement sportif d'intérieur
-  Stade et aire de jeux
-  Association culturelle
-  Médiathèque
-  Maison de quartier



EMPLOI

- 1 822 demandeurs d'emploi en catégorie ABC
- 11 % depuis 1 an (entre juin 2022 et juin 2023)
- 17,8 % des demandeurs d'emploi bisontins
- 448 entrées en formation en 12 mois

Âge des demandeurs d'emploi



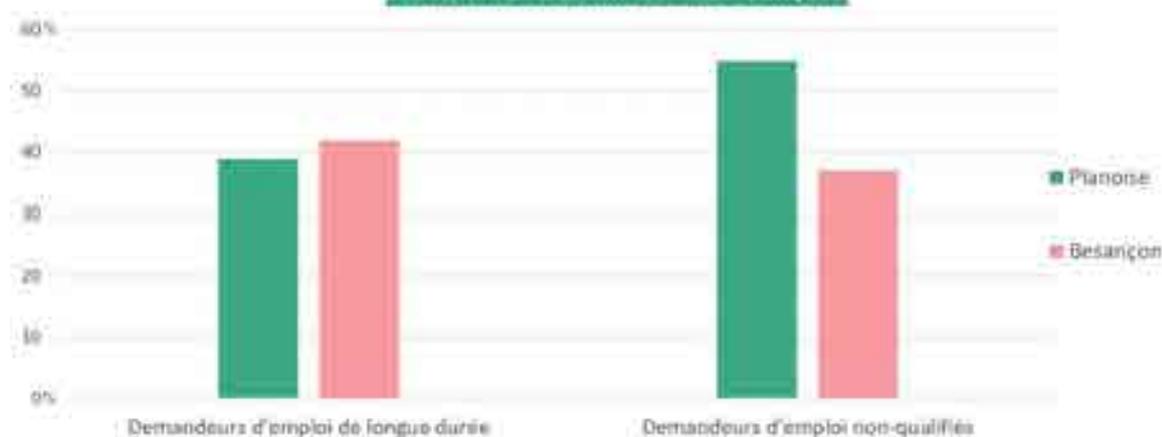
Moins de 25 ans 25-49 ans 50 ans ou plus

11,8 %

C'est la part de la population de Planoise qui est
demandeuse d'emploi

(9,5 % à Besançon)

Situation des demandeurs d'emploi



Métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

- 1 Nettoyage de locaux (182 personnes)
- 2 Conduite, livraison par tournées sur courte distance (68 personnes)
- 3 Magasinage et préparation de commandes (61 personnes)

Source : Pôle Emploi juin 2023

Note de lecture : En juin 2023, 1822 personnes sont inscrites à Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi. 39 % d'entre elles sont inscrites depuis plus d'un an et 55 % n'ont aucune qualification.

QPV Planoise
Equipements



Logement

- Logements sociaux
- Copropriétés

Education

- Crèche
- École maternelle
- École élémentaire
- Collège
- Lycée
- Enseignement supérieur et formation continue
- Autre service de l'éducation

Commerce et service

- Banque
- Poste
- Zone commerciale

Emploi

- Service à l'emploi
- Accompagnement social
- Zone d'activités

Sport et Culture

- Médiathèque
- Maison de quartier
- Equipement sportif

0 N 200 m



Projet d'(éco)quartier Planoise

12 priorités pour l'écoquartier de Planoise

Planoise se réinvente pour redonner son attractivité au quartier

Malgré la présence renforcée d'équipements et de dispositifs publics et une connexion facilitée du quartier avec le reste de la ville, Planoise reste un quartier isolé géographiquement qui pâtit d'une faible attractivité du logement. Le quartier compte un grand nombre d'espaces publics, végétalisés et qualitatifs pouvant être investis par les habitants. Cependant, ils sont parfois dépréciés par des problématiques d'accessibilité ou d'insalubrité. Le renouvellement urbain, **associée à une démarche éco-quartier**, apparaît comme une réponse des pouvoirs publics afin d'investir massivement dans l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il s'agira prioritairement de :

- Mener à bien le projet de **renouvellement urbain** du quartier en lien avec son développement social et ses habitants
- Assurer la **propreté du quartier et la gestion des déchets** en associant les habitants et acteurs du quartier
- Renforcer la **mixité sociale et fonctionnelle** du quartier en redéveloppant l'attractivité et la diversité du logement

Planoise, un quartier porté par sa jeunesse

43 % des habitants de Planoise ont moins de 25 ans et les enjeux concernant la jeunesse sont prééminents pour le quartier. Ces enjeux sont pluridimensionnels et concernent tout autant l'aspect éducatif, les problématiques d'emploi, les enjeux de prévention et de médiation mais aussi l'accompagnement à la parentalité. Concernant les jeunes planoisiens et leurs familles, il s'agira prioritairement de :

- Prendre en compte les **besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans** et les accompagner dans leurs parcours
- Accompagner et sensibiliser les jeunes aux **risques des conduites addictives**
- Permettre aux jeunes l'accès à la **formation**
- Renforcer la prévention et le soutien à la **parentalité** dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant

Accès aux droits et à la santé pour tous les Planoisiens

Dans un quartier où une partie importante des habitants reste paupérisée et socialement fragile, l'accès aux droits et à la santé constitue un maillon essentiel de la solidarité et de l'accompagnement social auprès des habitants. C'est ainsi que malgré la présence déjà effective de services publics d'accès aux droits (Espace France Services, Maison de quartier, Centre médico-social) et à la santé (CHRU, polyclinique, SOS Médecins, Protection Maternelle et Infantile), les efforts doivent se poursuivre et être intensifiés prioritairement dans certains domaines pour :

- Prendre en charge la **santé mentale**, réduire la stigmatisation et promouvoir le bien-être psychologique
- Lutter contre la **fracture numérique** et l'illectronisme

Planoise, un quartier à apaiser

Malgré l'attention particulière des pouvoirs publics dont le quartier bénéficie en matière de sécurité et de tranquillité publique, le quartier de Planoise continue d'être marqué par une présence accrue du deal et d'un trafic de stupéfiants visible sur l'espace public et qui pèse sur la vie quotidienne des habitants. Son impact sur le cadre de vie tout comme celui engendré par l'insécurité et l'insalubrité de certains immeubles nécessite de continuer à investir prioritairement en ce sens afin de :

- Prévenir les phénomènes de **délinquance**
- Assurer la **tranquillité résidentielle** des habitants
- Intégrer la problématique des **addictions** dans le domaine de la sécurité

Ces priorités s'inscrivent dans un socle commun à tous les quartiers prioritaires qui vise à :

I/ Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants

Rendre plus accessible et inclusif le logement, la rue, le quartier, la ville

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et territoriale en veillant à un équilibre dans la politique de peuplement
- Maintenir la diversité et l'entretien des équipements publics

Renforcer la prévention et la tranquillité publique

- Intégrer la prévention situationnelle dans les nouveaux projets et les réaménagements
- Prévenir la récidive
- Assurer la tranquillité résidentielle des habitants
- Prévenir la délinquance : repérer et accompagner

Mettre la transition écologique au cœur des investissements et des usages (habitat, mobilités, équipements urbains et naturels...)

- Renforcer la résilience des espaces publics et du bâti face aux changements climatiques et aux risques
- Encourager les actions pédagogiques et favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des ressources et de l'énergie
- Encourager les mobilités durables et actives

Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles

- Veiller à la propreté de l'espace public
- Veiller au bon entretien du parc locatif

II/ Accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation

Faire système autour de l'éducation et de la parentalité,

- Accompagner la parentalité dès la prénatalité et tout au long de la vie de l'enfant
- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Mettre en œuvre des continuités éducatives (parents / crèche / écoles / périscolaires et extrascolaires)
- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du quartier
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Prendre en compte les besoins éducatifs et socio-professionnels des 12-25 ans et les accompagner dans leurs parcours

Travailler les parcours d'insertion vers l'emploi

- Favoriser l'insertion des publics éloignés, lever les freins à l'emploi et les maintenir dans l'emploi
- S'appuyer sur les réseaux de proximité pour mobiliser les publics
- Favoriser la connaissance des métiers et des voies de formations qui y conduisent

Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé

- Maintenir ou renforcer l'offre de soins et de prévention à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien
- Tendre vers l'inclusion numérique en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Maintenir et développer l'accessibilité des services publics d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes
- Lutter contre les inégalités filles-garçons et femmes-hommes

Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

- Porter une attention aux fragilités des personnes les plus isolées (personnes âgées, familles monoparentales, primo-arrivants...)
- Promouvoir la solidarité et renforcer les liens entre les générations
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
- Attirer l'activité économique (auto-entrepreneurs par ex)
- Maintenir et développer le commerce de proximité

III/ Mettre en œuvre, à la double échelle du quartier et de la ville, « l'aller vers, ensemble » à travers et au service du renfort et de l'articulation entre habitants, associations et institutions

Renforcer et articuler les actions de médiation

- Maintenir et renforcer la présence humaine sur l'espace public
- Renforcer le lien police-population

Engager des processus de mobilisation et des temps de participation

- Accroître et diversifier la participation citoyenne

Renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions

Annexe 1

L'engagement de chaque signataire

Etat

Dans les quartiers de la politique de la ville, l'État est présent au plus près des élus, associations, acteurs socio-économiques et habitants à travers le réseau territorial. Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret du 28 décembre 2023. Les modalités de mobilisation, de structuration et de gouvernance du présent contrat ont été précisées à partir des orientations annoncées lors du CIV, des travaux de la commission sur la participation citoyenne présidée par M. Mohamed Mechmache, des conclusions tirées de l'analyse des contributions sur la plate-forme numérique « Quartiers 2030 » et des concertations citoyennes locales. Ce contrat traduit la mobilisation partenariale élargie à l'échelle du territoire. La participation citoyenne a été prise en compte pour l'élaboration du contrat de ville et sera systématiquement prise en compte lors des revues de projet annuelles.

Les financements que l'État octroiera dans le cadre de ce contrat de ville viseront prioritairement des associations implantées localement, seront priorisés sur les enjeux identifiés par les habitants et devront assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés. Cette stratégie intégrera également un volet investissement.

Une attention particulière sera apportée à l'articulation du contrat de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes, notamment afin d'assurer la mobilisation du droit commun.

Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, l'État allouera, de façon circonscrite, des crédits au bénéfice des territoires identifiés comme vulnérables, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial du contrat de ville.

Enfin, des indicateurs de suivi précis seront établis correspondants à une réalité opérationnelle visible pour les habitants.

Les subventions versées par l'État devront faire l'objet d'une communication clarifiée et systématique.

Grand Besançon Métropole

La communauté urbaine du Grand Besançon met en œuvre sa compétence en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain en coordination étroite avec la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon. Les quartiers prioritaires sont tous bisontins ; les quartiers fragiles également à l'exception de la cité Curie Pasteur située sur le territoire de la commune de Novillars.

Le Grand Besançon mobilise ses compétences de droit commun et les services qui leur sont attachés dans les quartiers de la politique de la ville comme sur tout son territoire.

Il a une attention renforcée en matière de politique du logement et de l'habitat compte tenu des enjeux particuliers que revêt cette thématique dans les quartiers de la politique de la ville.

Il en est de même en matière de développement économique et commercial, de création d'activités et d'accès à l'emploi où le Grand Besançon, porte ou accompagne, en lien étroit avec les chefs de file concernés, des dispositifs prioritairement dédiés aux quartiers de la politique de la ville.

Le Grand Besançon mobilise à la fois des crédits de droit commun et des crédits spécifiquement dédiés à ces actions.

Le Grand Besançon mobilise de surcroît, au titre de sa compétence politique de la ville et renouvellement urbain, des crédits spécifiques qui lui permettent d'intervenir, en lien avec les partenaires concernés, sur la totalité des thématiques visant au développement social et urbain des quartiers. Il est également, à ce titre, "porteur de projet" du NPRU de Planoise.

Il développe enfin, via une vice-présidence dédiée et une direction mutualisée avec la Ville de Besançon, une ingénierie exclusivement dédiée à la politique de la ville et au renouvellement urbain.

Ville de Besançon

La Ville de Besançon intervient dans chacun des quartiers intégrés au contrat de ville **via ses délégations thématiques** (Education, Santé, Culture, Sports, Vie des Quartiers et Vie Associative, Lutte contre les discriminations, Sécurité et Tranquillité Publiques, Biodiversité et Espaces verts ...).

Chacune des délégations y développe des actions et mobilise des crédits spécifiques, dédiés aux actions développées, via le contrat de ville, dans les quartiers de la politique de la ville.

Elles s'appuient sur les orientations de la Ville

- Mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers (projet jeunesse de territoire, espaces éducatifs rénovés et adaptés,...)
- Assurer une sécurité et une tranquillité publique de proximité
- Développer l'économie et les entreprises dans les quartiers, promouvoir l'économie sociale et solidaire et renforcer le commerce de quartier
- Permettre une ville en transition, active et attractive pour le climat et le vivant (politique d'urbanisme repensée, engagée pour le climat et le vivant (Réintroduire la nature en ville, mieux habiter la ville, se déplacer grâce aux nouvelles mobilités, des espaces publics partagés et apaisés,...).

Et notamment, la Ville accompagne et impulse la mutation et la transformation du quartier de Planoise en un écoquartier en s'appuyant sur le NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) et sur les citoyens engagés. Le tramway et les transports en commun, le réseau de chaleur, le plan solaire, les espaces verts sont autant d'atouts qui permettent d'en faire un quartier adapté au futur.

La Ville gère directement des Structures de Quartier Municipales ou soutient des Structures de Quartier Associatives.

Ces structures interviennent toutes dans des quartiers, prioritaires ou fragiles, intégrés au contrat de ville et bénéficient toutes de l'agrément « centre social » ou « espace de vie sociale » délivré par la CAF du Doubs. A noter que les Maisons de Quartier Municipales de Planoise, Montrapon et Battant, de même que la MJC des Clairs Soleils, sont situées en plein cœur des QPV correspondants et développent l'essentiel de leurs actions en direction des habitants concernés.

La Ville réaffirme que les maisons de quartier municipales et associatives sont de véritables centres sociaux et socioculturels à l'échelle des quartiers : elles sont des lieux indispensables d'accueil pour les familles, des lieux de vie pour la jeunesse, des lieux de rencontres et de fêtes pour les associations, des lieux d'exercice de la citoyenneté, des lieux d'animation sportive et d'expression culturelle. C'est ici que la coordination des actions éducatives et des projets sociaux de territoire doit être localisée où se rassemblent les acteurs et associations du quartier autour de projets partagés. Elles doivent être des facilitateurs pour l'accès et l'information sur l'ensemble des services, droits et dispositifs communs.

Enfin afin de mieux coordonner l'action de ses différentes délégations dans les quartiers de la politique de la ville, Besançon a nommé **des adjoints de quartier** dédiés. Ces adjoints de quartier ont vocation à animer les projets de quartier qui sont mis en place dans le cadre de ce nouveau contrat de ville.

Centre Communal d'Action Sociale de Besançon

Contrat de Ville et Projet social du CCAS se rejoignent sur un grand nombre d'objectifs quand il s'agit d'accompagner les habitants tout au long de leur vie dans leur émancipation et de mettre en œuvre « l'aller vers ensemble » qui sont deux des 3 axes principaux du futur contrat.

Les objectifs de ces 3 axes tels que « Faciliter l'accès à toutes les fonctions urbaines et sociales de la ville, ainsi qu'aux droits et à la santé » / « Porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité » sont parfaitement en phase avec les moteurs d'actions et les cibles visées par le CCAS en termes de publics et de vulnérabilités territoriales.

En effet, le projet social 2022-2026 du CCAS est construit autour des six axes suivants :

- Axe 1 : Intervenir auprès **des publics prioritaires** identifiés dans **l'ABS**
- Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers **l'autonomie** les publics relevant du CCAS
- Axe 3 : Faciliter **l'accès aux droits** et leur **maintien**
- Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur **des politiques du handicap et de l'âge**
- Axe 5 : Optimiser **les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS** pour pérenniser son action de service public
- Axe 6 : **Faire savoir et valoriser** l'action du CCAS.

Autour de ces 6 axes, 18 « projets phares » sont issus, soit de propositions d'associations (dans une démarche participative inédite et suivi dans le temps), des administrateurs, soit des feuilles de route des élus, ou bien encore proviennent des services. Avec eux, d'autres projets ont été rattachés au projet social pour former un ensemble porté par la dynamique d'innovation sociale et d'adaptation aux enjeux de solidarité, d'autonomie et plus largement de politiques volontaristes au service des publics les plus précaires et les plus fragiles.

Dans une dynamique de déclinaison opérationnelle, un grand nombre de ces projets ont déjà pu voir le jour ou être engagés depuis 2 ans et vont s'intensifier d'ici 2026.

Des outils comme l'Analyse des Besoins Sociaux (et son focus spécifique 2023 sur les quartiers) vont pouvoir alimenter la mise en œuvre du futur contrat de ville.

Le maillage du CCAS et de ses services, répartis sur tout le territoire bisontin dont les quartiers prioritaires permettent déjà une action de proximité en prise directe avec les besoins des habitants.

Les moyens humains et financiers du CCAS sont déjà à l'œuvre pour s'inscrire pleinement dans le contrat à signer et ses objectifs précités.

Pour l'avenir, et dans sa logique d'innovation sociale, le CCAS a d'ores et déjà prévu :

- d'expérimenter (permanences sociales à l'EVS St-Claude, à MQ Bains Douches (2^{ème} semestre 2024))
- de s'adapter aux besoins et aux enjeux de l'accès aux droits et au numérique (nouvelle organisation de l'Espace France Services de Planoise...)
- de répondre aux besoins sociaux croissants (renforcement de l'ASQ Nord-Est, aide alimentaire...)
- de construire une nouvelle résidence autonomie et d'adapter les autres résidences autonomie pour faire face aux défis du vieillissement et de l'isolement
- de répondre aux problématiques de santé mentale (Projet de Groupe d'Entraide Mutuelle à Planoise, partenariats avec le CH de Novillars dans le cadre du CLSM).

Région Bourgogne Franche-Comté

La Région est cheffe de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Son action doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant puisse vivre dignement dans son territoire.

Dans cet esprit, la Région accompagne les quartiers « politique de la ville », aussi bien sur le volet humain qu'urbain. C'est un axe essentiel de la politique de différenciation de la région destinée à soutenir plus, ceux qui ont moins.

Les thématiques prioritaires d'intervention de la région sont en cohérence avec ses grands enjeux régionaux (compétences, priorités) :

- Favoriser l'accès à la formation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat
- Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et du parc de logements, par le soutien au développement économique et commercial et par l'accompagnement des actions favorisant la création de lien social,
- Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier en accélérant la transition écologique et énergétique par le soutien aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique, de développement durable et de protection de l'environnement et en promouvant les actions de santé environnement.

La région mobilisera prioritairement ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, culture, sport, transition énergétique) et spécifiques (en cohérence avec son plan de mandat) pour soutenir les actions proposées au contrat de ville au regard de ses orientations stratégiques. Elle pourra également mobiliser les fonds européens dans le cadre du PO FEDER – FSE+.

Les modalités d'engagement de la région sont précisées et déclinées dans ses dispositifs d'intervention.

Département du Doubs

Les solidarités humaines sont une priorité et une responsabilité majeure du Département, chef de file de l'action sociale.

A chaque âge de la vie, l'action départementale a pour mission de protéger les plus vulnérables, et de permettre à chacun de mobiliser l'ensemble de ses potentialités pour conserver ou accéder à son autonomie.

En complémentarité de ces actions portées et financées par le Collectivité au titre du droit commun, le Département du Doubs entend apporter son soutien aux différents contrats de ville de son territoire et mobilise à ce titre le fonds de cohésion sociale.

Dans le cadre du prochain contrat de ville 2024 – 2030, conformément aux priorités du projet de mandat, le Département du Doubs soutiendra les actions relevant des thématiques 1 «Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville » et 3 «Emancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation ».

Une attention particulière sera portée sur les projets innovants ainsi que sur les projets conduits en partenariat avec la Direction territoriale des solidarités humaines de Besançon, et plus spécifiquement les professionnels des centres médico-sociaux des quartiers prioritaires que le Département souhaite pleinement voir associés aux projets de quartier.

Caisse d'allocations familiales du Doubs

La politique de cohésion urbaine et de solidarité, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants.

La politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la Caf du Doubs dans le cadre des engagements pris dans sa convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour la période 2023 à 2027.

D'une part, les territoires et publics qu'elle vise recoupent ceux définis comme prioritaires pour les interventions de l'action sociale de la Caf du Doubs.

D'autre part, la mise en œuvre du contrat de ville s'appuie sur des méthodologies éprouvées. Tel est notamment le cas des schémas départementaux de services aux familles (Sdsf) et des conventions territoriales globales (Ctg), lesquelles permettent d'articuler les politiques publiques sectorielles, en rendant visible l'ensemble des interventions de la Caf sur un territoire donné, dont celles de la politique de la ville. La Ctg constitue un cadre à même de mobiliser les dispositifs de droit commun de façon complémentaire et adaptée.

Les champs d'intervention de la Branche Famille sont les suivants : petite enfance-enfance-jeunesse-parentalité-animation de la vie sociale-promotion des valeurs de la République et prévention de la radicalisation (cf Appel à projets Caf du Doubs).

Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, santé environnement, inégalités sociales et territoriales de santé...), la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS3) vise à renforcer la qualité, la proximité, la gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et tout en facilitant l'accès et le parcours aux soins de chaque personne recourant au système de santé.

En application du principe d'universalisme proportionné, les contrats de ville participent à la construction des dynamiques territoriales de santé, en lien avec les contrats locaux de santé (CLS) et en articulation avec le PRS3, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Ainsi :

- soit le volet santé du contrat de ville est constitué par le CLS existant, englobant les quartiers prioritaires. Dans ce cas les actions du CLS sont versées au contrat de ville avec possibilité d'ajout d'actions spécifiques aux quartiers prioritaires, si le besoin le justifie.
- soit en l'absence de dynamique « CLS » au moment de la signature du contrat de ville, le volet santé du contrat de ville est constitué des priorités d'actions de l'ARS qui sont apparues pertinentes au vu du diagnostic. Dans ce cas les actions du contrat de ville seront versées dans les futurs CLS.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs

La santé représente un volet majeur de la politique de la ville, visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé là où les indicateurs sont souvent défavorables. L'assurance maladie, déjà signataire et acteur du Contrat Local de Santé, compte dans ce cadre axer sa contribution au contrat de ville sur les volets suivants :

Un appui à la connaissance des besoins sociaux et des données de santé des quartiers

La CPAM du Doubs fournit déjà de nombreuses données relatives à l'accès aux soins, ainsi que des cartographies, au titre des publications de la ville autour de l'analyse des besoins sociaux et du Contrat Local de Santé. Sur les sujets de demande de soins (taux d'accès au médecin traitant...) et d'offre de soins (offre médicale de généralistes et spécialistes, présence de structures de soins coordonnés comme les maisons de santé et CPTS...), elle pourra apporter son appui et son expertise.

Des actions d'accès aux soins et de prévention en santé de la population

La CPAM développe de nombreuses actions en faveur de l'accès aux soins des populations, et en particulier des plus fragiles (recours à la complémentaire santé, 100 % santé, accompagnement des CPTS dans leur projet de santé dans l'accès aux soins et dans les parcours des patients...).

Elle mène de nombreuses actions de prévention et d'éducation à la santé (vaccinations, dépistages des cancers, santé bucco-dentaire...).

Elle propose en particulier pour les populations éloignées du système de santé et en situation de précarité des examens de prévention en santé (EPS) pris en charge à 100 %.

L'offre déjà présente dans le quartier de Planoise, au sein de la France Service, sera étendue (avec un objectif d'augmenter de 50 % l'offre d'examen, soit de passer de moins de 1000 examens en 2022/2023 à 1500 en 2024, avec un démarrage sur des amplitudes élargies à compter du 1er mars).

Un partenariat avec les associations de quartier par une connaissance et un appui renforcés

Consciente des difficultés rencontrées par certains de ses assurés et en complément de ses prestations légales, la CPAM du Doubs a déployé plusieurs types de services visant à renforcer l'accompagnement des plus fragiles afin de leur permettre de recourir davantage à leurs droits et de se faire soigner. Dans ce cadre, elle a développé une politique d'attribution de subventions aux associations par des campagnes périodiques d'appels à projet dans le cadre du Fonds National d'Actions Sanitaires et Sociales (FNASS). La CPAM cherchera, par le contrat de ville, à avoir une meilleure connaissance des associations de quartier pour développer les complémentarités et, le cas échéant, les soutenir dans leurs actions entrant dans les thématiques telles que l'accès aux droits et aux soins pour les publics fragiles, l'accompagnement et l'aide aux malades, les aides aux personnes en situation de handicap, les aides et accompagnement des jeunes de 16 à 24 ans (santé mentale, prévention des conduites à risques), la santé mentale.

Bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux ont souhaité apporter une réponse collective, sous l'égide du Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs, afin de confirmer les engagements portés en inter-bailleurs dans le précédent contrat de ville, qu'ils souhaitent poursuivre et développer dans le prochain cadre de contractualisation.

Concernant la trame, ils n'ont pas d'observation particulière à formuler à ce stade. Quant aux thématiques à investir, elles concernent tout particulièrement la catégorie d'objectif intitulée « Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants » - en voici la déclinaison par sous-catégorie :

- Rendre plus accessibles et inclusifs le logement, la rue, le quartier, la ville : Poursuite du soutien (financement et mise à disposition de locaux) au dispositif Atelier de quartier et Auto-Réhabilitation Accompagnée porté par l'association Julienne JAVEL sur les quartiers de Planoise et de Palente-Orchamps.
- Renforcer la prévention et la tranquillité publique : Renouvellement et évolution du dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation : le dispositif en cours prend fin en mai 2024. Un appel d'offre sera prochainement lancé par les bailleurs sur le modèle du précédent marché pour reconduire le dispositif sans interruption, à l'échelle du périmètre du contrat de ville. Au regard du contexte économique actuel et de l'inflation subie, une évolution du coût de la prestation est à prévoir. A ce titre nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité qu'il y aura, pour les différentes parties prenantes, de réévaluer leur participation dans les mêmes proportions qu'initialement fixées, à savoir 51% pour les bailleurs et 49% pour les partenaires financiers (Préfecture de Doubs, GBM et Ville de Besançon). En parallèle, le GBSD a fait appel à une AMO pour réaliser une analyse de besoins dans le but d'engager une réflexion avec l'ensemble des partenaires sur l'évolution du dispositif afin de mieux lutter contre les phénomènes d'insécurité qui s'accroissent.
- Renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles.
 - o Poursuite de la contribution à l'action partenariale pour améliorer la propreté des espaces extérieurs des immeubles (cf. convention avec la Régie de Quartier de Besançon).
 - o Gestion des encombrants : à l'appui des résultats de l'expérimentation de la Récup'Mobile – ressourcerie éphémère et mobile déployée pendant un an (mars 2023-mars 2024) sur certaines adresses du quartier de Planoise – les bailleurs souhaitent poursuivre, avec les collectivités et les partenaires associés, la réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour améliorer la gestion des encombrants, dont les volumes augmentent de façon exponentielle.

Ces engagements sont bien entendu à considérer en sus des actions portées individuellement par les bailleurs et n'obèrent pas l'engagement des bailleurs, de façon individuelle ou collective, sur d'autres thématiques qui pourraient s'avérer utile d'investir pendant toute la durée du contrat de ville.

Chambre de Commerce et d'Industrie Saône Doubs

La CCI Saône Doubs est engagée aux côtés des autres partenaires dans le contrat de ville depuis 2015 et, partageant les objectifs poursuivis, elle entend continuer à apporter son concours à ce partenariat collectif notamment auprès des porteurs de projets candidats à la création/reprise d'entreprises et plus globalement à l'appui au développement économique.

Les modalités techniques d'intervention de la CCI Saône Doubs seront fonction de ses compétences et expertises, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, et s'inscriront en conformité avec les programmes actuels d'actions d'accompagnement des entreprises développés par ses soins.

Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi de Belfort

La démarche principale de l'EPIDE est de se rapprocher plus fortement des acteurs et des habitants des différents quartiers de Besançon.

Les actions déjà mises en place seront pérennisées sur l'année 2024 à destination des QPV :

- Maraudes sur les QPV en partenariat avec la Mission Locale dans le but de faire connaître l'EPIDE et de mieux connaître le public (principalement Palente, Planoise et Battant)
- Permanences emploi en collaboration avec Réussite Emploi à fréquence mensuelle (Planoise)
- Renforcement des partenariats avec le tissu associatif bisontin
- Mise en place de stages de découvertes de l'EPIDE en immersion pour des jeunes de QPV.
 - Il s'agit au minimum de 4 stages de découverte sur l'année 2024 (février, mai, juillet, septembre.
 - Sur les stages, 8 jeunes de QPV pourront être accueillis.
- L'EPIDE accueillera le Groupement Solidarité Emploi de Planoise le 20 juin pour une visite et une rencontre avec certains de nos jeunes.

Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon

La Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon est présente depuis de très nombreuses années sur les différents quartiers prioritaires de la ville. Cette présence de proximité s'organise autour de 5 permanences dans lesquelles les professionnels de l'association accompagnent des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant sur les différents territoires. Chaque année, un peu moins de 1000 jeunes habitants des QPV sont ainsi accompagnés par la mission locale (soit 1/3 des jeunes accompagnés par l'association au sein du bassin d'emploi de Besançon).

Cette action traditionnelle est renforcée depuis quelques années par l'action repérage / (re) mobilisation des jeunes en rupture qui vise particulièrement ces territoires et notamment les publics des quartiers en veille de la politique de la ville.

La présence de la mission locale sur ces territoires et les actions développées s'inscrivent dans un fort partenariat avec l'ensemble des acteurs pluridisciplinaires de ces quartiers et visent à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics concernés dans une logique d'approche globale, cette dernière étant la « pierre angulaire » de nos associations depuis plus de quarante ans.

La mission locale, de par son niveau d'implication forte sur ces territoires, était signataire du dernier Contrat de Ville.

La mission locale souhaite réaffirmer son engagement plein et entier à contribuer, à son niveau et dans ses champs de compétences, aux différents objectifs fixés dans le cadre du futur contrat de ville et confirmer son implication dans cette politique publique majeure en devenant partenaire signataire de la future contractualisation.



Grand Besançon Métropole - Illustration : Co-spère - Mars 2024

